
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00005734 9

HISTOIRE
DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC

DU MÊME AUTEUR:

Aux Editions Albert Lévesque, Montréal.

Littérature Française Moderne.
La Vérendrye, découvreur canadien.
Artisans du miracle canadien.
Marie Barbier.

Aux Editions du Zodiaque, Montréal.

Chefs de File.
Mercier.
Mgr Laflèche et son temps.

A la Librairie Ernest Flammarion, Paris.

Sir Wilfrid Laurier.
Sainte-Anne-de-Beaupré.
Papineau.

A la Librairie Larousse, Paris.

Canada, album (en collaboration avec Paul Bertin).

Chez Bouasse Jeune et Cie, Paris.

Kateri Tekakwith, illustré par Paul Coze.

Aux Editions Spes, Paris.

Marguerite Bourgeoys.

ROBERT RUMILLY

HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

VIII

Laurier

Éditions Bernard Valiquette
1564, rue Saint-Denis Montréal
(Printed in Canada)

A Joseph Kerhulu

I

LA "LOI REPARATRICE"

Le "bill réparateur" de Mackenzie Bowell — Intervention du Père Lacombe — Taillon entre dans le cabinet fédéral — Constitution du cabinet Flynn à Québec.

1896

L'année 1896 est, entre toutes, celle où l'histoire de Québec est fonction de l'histoire fédérale, à cause des deux grands événements auxquels la province prit une part prépondérante: la discussion du "Bill réparateur" et les élections qui ruinèrent la longue suprématie du parti conservateur et portèrent Laurier au pouvoir.

Mackenzie Bowell s'était décidé. Le ministère de la Justice prépara un bill, en s'inspirant du projet rédigé par John-S. Ewart, avocat de la minorité manitobaine et juriste consommé. John-S. Ewart lui-même fut consulté.[1] Un sous-comité de ministres examina le bill, puis le Conseil au complet le retourna dans tous les sens, l'éplucha. Les ministres canadiens-français, Caron et Ouimet, le firent accepter, confidentiellement, par le Père La-

1. Débats 1896, *p.* 5494; *et* Documents sessionnels de 1895 (*Documents relatifs à la cause des écoles du Manitoba*).

combe, émissaire de l'archevêché de Saint-Boniface.[2] La sixième et dernière session du Parlement fédéral s'ouvrit le 2 janvier. Le discours du Trône, préparé au Conseil et approuvé par tous les ministres, selon la coutume, annonça une "loi réparatrice", sans préciser.

Cependant l'accord parfait ne régnait pas au sein du cabinet fédéral. La double défaite de Montréal-Centre et de Jacques-Cartier, signes précurseurs d'une débâcle pour le parti victorieux aux élections générales de 1878, de 1882, de 1887 et de 1891, avait à la fois effrayé et indigné des conservateurs ontariens. Voilà, dirent-ils, les remerciements de la province de Québec au ministère qui risque sa vie pour lui plaire! Les électeurs nous rabrouent, et nos partisans refusent le portefeuille de M. Angers! En janvier 1896, les élections provinciales manitobaines, brusquées sur l'initiative de Sifton, aggravèrent ce malaise. Sifton ouvrait sa campagne électorale sur cette question majeure, unique: "Le gouvernement fédéral a décidé de nous imposer des écoles séparées, et nous sommes résolus à ne pas le laisser faire. Voilà notre attitude, et c'est pour connaître l'opinion du public sur cette question que nous nous présentons aujourd'hui devant vous." Les électeurs manitobains crurent à un coup de force tenté contre leur province, et répondirent à l'appel de Sifton. A peine annoncée, la loi réparatrice nuisait aux conser-

2. *Quelques textes laissent entrevoir, d'autres établissent le rôle du Père Lacombe. Entre autres, sa lettre à Laurier (rendue publique en février); le télégramme de Mgr Langevin, lu aux Communes en mars; le mémoire rédigé par Alphonse Desjardins, à son entrée dans le cabinet fédéral, et dont nous parlerons un peu plus loin. Nous avons encore recueilli d'autres témoignages d'une authenticité rigoureuse.*

vateurs au Manitoba. Elle leur nuirait dans toutes les provinces anglaises, aux prochaines élections fédérales. Un désastre attendait le parti si la province de Québec, au lieu de compenser, se tournait aussi contre lui. Plusieurs ministres, pesant toutes ces considérations, avaient signé avec répugnance le discours du Trône annonçant la loi réparatrice. Enfin Mackenzie Bowell, septuagénaire, manquait d'autorité véritable. Le ministre des Chemins de fer, Haggart, tenta une révolution de palais; il s'agirait de forcer la démission de Bowell pour le remplacer par un chef âgé, il est vrai, de soixante-quinze ans, mais dont l'énergie et le prestige paraissaient intacts: sir Charles Tupper.

La conjuration fut secrète. Et c'est en coup de théâtre que, le 4 janvier, sept ministres sur quatorze — sept protestants — démissionnèrent. Sur les six ministres restant avec Bowell, quatre: Caron, Ouimet, Costigan et Smith, étaient catholiques.

La révolte présentait des côtés déplaisants. Les conjurés avaient approuvé le discours du Trône, puis démissionné avant sa discussion, à la dernière heure. Ce procédé imprimait à leur geste une allure de trahison, de coup de poignard dans le dos. Et qui voulaient-ils substituer à leur chef? L'homme que celui-ci avait mandé, de confiance, pour le conseiller, pour l'aider. Bowell gardait le rôle sympathique. Le 8, à son entrée dans la salle des Communes, Laurier lui tendit la main, lui demandant de ses nouvelles. "Je suis tout à fait bien, répondit Bowell, mais je m'en étonne, après avoir passé un an dans un nid de traîtres." Ce mot dur parut juste. Chapleau refusa dédaigneusement son concours aux conjurés, puis s'exprima sévèrement sur leur compte dans une entrevue avec le *Witness*. Les députés conservateurs canadiens-français, con-

voqués par Caron et Ouimet, promirent, à l'unanimité, leur appui à Mackenzie Bowell. Au Sénat, Angers, chaudement approuvé par Bellerose, engagea ses amis à ne pas embarrasser le premier ministre.

Cette sympathie rendit à Bowell son courage un moment ébranlé. Le vieil orangiste, qui prisait par-dessus tout la franchise, surmonta son dégoût, tenta une laborieuse réorganisation. Il méritait l'appui des Canadiens français — et de l'épiscopat. Mieux encore: le sort de la future loi réparatrice paraissait lié au sort de l'orangiste Bowell. Le Père Lacombe soulignait cette situation auprès des chefs de l'opinion canadienne-française — évêques, sénateurs, ministres. Le Père Lacombe, septuagénaire lui aussi, avait des cheveux blancs, une physionomie ouverte, un beau visage inspiré. Ame ardente, il subordonnait tout aux causes passionnément servies, sa religion, ses missions, ses écoles. Longtemps aumônier des cheminots du C.P.R., il approchait les grands chefs du Réseau et recherchait le rôle d'intermédiaire auprès des hommes politiques. Lors du soulèvement de 1885, c'est lui qui avait garanti à John MacDonald la fidélité des Pieds Noirs. Autant de titres. Pendant la dernière maladie de Mgr Taché, c'est le Père Lacombe qui avait obtenu des évêques une démarche collective. Sans engager l'Eglise comme eût fait un évêque, le Père Lacombe passait, dans cette affaire, pour le délégué officieux de l'épiscopat.

A défaut d'Angers, qui voulait attendre encore, le Père Lacombe décida un autre sénateur, Alphonse Desjardins. De leur côté, les conjurés, rencontrant plus d'obstacles qu'ils n'avaient prévu, mettaient bas les armes et rentraient. Desjardins posa au pre-

mier ministre des questions nettes, et reçut des réponses aussi nettes[1]:

—La loi réparatrice sera soutenue jusqu'au bout, vigoureusement?

—Oui.

—Elle n'a pas été modifiée pendant la crise; c'est bien le texte vu et accepté par le Père Lacombe?

—Elle n'a pas été modifiée; le texte officiel est resté en possession de M. Ouimet.

—Aucune concession n'a été faite à cet égard, pour obtenir la rentrée des ministres résignataires?

—Aucune.

—La loi sera maintenue même si le gouvernement manitobain imprime à sa législation des modifications favorables, mais toujours précaires?

—Parfaitement.

—Me permettez-vous de transmettre ces assurances à MM. Masson, Ross et de Boucherville?

—Oui.

Sur ces assurances, et avec l'approbation des sénateurs ultramontains, Alphonse Desjardins devint ministre de la Milice. Après dix jours, la crise aboutit à un dénouement imprévu. Les déserteurs rentraient; Desjardins prenait la place d'Angers et sir Charles Tupper prenait la place de son fils. En vertu d'une entente secrète, le gouvernement

1. *Alphonse Desjardins a relaté tous ces faits dans un petit mémoire, écrit de sa main, le lendemain même* (15 *janvier* 1896) *de cette entrevue. Ce mémoire est en possession de son fils, le R. P. Paul Desjardins, S.J., qui nous l'a communiqué.*

ainsi renforcé ferait voter la loi réparatrice, et Mackenzie Bowell se retirerait après la session; Tupper conduirait le gouvernement et le parti aux élections générales. Le Père Lacombe tâcha de rallier des députés libéraux à la future loi réparatrice. Il ne put voir Laurier, mais lui écrivit une longue lettre.

Que valait la réorganisation ministérielle? Le cabinet réunissait de véritables ennemis, qui avaient échangé, à la faveur de la crise, les mots les plus durs.[1] Les versions officielles atténuèrent la portée du "malentendu passager". Mais aux bancs des ministres, les paupières baissées filtraient des regards de traîtrise. Et la *Minerve,* inspirée par Caron, reconnut: "Au fond de cette crise inouïe est la question des écoles du Manitoba." Puis, nouveau soufflet à Mackenzie Bowell: les élections provinciales du Manitoba, le 15 janvier, aboutirent au triomphe du gouvernement Greenway. L'opposition ne gardait que cinq sièges ,en dehors des comtés de majorité canadienne-française. Sifton, organisateur de la victoire, se laissait appeler "le petit Napoléon de l'Ouest".

Autant d'encouragements pour les libéraux fédéraux qui ne se rendaient pas au désir du Père Lacombe. Dès la discussion sur l'adresse, aux Communes, Tarte demanda une grande enquête sur la question scolaire au Manitoba. Tarte était évidemment le porte-parole de son parti, de son chef. Dans un débat de cette gravité, Laurier distribuait les rôles. Le discours de Tarte, prononcé le 24 jan-

1. *Et qui ne se pardonnèrent pas, ainsi que le prouve un discours prononcé par sir Mackenzie Bowell au Sénat, neuf ans après, le 1er mars 1905. Il dit alors, entre autres choses — en visant surtout Foster: "Je ne me rappelle pas m'être servi de cette expression: nid de traîtres; mais si je ne m'en suis pas servi, j'aurais dû m'en servir."*

vier, fit sensation — et parmi les catholiques les plus résolus fit scandale, car il parut concéder l'infériorité des anciennes écoles séparées. Le système d'enseignement de la province de Québec n'échappait même pas aux critiques de Tarte, qui renforçait ainsi les positions de Greenway et de ses alliés. Il les renforçait davantage, peut-être, en contestant à Mgr Langevin l'approbation de tous les catholiques manitobains. Enfin le perspicace lieutenant de Laurier, prévoyant la teneur du bill, donna l'argument qui serait tant invoqué par les rouges: vous autoriserez peut-être l'ouverture d'écoles catholiques, mais, selon toute vraisemblance, vous n'obligerez pas la Province à les subventionner. Alors, avec quel argent vos écoles fonctionneront-elles?

Tandis qu'au Parlement, Tarte attaquait la loi sans la connaître, la *Patrie* opérait la même manoeuvre en se plaignant que le Père Lacombe eût servi d'intermédiaire entre Mackenzie Bowell et les évêques de la province de Québec — en particulier l'inflexible Mgr Laflèche — pour leur faire approuver le bill avant sa présentation au Parlement. *L'Electeur* reproduisit cette nouvelle. Les journaux ultramontains et conservateurs la démentirent: C'est une infamie, destinée à exciter les protestants contre l'épiscopat catholique et, par ricochet, contre la future loi réparatrice.

Devant les embarras du gouvernement et l'indiscipline du parti conservateur à la débâcle, le parti de Laurier se sentait à la veille de culbuter le ministère et de saisir enfin le pouvoir. Il était clair que personne ne l'y ferait renoncer, et qu'il combattrait toute mesure gouvernementale, fût-elle la meilleure du monde. Sous son air de grand seigneur, Laurier guettait son heure en politicien consommé. Il écrivait à sa vieille amie Mme Lavergne:

"Un mot à la hâte, ma chère amie. Il paraît de plus en plus certain que rien ne peut sauver le gouvernement, ni Bowell, ni Tupper, ni personne. Le parti conservateur est divisé, s'émiette, se désagrège. Je crois que notre tactique en ce moment, de leur donner de la corde, est la meilleure. A la hâte; demain je vous écrirai..."[1]

A ce moment se préparait enfin l'élection de Charlevoix. Le député à remplacer, Simard, était libéral. Les libéraux présentèrent un candidat local, Charles Angers, avocat et propriétaire à la Malbaie. Une quarantaine d'années, de la conscience, du goût, de jolies lectures, de très bonnes manières. Bien considéré par tous, et surtout catholique très pratiquant: le paroissien modèle de la Malbaie. Les conservateurs présentèrent l'ancien député Simon Cimon, prédécesseur de Simard. Louis-Philippe Pelletier dirigea les forces conservatrices, secondé par un rédacteur du *Courrier du Canada,* Jean Dumont, alter ego de Thomas Chapais. Dechène et Charles Langelier dirigèrent les forces libérales.

Charlevoix! Comté de vieilles familles (les Simard et les Tremblay y sont légion) entêtées dans leurs opinions. L'ancien comté des luttes Tremblay-Langevin et du fameux procès en "influence indue". Plusieurs acteurs de la bagarre de 1876 occupaient encore leur poste vingt ans plus tard; les disparus avaient de dignes successeurs. Mgr Labrecque adressa aux curés une circulaire, à lire en chaire, sans commentaire:

Chers ....Frères,

"Nous ne désirons pas intervenir dans la politique, et nous ne voulons pas nous ranger pour un parti plutôt que pour l'autre. Mais il y a une question importante à régler, celle des écoles catholiques du Manitoba. Nous prétendons que c'est une affaire sérieuse de conscience

---

1. *Lettre du* 11 *janvier* 1896; *figure dans des archives privées.*

de donner ses votes à un candidat qui s'engagera de la façon la plus positive à voter durant la présente session en faveur d'une loi réparatrice acceptée par les autorités ecclésiastiques. Veuillez remarquer, je vous le répète, que c'est une sérieuse affaire de conscience pour les électeurs."

Sévère, tranchant, Mgr Labrecque n'avait pas l'habitude de parler pour rien. Les deux candidats s'empressèrent de souscrire à l'engagement demandé. Mais bien des fidèles comprirent la circulaire comme une mise en garde contre les libéraux. Des curés la commentèrent, d'ailleurs, malgré la recommandation épiscopale; dans les églises où, en 1876, on avait représenté les libéraux comme des révolutionnaires, des garibaldiens et des suppôts du diable, on les représenta, en 1896, sous des couleurs identiques. A la Baie Saint-Paul, des chantres quittèrent la grand'messe après le sermon. Aux Eboulements, une altercation se produisit entre curé et paroissiens:

—Vous n'aurez pas les sacrements!

—Vous n'aurez pas la dîme!

Le 28 janvier, le libéral fut élu par une majorité de 176; mais les tacticiens du parti attribuèrent à la lettre de Mgr Labrecque un déchet de 300 voix. *L'Electeur* publia le résultat sous ce gros titre:

LE CANDIDAT LIBERAL ELU PAR
UNE MAJORITE DE 176
Sur l'argent, le whisky,
les orangistes et
les curés.

Et l'article de *L'Electeur* atteignait une violence inouïe contre "la cohorte sinistre à laquelle se mêlaient un costume violet et des costumes noirs".

Il se terminait par cet avertissement au clergé: "Il n'y a pas de puissance au monde, aujourd'hui, capable d'empêcher M. Laurier d'arriver au pouvoir."

De son côté, la *Patrie* souligna l'influence de Laurier, supérieure à celle des évêques.

Pour la presse ultramontaine et conservatrice, de la *Vérité* à la *Minerve,* en passant par le *Courrier du Canada,* la violence de *L'Electeur* prouvait que les libéraux soi-disant modérés, en réalité hypocrites, étaient bien, au fond, aussi radicaux, aussi sectaires que les autres.

Déjà le discours de Tarte et sa proposition d'enquête avaient soulevé quelque indignation. A l'heure où paraissait à Québec le numéro de *L'Electeur* mettant dans le même sac l'argent, le whisky, les orangistes et les curés, paraissait à Montréal, dans la *Minerve,* une mise en accusation de Tarte et de son chef Laurier:

"M. Laurier répugne par sa constitution physique aux déclarations violentes; sa nature maladive se rebiffe devant les situations définies; la phrase brutale, mais claire, lui donne des crises nerveuses, et il ne se plaît que dans le demi-jour des solutions effacées...

"Dans M. Tarte il a trouvé le complément intégral de sa propre individualité. Ardent, engueuleur, casseur de vitres, ayant brûlé tous ses vaisseaux, prêt à brûler tous ceux des autres, son vaillant lieutenant a toutes les audaces que le chef ambitionnerait de posséder.

"M. Laurier a toujours hésité à se prononcer sur le régime scolaire de la province de Québec. Il est bien vrai qu'une fois il a laissé percer devant l'évêque des Trois-Rivières ses prédilections pour l'école plus ou moins neutre; mais les journaux firent un tel tapage que ce pauvre M. Laurier se crut forcé de s'expliquer dans une

lettre restée célèbre par son manque de grammaire autant que par son manque de clarté.

"M. Tarte n'a pas de ces frayeurs, pas plus qu'il ne se laisse engourdir par les scrupules de la décence ou de la délicatesse...

"Lâcheté et trahison!"

Mais Tarte ne s'en tenait pas là. Le même jour aussi où paraissaient ces lignes — 28 janvier — il dénonça aux Communes l'intervention de Mgr Labrecque.[1] Lui aussi fut violent ;il approuva les électeurs d'avoir négligé cette influence qu'il ne voulait pas appeler dangereuse mais au moins "ill-advised". Et il répéta que le gouvernement avait soumis aux évêques son projet de bill réparateur.

Ce que la *Patrie* répétait aussi:

"Nous affirmons et réaffirmons que le Père Lacombe, servant d'intermédiaire ou de messager, est allé aux Trois-Rivières dans la première semaine de décembre, et qu'il a soumis à Mgr Laflèche un projet de loi réparatrice préparé par le gouvernement d'Ottawa et approuvé par Mgr Langevin."

Des protestants utilisaient ces textes pour représenter le cabinet Bowell comme un instrument docile entre les mains de l'épiscopat catholique. La *Minerve* maintint son démenti, et le *Trifluvien* apporta celui de Mgr Laflèche en ces termes:

"Nous avons interviouvé Mgr l'évêque des Trois-Rivières, et nous n'avons pas été surpris d'apprendre de sa bouche que la Patrie *mentait, que le Révérend Père Lacombe n'avait jamais joué le rôle qu'elle lui prêtait, et qu'enfin il n'est jamais venu, en décembre dernier ni en aucun temps, à Trois-Rivières pour faire approuver*

1. Débats de la Chambre des communes, 1896. *Vol. I.*

à Sa Grandeur le projet en question de la loi rémédiatrice."

L'affirmation de la *Patrie*, les discours de Tarte, les attaques de *L'Electeur* contre Mgr Labrecque et le clergé de Charlevoix, suscitèrent des discussions passionnées. Les répliques, les démentis, les insultes s'entre-croisèrent. A l'heure où l'union des Canadiens français paraissait si nécessaire, les divisions se creusaient plus profondément.

L'Electeur continua. Le 30, sa correspondance parlementaire, rédigée par Côme-Isaïe Rinfret, député fédéral de Lotbinière, traita du cas de Mgr Labrecque "qui n'a aucune expérience parlementaire... qui n'a peut-être pas dans sa bibliothèque deux livres d'histoire constitutionnelle... qui est, à Chicoutimi, complètement en dehors du mouvement politique..." et qui prétend dicter des votes. Dans une lettre personnelle, Laurier blâma Pacaud de son irrespect pour l'autorité épiscopale, mais Pacaud n'en tint pas grand compte.[1] Le droit d'intervention du clergé dans les élections se discuta comme aux jours du *Programme catholique* et de "l'influence indue". Après vingt ans et davantage, la question se posait de nouveau, en termes presque identiques. Circonstance aggravante: les Canadiens français se battaient, cette fois, en présence de l'ennemi — soyons diplomates, et mettons: de l'adversaire.

* * *

Pendant ces discussions, sir Charles Tupper se faisait élire en Nouvelle-Ecosse. A son retour, le

1. *Lucien Pacaud*: Lettres de sir Wilfrid Laurier à mon père et à ma mère (*lettre du* 30 *janvier* 1895).

gouvernement présenta le "bill réparateur" — le 11 février.

Le bill comprenait cent douze articles. Il chargeait le lieutenant-gouverneur en conseil (c'est-à-dire le gouvernement provincial du Manitoba) de nommer une Commission des écoles séparées, composée de neuf membres au plus, dont un surintendant, tous catholiques. Cette Commission régirait les écoles séparées. En cas de subventions (facultatives) du gouvernement provincial, les catholiques, taxés pour leurs écoles, seraient exemptés des taxes pour les écoles publiques.

En somme, la loi réparatrice affirmait le droit des catholiques aux écoles séparées, mais elle ne garantissait pas de subsides à ces écoles, virtuellement abandonnées au contrôle du gouvernement provincial. Et que ferait le gouvernement fédéral, si, la loi réparatrice votée, le Manitoba refusait de l'appliquer? Mgr Langevin, en contact avec des ministres par l'intermédiaire du Père Lacombe, crut aux vertus de cette loi imparfaite. Le premier ministre Mackenzie Bowell traversait courageusement les intrigues, les affronts, les échecs. Il dit, dans un cercle de députés conservateurs: "Le gouvernement fera passer cette loi ou tombera." Dickey, ministre de la Justice, proposa la première lecture aux Communes.

Les libéraux, décidés à combattre le gouvernement, craignaient une intervention épiscopale en faveur du bill. *L'Electeur* demanda tout de suite: "Mgr Langevin va-t-il accepter l'acte mystificateur?" Et il publia, le 12 février, un article de ton doctrinal contre l'intervention épiscopale dans la question scolaire.

Nouveau coup de théâtre: c'est l'archevêché de

Québec — si longtemps favorable aux libéraux — qui chargea un théologien, l'abbé Louis-Adolphe Paquet, de réfuter la thèse de *L'Electeur*. Le neveu des abbés Benjamin et Louis-Honoré Paquet affirmait d'année en année son autorité. Il comptait déjà des disciples. Il venait de publier le premier tome de ses commentaires de la *Somme*, en un latin classique, mais plus accessible que celui du cardinal Satolli, et cette oeuvre suscitait l'admiration à Rome même. Aujourd'hui, où tout le monde est thomiste, les théologiens ont dépassé et délaissé les travaux de l'abbé Paquet; mais qu'ils reculent, en pensée, jusqu'à l'année 1896, pour en mesurer la nouveauté, la portée. Mgr Bégin prisait beaucoup la science, le talent et la personne du jeune théologien. Il le chargea de réfuter *L'Electeur*. Et l'abbé Paquet s'en acquitta sans faiblesse. Le théologien soutenait qu'en une affaire comme celle des écoles du Manitoba, touchant aux intérêts religieux, l'Etat est inférieur et subordonné à l'Eglise. Celle-ci "peut et doit exercer sa juridiction sur le moyen même à prendre, sur la voie à suivre pour arriver au but désiré". Aucun compromis, aucune indulgence à espérer pour les tenants de la thèse contraire: "Cette thèse de *L'Electeur*, contraire au droit des évêques, et se rattachant, à l'insu sans doute de l'auteur, aux principes mêmes du libéralisme catholique, est fausse, pernicieuse et absolument condamnable."

Le journal libéral inséra cette protestation, le 18 février, sur deux colonnes de caractères très fins. Puis il persifla l'abbé Louis-Adolphe Paquet "qui a bien voulu descendre dans le champ clos de la presse pour nous rappeler à la saine doctrine et nous inonder de ses lumières". *L'Electeur* maintenait sa position: l'épiscopat unanime viendrait-il

à recommander le bill réparateur, les hommes politiques, la presse et les électeurs n'en garderaient pas moins le droit de le combattre. Il déniait aux évêques "la mission de juger seuls le mode de règlement d'un différend politico-religieux".

Attitude significative et de portée considérable, de la part de *L'Electeur*, organe reconnu de Laurier et de son parti dans la province de Québec. L'avertissement fut réitéré par le correspondant parlementaire du journal, le député Rinfret, qui prenait évidemment le mot d'ordre de son chef. Rinfret conclut ainsi son article du 19 février:

"Nous jugerons l'acte rémédiateur à son mérite. Nous tiendrons compte de toutes les opinions respectables qui l'appuient et le combattent, et nous voterons selon notre conscience, éclairée par la connaissance de la situation politique."

Et Tarte, inspirateur de Laurier, tint le même langage dans l'hebdomadaire *Cultivateur*, qu'il répandait dans les campagnes. Un théologien n'est pas un législateur, dit-il à l'abbé Louis-Adolphe Paquet: en matière de législation, les hommes politiques et les juristes en savent plus que lui, et même qu'un archevêque, et n'ont pas à tenir compte de son opinion.

On se doute que les feuilles radicales n'observèrent aucun ménagement. La *Liberté*, qui remplaçait le rouge *Echo des Deux-Montagnes*, condamné par Mgr Fabre, écrivit:

"Le public a son mot à dire sur ce sujet, et tous les Paquet du monde ne pourront l'en empêcher.
"Nous ne sommes plus au moyen âge: 89 *a passé."*

Les hostilités s'ouvraient non plus entre les libres penseurs ou les esprits forts du parti libéral

et la fraction la plus "ultramontaine" de l'épiscopat, mais entre le parti libéral et l'épiscopat tout entiers. Pendant qu'il y était, *L'Electeur* vida son sac. Le 20 février il publia cette note:

"Le Rév. Père Lacombe, cet excellent missionnaire du Nord-Ouest, est-il autorisé à agir comme l'agent diplomatique de l'épiscopat canadien?..

"Il y a plusieurs jours, il prit sur lui d'écrire une lettre insolente et pleine de menaces à un député libéral très en vue.

"Le ministre de la Justice n'avait pas encore fait connaître la teneur de la loi; cependant le bon Père menaçait notre ami, avec l'autorité de l'épiscopat du pays, des foudres de l'Eglise s'il n'appuyait pas la loi attendue.

"Deux jours plus tard, cette lettre était communiquée à un archevêque, qui protesta énergiquement que le Rév. Père Lacombe n'avait pas eu autorité d'en agir ainsi."

Et sans attendre les réactions suscitées par cet article, *L'Electeur* publia dès le lendemain la lettre du Père Lacombe. Elle était datée de Montréal, 20 janvier 1896, et adressée à Laurier:

"Bien cher monsieur,

"Dans ce temps si critique pour la question des écoles du Manitoba, permettez à un vieux missionnaire, aujourd'hui le représentant des évêques de notre pays dans cette cause qui nous préoccupe tous, permettez-moi, dis-je, de faire appel à votre foi, à votre patriotisme et à votre esprit de justice pour vous supplier de vous rendre à notre demande. C'est au nom de nos évêques, de la hiérarchie et des Canadiens catholiques que nous demandons à votre parti, dont vous êtes le si digne chef, de nous aider à régler cette fameuse question, et cela en votant avec nous la loi rémédiatrice de concert avec le gouvernement.

"Nous ne vous demandons pas de voter pour le gouvernement, mais pour le bill qui doit nous rendre nos

droits, ainsi que cela va être présenté dans quelques jours à la Chambre.

"Je considère, ou plutôt tous nous considérons que cet acte de courage, de bonne volonté et de sincérité de votre part et de ceux qui suivent votre politique, sera grandement dans l'intérêt de votre parti, surtout au temps des élections générales.

"Je dois ajouter A) Que nous ne pouvons pas accepter votre proposition d'enquête, pour aucune raison, et nous ferons l'impossible pour la combattre.

"B) Si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous ne croyez pas devoir vous rendre à notre juste demande, et que le gouvernement qui veut nous donner la loi promise soit battu et renversé tout en tenant bon jusqu'à la fin de la lutte, je vous informe avec regret que tout l'épiscopat comme un seul homme, uni au clergé, se lèvera pour soutenir ceux qui auront succombé en nous défendant.

"Veuillez me pardonner ma franchise, qui me fait vous parler ainsi. Quoique je ne sois pas votre ami intime, cependant je puis dire que nous avons été en bons termes. Toujours je vous ai regardé comme un gentilhomme, un citoyen respectable, et un homme habile pour être à la tête d'un parti politique.

"Je fais des voeux pour que la divine Providence conserve votre courage et votre énergie, pour le bien de notre commune patrie."

Les paragraphes A et B de cette lettre contenaient une mise en demeure et des menaces bien catégoriques. Et graves, puisque le Père Lacombe affirmait parler au nom des évêques. Au reçu de cette lettre, Laurier envoya Philippe-Auguste Choquette la soumettre à Mgr Bégin, à Québec, afin de savoir si elle était vraiment "inspirée". Et Mgr Bégin de répondre que le missionnaire exprimait un point de vue personnel.

Malgré ses contacts intermittents avec de puissants personnages, le Père Lacombe, habitué à la fréquentation des sauvages et des cheminots, man-

quait de la diplomatie qu'un Jésuite ou un Sulpicien, par exemple, eussent déployée dans la question scolaire. Son ton comminatoire choqua. La *Presse* elle-même protesta contre cette intervention "on ne peut plus inopportune" du missionnaire. Elle dit:

"Le langage du Père Lacombe peut se résumer à ceci: "Apprends bien tes devoirs, et tu auras du sucre; sinon, tu auras un bon fouet." Cela peut être de mise avec les petits sauvages des écoles du Nord-Ouest, que le R. P. dirige avec tant de zèle et de dévouement, mais ne peut produire que des résultats malheureux à Ottawa."

Désavoué par Mgr Bégin, vertement critiqué par les journaux, le Père Lacombe se trouva en délicate posture. Selon l'habitude en pareil cas, on se reprocha de part et d'autre l'indiscrétion. Le missionnaire l'attribuait à l'entourage de Laurier; les libéraux, à l'entourage du Père Lacombe. Il est peu vraisemblable que le Père Lacombe ou ses amis aient communiqué avec Pacaud, et l'indiscrétion doit être imputable au député de Montmagny. Car si le Père Lacombe manquait de doigté, l'émissaire de Laurier, P.-A. Choquette, était tout de même: bouillant, fanatique du "Parti", peu diplomate — et facile à désavouer. Tandis que la polémique avec *L'Electeur* faisait rage, le Père Lacombe et Choquette se ménagèrent une entrevue à Ottawa. Aucun d'eux ne céda un pouce. Choquette reprocha au "bill réparateur" de ne pas fournir aux écoles séparées les subsides indispensables. Le Père Lacombe répondit en substance:[1]

—Si le gouvernement du Manitoba nous refuse notre juste part des deniers provinciaux, le

1. *Telle est la version — très vraisemblable — de P.-A. Choquette, recueillie par nous-même* (*P.-A. Choquette*: "Un demi-siècle de vie politique").

gouvernement fédéral nous accordera des subsides.

—Si cette obligation est inscrite dans la loi, répondit Choquette, par exemple par l'addition d'une clause à l'article 74, je pourrai chasser de mon esprit l'idée que ce bill n'est qu'un trompe-l'oeil. En ce cas, j'envisagerais mon ralliement au bill.

Et Choquette — qui prétendait n'engager que lui-même, mais soumettait tout à Laurier — confirma par écrit:

"Vous me répondez aujourd'hui que vous n'êtes pas en mesure de me dire si le gouvernement est prêt à ajouter un complément à la clause 74. Vous me conseillez d'interpeler le gouvernement pour savoir ce qu'il entend faire pour donner aux écoles séparées le moyen de fonctionner. Vous admettez par là, implicitement, le principe: pas d'argent, pas d'écoles, et par conséquent le projet n'est pas acceptable."

Ces conversations transpirèrent, et les journaux conservateurs, en particulier l'officieuse *Minerve,* expliquèrent que le gouvernement fédéral ne pouvait, dans une matière réservée aux législatures provinciales, présenter qu'une mesure auxiliaire, comportant certaines hésitations ou lacunes "que les adversaires du gouvernement exagèrent à dessein". Verbalement, les ministres canadiens-français laissaient espérer, dans l'avenir, des compléments ou des amendements à cette loi imparfaite. C'était bien la thèse du Père Lacombe.

Mais la grosse question était celle-ci: l'épiscopat prépare-t-il une approbation formelle du bill, qui mettrait les libéraux de la province de Québec dans une situation malaisée? *L'Evénement* l'annonçait; *L'Electeur* protestait à l'avance — véhémentement. Les libéraux de Québec songèrent à dres-

ser un paratonnerre. Le 22 février, tandis que Choquette et le Père Lacombe constataient à Ottawa leur désaccord, un groupe conduit par le sénateur Pantaléon Pelletier, le député fédéral François Langelier et le député provincial Jules Tessier, accomplit une démarche respectueuse à l'archevêché. Un groupe imposant. D'une intelligence moyenne, d'une tenue supérieure, d'une intégrité superlative, Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier portait des favoris magnifiques, à la François-Joseph, des favoris touffus, tire-bouchonnés, foisonnants, auprès desquels ceux d'Henri-Gustave Joly de Lotbinière, voire ceux de Félix-Gabriel Marchand, n'étaient qu'un duvet d'adolescent. Rejoints en bas par la coulée des moustaches, en haut par la broussaille des sourcils, ils encadraient le visage pour lui conférer du caractère, de la solennité, de la respectabilité. Avec ces favoris, le haut de forme "qui avait été au feu avec lui", sa redingote et son intégrité, Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier était, pour les libéraux du district de Québec, un drapeau vivant, un porte-respect. Quant à François Langelier, son second dans cette démarche, il était depuis longtemps le bienvenu à l'archevêché de Québec. Cependant Mgr Bégin fit à ses visiteurs une réception plus vive qu'ils n'attendaient. Mgr Bégin n'était pas combatif comme Mgr Laflèche ou le cardinal Taschereau. Il évitait le bruit, les querelles; il renvoyait le plus possible les questions litigieuses à Mgr Marois. Il avait à demi désavoué le Père Lacombe. Mais il ressentait, comme tous les évêques, les attaques de Tarte et des libéraux. Il répondit qu'il n'avait pas encore étudié le bill, mais que des légistes de toute confiance ne le trouvaient pas si défectueux, et recommandaient d'en accepter le principe. Puis il ajouta que l'épiscopat possédait toute la compétence voulue pour juger

la question des écoles, question religieuse plutôt que politique. Enfin il blâma "les organes du parti libéral de Québec" avec beaucoup d'énergie.[1] Le paratonnerre avait attiré la foudre.

* * *

Outre-frontière, en Ontario, l'agitation n'était guère moindre. Le *Telegram* et le *Mail and Empire* l'entretenaient. Pour John Ross Robertson, propriétaire du *Toronto Telegram*, qui ressemblait, à bien des égards, à Hugh Graham, la francophobie et l'antipapisme étaient à la fois une conviction et une affaire. Le pasteur William Caven, fondateur de l'*Equal Rights Association* et l'un des chefs de l'agitation "antijésuitique" au temps de Mercier, retrouva, dans l'affaire des écoles manitobaines, un aliment pour son fanatisme. Le 22 février, des conservateurs et des libéraux anglais tinrent à Toronto une assemblée contre le bill réparateur. Dalton McCarthy, Clarke Wallace et Joseph Martin occupaient les places d'honneur sur l'estrade. Le *Mail and Empire* donna les noms de vingt-trois députés conservateurs décidés à rompre avec le gouvernement plutôt que d'accepter le bill; ces vingt-trois comptaient entraîner quelques collègues. L'effervescence s'étendait au Manitoba. La situation devenait grave non seulement pour Bowell et pour Tupper, mais pour tous ceux qui redoutaient des troubles dans l'Ouest.

La croissance de l'Ouest s'opérait en effet sous la domination de puissances financières siégeant à Montréal et à Toronto — surtout à Montréal. Le

1. *Résumé de cette entrevue écrit sur l'ordre de Mgr Bégin par l'abbé B.-Ph. Garneau, secrétaire de l'archevêché, le 24 février, et envoyé au* Chronicle.

Pacifique-Canadien possédait des terres dans l'Ouest, sans parler de ses intérêts proprement ferroviaires. Sans le C.P.R., l'Ouest ne serait même pas canadien: des réseaux suivant les lignes de longitude auraient relié les nouvelles provinces aux régions correspondantes des Etats-Unis. Tout cela conférait au Pacifique un droit de regard. Sir Donald Smith, député fédéral de Montréal-Ouest, grand chef du C.P.R. et de la Banque de Montréal, se rendit à Winnipeg en conciliateur. Au retour, il affirma qu'on pouvait encore s'entendre avec Greenway. Sir Donald Smith et sir Charles Tupper s'enfermèrent ensemble, longuement. Aux Communes, le bill franchissait les étapes préliminaires.

Le 3 mars, sir Charles Tupper proposant à la Chambre la deuxième lecture, Laurier déposa un amendement de renvoi à six mois, c'est-à-dire après la session, après les élections. Et le débat, tel un navire qui aurait longtemps exploré la côte, se lança enfin en pleine mer.

Laurier prononça un grand discours à l'appui de son amendement. Il reprocha au gouvernement d'avoir laissé, pendant six longues années, traîner et s'envenimer une affaire soluble par la conciliation. Une commission d'enquête aurait pu vérifier la plainte de Mgr Taché sur le protestantisme des prétendues écoles neutres... Un passage du discours de Laurier devait ranimer les plus vives controverses de principes. C'est celui-ci:

"Je suis un libéral de l'école anglaise. Je crois en cette école qui a toujours prétendu que c'est le privilège de tous les sujets, grands ou petits, riches ou pauvres, ecclésiastiques ou laïques, de discuter, d'influencer, de persuader, de convaincre, mais qui a toujours refusé, fût-ce au plus grand, le droit de dicter, même au plus

petit, la ligne de conduite qu'il doit suivre. Je représente ici non seulement les catholiques mais les protestants, et je dois rendre compte de mon administration à toutes les classes. Catholique et Français d'origine, je suis ici chargé, par la confiance des hommes qui m'entourent, de grands et importants devoirs en vertu de notre système de gouvernement constitutionnel. Je suis ici le chef reconnu d'un grand parti composé de catholiques et de protestants, dont la majorité est formée de ces derniers, car ils doivent être la majorité dans l'ensemble du Canada. Va-t-il être dit qu'occupant une position de cette nature, l'on me dictera la ligne de conduite que je dois suivre en cette Chambre pour des raisons qui peuvent s'adresser à la conscience de mes collègues catholiques, mais qui ne s'adressent pas de même à la conscience de mes collègues protestants? Non. Tant que j'occuperai un siège en cette Chambre, tant que j'occuperai le poste que j'occupe, chaque fois qu'il sera de mon devoir de prendre position sur une question quelconque, je la prendrai non pas au point de vue du catholicisme, non pas au point de vue du protestantisme, mais je la prendrai pour des motifs qui peuvent s'adresser à la conscience de tous les hommes, indépendamment de leur foi, pour des motifs qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance."

Adolphe Caron, répondant à Laurier, s'en tint à cet argument essentiel: la constitution exige le maintien des écoles séparées; nous ferons respecter la constitution.

Presque tous les députés voulurent dire leur mot, expliquer leur vote. La discussion s'éternisa, entraînant force séances de nuit. Citons les principales interventions des députés de la province de Québec.

C.-A. Geoffrion appuie Laurier. Amyot le réfute. Lavergne insiste sur les arguments majeurs de son parti: a) l'article 74 autorise les écoles séparées à recevoir des subventions, mais n'oblige pas la législature à les donner; b) en vertu de l'ar-

ticle 1er, le cabinet provincial désigne les commissaires des écoles séparées; en nommant des partisans, il paralysera votre législation. D'ailleurs, comment faire appliquer une loi par une province résolument hostile? Une entente vaudrait mieux.

Ives, député de Sherbrooke, défend la mesure ministérielle. Hector Langevin aussi, brièvement. Beausoleil se sépare de son chef Laurier: "Je regrette, dit-il, que la loi ne soit pas plus efficace, mais enfin, je considère que c'est un pas accompli dans la bonne direction." Ni ascète, ni clérical, Beausoleil garde de son lointain et court passage à *L'Etendard* un fort respect des principes. A plusieurs reprises déjà, devant un grand intérêt national, il a refusé de transiger. Des deux aspects de la question: lutte autour de l'âme des enfants; manoeuvre sur l'échiquier politique, il ne retient que le premier. L'ancien associé de Mercier élève le débat:

"La question cesse d'être une question politique. Il s'agit d'affirmer le droit naturel des parents sur l'éducation des enfants. Je proclame cette liberté inviolable. La constitution du pays protège expressément ce droit des minorités; j'appuierai l'application du remède constitutionnel. Le temps des enquêtes est passé, celui de faire le droit est arrivé. Le bill réparateur proposé au Parlement rétablit la minorité dans la jouissance de ses droits; je l'appuie parce que c'est le mode le plus efficace de régler la question, et parce qu'il est trouvé acceptable et suffisant par les représentants de la population intéressée. Je ne crois pas aux promesses incertaines d'un avenir qui n'appartient à personne. Le bill actuel pourrait être plus complet, mais tel qu'il est, j'y trouve une mesure de protection et des garanties définies que je n'aperçois nulle part ailleurs."

Par contre, François Langelier défend la motion Laurier. François Langelier, et beaucoup d'autres, ne prêtent au gouvernement Bowell ni la volonté

ni les moyens d'imposer le "bill réparateur" à Greenway, à Sifton, à la législature manitobaine, à l'opinion ontarienne. Alors, quelle comédie joue-t-on? Langelier apostrophe les ministres de la province de Québec, Caron et Ouimet:

"Pour rallier le vote catholique à cette loi hypocrite, vous tenez depuis quelques jours aux députés à peu près ce langage: "Il est vrai que ce bill est bien imparfait, bien incomplet, qu'il n'apportera aucun soulagement aux catholiques du Manitoba, mais ce n'est qu'un commencement: plus tard, nous le compléterons."

"Eh bien, je mets les représentants de l'élément catholique en demeure de déclarer ici si, oui ou non, le gouvernement a l'intention de compléter cette loi et de la mettre en vigueur, sur le refus d'agir du gouvernement manitobain. Je vous mets au défi de nier que le gouvernement n'a pas plutôt promis que jamais cette loi ne serait exécutée!"

Et Langelier répète ce défi, en s'asseyant, les bras croisés: il attend, pour continuer son discours, la réponse des ministres canadiens-français. Ceux-ci ne disent mot; après un silence, Langelier reprend son réquisitoire.

La *Minerve* demande:

"Comment M. François Langelier, professeur à l'Université Laval — ce qui n'est malheureusement pas un cas unique au sein des phalanges rouges —[1] *va-t-il concilier les responsabilités qui lui incombent de ce chef avec sa révolte ouverte contre les directions de l'épiscopat sur le problème manitobain?"*

La discussion continue aux Communes. Le député Rinfret approuve Laurier, son chef. Joncas

1. *Nazaire Ollivier, ancien rédacteur de* L'Union libérale, *était aussi devenu professeur de droit à l'Université Laval.*

lui reproche au contraire d'entretenir une seule pensée, de viser un seul but: embarrasser le gouvernement, le renverser, prendre sa place. Le Dr Lachapelle appuie le bill. Carroll appuie la motion Laurier, dans un discours remarqué pour sa forme élégante. Après lui vient Monet, député de Napierville. Ce libéral avancé prétend combattre le bill comme insuffisant, inapte à satisfaire la conscience catholique. Amyot l'interrompt pour lire un télégramme de Mgr Langevin au Père Lacombe, daté du 22 février:

"Loi applicable, efficace et satisfaisante. Tous les vrais catholiques doivent l'approuver. Notre vie est dans la loi."

Ce n'était pas seulement une réfutation de Monet. C'était la première recommandation écrite et formelle du bill par un évêque. C'était aussi une sorte de confirmation de la mission officieuse confiée au Père Lacombe. L'effet de cette lecture fut considérable — et varié, sur les diverses banquettes.

A ce moment, Mgr Laflèche venait de recevoir la visite de Mgr Fabre et de Mgr Gravel. Et malgré le démenti diplomatique publié par le chanoine Bruchési, tout le monde fut convaincu que les trois prélats avaient concerté leur attitude sur la question des écoles. Le vieil évêque des Trois-Rivières brandissait, indigné, une épreuve toute fraîche du discours de Laurier. De son côté, Mgr Labrecque, par mandement, menaça *L'Electeur* d'interdit (sans nommer le journal, mais de façon très claire) s'il ne changeait pas de ton à l'égard de l'épiscopat. En l'absence de Mgr Blais, l'administrateur du diocèse de Rimouski invita Fauvel, dé-

puté libéral de Bonaventure (qui n'en tint pas compte), à voter pour la loi réparatrice.[1]

Les cercles politiques opéraient des pointages. Bowell et Tupper faisaient appel à la largeur d'esprit de leurs partisans. "C'est une question de loyauté, disaient-ils, de justice pour les catholiques." — "Alors, répondaient les dissidents, que les libéraux catholiques nous donnent l'exemple. et votent le bill." Pour plusieurs conservateurs ontariens, personnellement tolérants, l'acceptation du bill équivalait à un suicide politique. Une vingtaine de conservateurs protestants quitteront le gouvernement; un plus petit nombre de libéraux catholiques, à la suite de Beausoleil et de Devlin, quitteront Laurier; on prévoit encore une majorité de dix à vingt voix pour le bill.

Foster prononce un grand discours, large d'idées, soigné de forme, solide d'argumentation. Paul-Etienne Grandbois et Joseph Girouard défendent aussi le bill. Le 19 mars, à cinq heures du matin, Bruneau commence un long discours en faveur de l'amendement Laurier. Belley, de Chicoutimi, lui réplique.

Et nous omettons la plupart des discours anglais! Charles Angers, le nouvel élu de Charlevoix, trouve le bill imparfait, mais promet de le voter, selon l'engagement contracté devant ses électeurs, après la circulaire de Mgr Labrecque. Au contraire, Legris reste du côté de Laurier.

Plusieurs conservateurs orangistes, à la suite de Clarke Wallace et de Dalton McCarthy, confirment leur intention de voter avec les libéraux. Sir Do-

---

1. *Lettre de Mgr Blais à Georges-P. Roy, du 5 juin 1896, publiée par plusieurs journaux* (*La* Minerve, 11 *juin* 1896).

nald Smith — l'homme le plus riche du Canada, chef et représentant d'une grande puissance occulte — écouté avec une extrême attention, votera la deuxième lecture, pourvu qu'entre cette lecture et la troisième le ministère Bowell tente une nouvelle négociation avec le ministère Greenway. Il en a reçu confidentiellement la promesse. Planche de salut pour quelques conservateurs ontariens qui ne veulent se brouiller ni avec les ministres ni avec leurs électeurs!

Flavien Dupont, qui reflète aux Communes l'esprit du groupe d'Auguste-Réal Angers, reproche au gouvernement d'avoir tant tardé à soumettre cette loi; mais il reproche plus encore aux libéraux leur opposition de parti. Les libéraux Béchard et Charbonneau combattent le bill. Charbonneau soulève des protestations en comparant le bill à une guenille promenée d'évêché en évêché pour recevoir des bénédictions. Les séances n'en finissent plus. Les libéraux recourent à l'obstruction, soulevant en pleine séance de nuit des points de droit.

Le 20 mars, à cinq heures du matin, les discours enfin terminés, l'Orateur prononce le sacramentel: "Call in the Members!" Les whips des deux partis réveillent les députés endormis dans leur bureau. On vote sur l'amendement Laurier: "Que le bill ne soit pas lu une deuxième fois maintenant, mais dans six mois."

L'amendement est repoussé par 115 voix (108 conservateurs et 7 libéraux: Charles Angers, Beausoleil, Delisle, Devlin, Frémont, McIsaac de la Nouvelle-Ecosse, et Vaillancourt) contre 91 (dont 73 libéraux, 3 McCarthystes et 15 conservateurs) ; le bill voté en deuxième lecture par 112 voix contre

94. Trois conservateurs anglais ont voté contre l'amendement, puis contre le bill. Leur défection laisse une majorité de 18 voix.

Le télégraphe apporte la nouvelle dans les évêchés à l'heure du petit déjeuner. Ces lignes d'un missionnaire définissent l'impression du clergé: "Par une étrange anomalie, un protestant défend la cause des catholiques du Manitoba, et un catholique seconde l'oppresseur Greenway. Ainsi le veut la politique!"[1]

* * *

Après la deuxième lecture, sir Donald Smith et deux ministres, Dickey et Desjardins, accomplirent auprès du gouvernement de Winnipeg la démarche officielle imposée par le président du Pacifique. La *Presse* (26 mars) protesta contre cette démarche qui retardait la discussion d'une semaine, en un temps où les heures étaient comptées. De fait, quelle conciliation espérer avec le procureur général Sifton, "le petit Napoléon de l'Ouest", glorieux de ses élections triomphales du mois de janvier? Dalton McCarthy écrivait à Sifton, l'engageant à ne pas céder. Il prévoyait, aux prochaines élections fédérales, la ruine "des prétentions de l'Eglise de Québec à dominer le Canada".[2] Encouragements superflus. Hués par la populace de Winnipeg, les envoyés du gouvernement fédéral se butèrent à la mauvaise volonté des ministres manitobains. "Quelles sont vos propositions?" demandèrent Sifton et Cameron. Et les propositions

1. "Dix ans de missions au grand Nord-Ouest canadien" (*Bibliothèque canadienne; Lille,* 1898).
2. *John W. Dafoe*: "Clifford Sifton in relation to his Times", *pp.* 88-89.

à peine formulées: "Elles sont inacceptables." — "Mais c'est une base, un point de départ; discutons..." Peine perdue. Quarante-huit heures après leur arrivée, Smith, Dickey et Desjardins recevaient un refus — presque un congé — écrit.[1]

Alors, les Communes discutent le bill en troisième lecture. Le mois d'avril est entamé, et le mandat du Parlement expire le 25. Pour la première fois depuis la Confédération, un Parlement siège et légifère jusqu'à l'extrême limite de sa durée constitutionnelle. Une tactique s'offre aux adversaires du bill: l'obstruction. Les libéraux et surtout les McCarthystes en usent. Foster ,puis Tupper, protestent. Sir Charles, qui n'a jamais plaisanté, et ne commencera pas à soixante-quinze ans, avertit:

"Nous sommes bien résolus, au risque d'y perdre la santé, au risque même d'y perdre la vie, car à mon âge une grande fatigue suffit pour tuer, à pousser de toutes nos forces le règlement de cette question, qui est pour le pays du plus haut intérêt. Je suis prêt à travailler jour et nuit."

La séance commencée le lundi 6 avril à trois heures de l'après-midi se prolonge sans interruption jusqu'au samedi 11 à minuit. Une véritable épreuve d'endurance! Dans chaque parti, des équipes se relaient; et ainsi font les ministres; Tupper installe une chambre à coucher dans son bureau. Charlton, qui doit à un accident récent la permission de parler assis, entreprend de lire les soixante et onze extraits de l'Ancien Testament commentés dans les écoles publiques d'Ontario. Après 43

1. *Alphonse Desjardins en a fait le récit, utilisé, en particulier, par son ami Taillon dans son important mémoire inédit (Archives du Collège Sainte-Marie à Montréal).*

heures, on en est encore à la clause 6 — sur cent douze! Après 67 heures, on en est encore à la clause 6; après 91 heures à la clause 9, et Choquette réclame en vain l'ajournement; après 115 heures, on arrive à la clause 11; au bout de la séance de 120 heures, on atteint la clause 15.

Dès lors, on prévoyait l'échec. La *Vérité* en partageait la responsabilité entre le gouvernement, qui avait déposé son projet trop tard, et l'opposition, qui se livrait à une obstruction systématique.

Cependant l'opinion, le désir de l'épiscopat n'étaient pas douteux. Depuis le *Manitoba* jusqu'à la *Semaine Religieuse* de Québec, toutes les feuilles "inspirées" affirmèrent que l'épiscopat unanime souhaitait et recommandait, à l'exemple de Mgr Langevin, le vote de la loi. L'archevêque de Saint-Boniface vint dans l'Est. Il descendit à l'Université d'Ottawa le 9 avril. Aux journalistes qui l'interrogeaient, il répondit: "Tout ce que je désire, c'est que la loi présentement soumise soit adoptée." Puis il partit pour Montréal. Mgr Fabre, Mgr Langevin, le chanoine Bruchési et l'abbé Colin se concertèrent. Le Supérieur de Saint-Sulpice jouissait d'une influence croissante, dans des milieux étendus. Les fidèles goûtaient ses sermons à l'ancienne mode, longuement préparés et soigneusement ordonnés, avec exorde, amples périodes et péroraison. L'Université Laval de Montréal bénissait sa générosité. Le clergé admirait sa fondation du Séminaire canadien à Rome. Et les politiques recouraient à la médiation de ce petit prêtre nerveux, mais sage, et secret au point de paraître dissimulé.

L'abbé Colin inspira, dicta presque, un télégramme envoyé par Mgr Langevin à sir Charles Tupper.[1]

Aux Communes, après l'interruption du dimanche, la discussion reprit le lundi 13. Le 14, sir Charles Tupper lut le télégramme que Mgr Langevin venait de lui envoyer de Montréal:

"Au nom de la minorité du Manitoba, que je représente officiellement, je demande à la Chambre des communes de voter l'acte réparateur dans son entier, tel qu'il est présentement modifié. Il sera satisfaisant pour la minorité catholique, qui l'acceptera comme un règlement final de toute la question des écoles, conforme à la constitution."

C'était le télégramme inspiré, presque dicté par l'abbé Colin. Or, Laurier lui-même appréciait la sagesse du Sulpicien, pour l'opposer parfois à l'intransigeance de Mgr Laflèche. La démarche approuvée par l'abbé Colin en prenait plus de poids. Au ton de ce grand médiateur, on pouvait imaginer l'état d'esprit du clergé plus volontaire.

La requête de l'archevêque de Saint-Boniface n'arrêta point l'obstruction. Il était évidemment impossible d'aboutir dans les huit jours restants. Le 15, Tupper annonça le retrait du bill. Larivière — le député canadien-français du Manitoba — protesta contre la tactique libérale qui aboutissait à ce résultat. Et le prétexte des imperfections du bill est une mauvaise excuse, dit-il. Ce bill était accepté par nous, la minorité intéressée, et par tous les évêques. En voici une nouvelle preuve; et Larivière lut ce télégramme, que Mgr Langevin lui avait envoyé de Winnipeg le 17 mars:

---

1. *Abbé Lionel Groulx, dans* "L'enseignement français au Canada", *d'après une pièce des archives de l'archevêché de Saint-Boniface.*

"Aucun évêque ne diffère avec moi, tous sont sympathiques, les catholiques qui combattent le bill trahissent la minorité catholique."

Le Parlement fédéral fut prorogé le 23 avril. La dernière escarmouche, le jour même de la prorogation, vaut d'être signalée, car nous aurons à la rappeler. Il s'agissait du budget de la Milice. Le ministre — Alphonse Desjardins — procédait à un gros achat de fusils et d'équipements. Les rouges le lui reprochèrent, à la fois par esprit d'opposition et par hostilité de principe au militarisme. Un libéral orthodoxe, Come-Isaïe Rinfret, député de Lotbinière et correspondant de *L'Electeur*, proposa en amendement:

"Cette Chambre regrette que le gouvernement ait, sans l'autorisation du Parlement, conclu des contrats pour l'achat d'armes et d'équipements, au montant de près de $2,000,000."

La motion fut repoussée par 67 voix contre 35. Laurier et les libéraux avaient voté pour l'amendement Rinfret (ou pairé, comme L.-P. Brodeur, ce qui revenait au même).[1] Le Parlement fédéral fut prorogé là-dessus, avec le cérémonial ordinaire. Les élections furent fixées au 23 juin.

* * *

Laurier se reposa quelques jours à Saint-Lin, chez son frère Charlemagne, président des commissaires d'école — à deux pas du presbytère de l'abbé Proulx.

L'ancien vice-recteur, curé de Saint-Lin, cultivait ses relations. Il voisinait avec l'abbé Cousi-

1. Hansard *de* 1896; *p.* 6254 *de la version française.*

neau, supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse, avec l'abbé Georges Dugas, retiré à Sainte-Anne-des-Plaines. Il recevait, dans son presbytère, tantôt le lieutenant-gouverneur Chapleau, tantôt le ministre Nantel, tantôt des évêques: Mgr Moreau, Mgr Decelles, Mgr Larocque, Mgr Lorrain. Il offrait des dîners. De hauts miroirs, recouvrant toutes les cloisons de la salle à manger, transformée en galerie des glaces, lui permettaient de surprendre, au cours du repas, les jeux de physionomie de ses invités. Le curé de Saint-Lin suivait de près l'actualité politique. Ancien missionnaire au Manitoba, il y conservait des correspondants, en particulier le juge Dubuc. Le curé Proulx, au contraire de la grande majorité des prêtres, observait l'affaire des écoles dans un esprit favorable à Laurier: ses lettres à l'abbé Payette en font foi. Avant d'entrer dans la tourmente électorale, Laurier, à Saint-Lin, consulta longuement l'abbé Proulx — non pas dans la galerie des glaces, mais dans le petit salon du presbytère, plus intime. L'abbé Proulx conseillait une promesse d'ordre général, mais de ton formel. Laurier, tout en gardant le secret des moyens, s'engagerait à redresser les griefs de la minorité "à la satisfaction légitime de la minorité comme de la majorité".[1] L'abbé Proulx enverrait d'autres renseignements et conseils à Laurier — sous le pseudonyme de Joannes, pour le cas où ses lettres seraient perdues ou interceptées.

Tandis que Laurier consultait l'abbé Proulx, Mackenzie Bowell cédait le gouvernail à Tupper, conformément à la convention secrète de janvier.

1. *Lettres de l'abbé Proulx à l'abbé Georges Payette; Documents Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse. Influencé ou non par l'abbé Proulx, Laurier adopta bien cette méthode, pendant la campagne électorale.*

A soixante-quinze ans, sir Charles était l'homme fort du parti conservateur. On lui devait l'entrée de la Nouvelle-Ecosse dans la Confédération, presque malgré elle. On l'avait souvent comparé à John-A. MacDonald, pour trouver celui-ci plus rusé, celui-là plus vigoureux. Puissant, dominateur, volubile — d'ailleurs peu varié dans son vocabulaire et dans ses méthodes — Tupper forçait l'obstacle que MacDonald préférait tourner. Enfin Tupper venait de donner de belles preuves d'endurance, pendant les débats mouvementés des Communes.

Le nouveau premier ministre, reformant son cabinet, voulut s'adjoindre Chapleau, seul chef conservateur réellement populaire dans la province de Québec — et proposé à Londres pour une haute distinction honorifique. Seul, Chapleau pouvait relever le drapeau, ranimer les courages défaillants, et, victorieusement, tenir tête à Laurier. Or, Chapleau voyageait aux Etats-Unis. Tupper lui envoya Nantel et Bergeron, et Mgr Laflèche lui écrivit, l'engageant à entrer dans le ministère, pour y mener à bien l'acte réparateur.[1] Mais le lieutenant-gouverneur persista dans son refus.

Ce refus transmis, Tupper rappela Angers et le chargea de former l'aile québécoise du cabinet. Angers consulta Thomas Chapais, membre du cabinet provincial, homme de foi et de jugement. Pour Chapais comme pour Angers, la cause des écoles catholiques et françaises de l'Ouest, approuvée par les évêques, présentait un aspect de croisade. Chapais ne pardonnait pas à Chapleau une

1. *Nous n'avons pas la lettre de Mgr Laflèche; mais on en devine les termes, à la lecture de la réponse de Chapleau, que nous avons trouvée à l'évêché des Trois-Rivières.*

abstention désastreuse pour cette cause, et pour le parti conservateur. A défaut de Chapleau, il pensa frapper l'opinion en décidant le premier ministre de la province à quitter le pouvoir à Québec pour aider Tupper et Angers. En 1895, Taillon n'avait pas entièrement approuvé, au point de vue tactique, la démission d'Angers. Il prévoyait l'échec d'un "bill réparateur" présenté trop tôt. Avec son ami Desjardins, et contrairement à son collègue Louis-Philippe Pelletier, il croyait un travail de persuasion nécessaire auprès des députés et de l'opinion des autres provinces.[1] On pourrait gagner Davin, par exemple. Mais en 1896, toutes les objections fondaient devant l'urgence, devant le drame. Mandé à Montréal, à l'hôtel où Angers et Chapais tenaient conciliabule, Taillon accepta ce qu'on lui représentait comme un devoir, un sacrifice. Il croyait bien s'immoler, et s'immolait en effet.

Taillon devait démissionner immédiatement. Or, le premier ministre ignorait l'adresse du lieutenant-gouverneur, aux Etats-Unis. On recourut à Dansereau, détenteur de tous les secrets. Dansereau donna l'adresse et le chiffre de Chapleau, à qui Taillon télégraphia sa démission. Chapleau accepta, également par télégramme, et revint. A son retour, il reçut sans témoins, à son bureau du Crédit Foncier, la visite d'Israël Tarte. Il devint peu après chevalier commandeur de Saint-Michel et Saint-Georges: sir Adolphe Chapleau.

Sir Adolphe Caron et Aldéric Ouimet ne serviraient pas à la suite d'Angers et Taillon. L'ancien ministre de la Milice, en s'éclipsant, échappait à la poursuite de Tarte. L'ancien colonel du 65ème

1. *Mémoire inédit de L.-O. Taillon sur l'affaire des écoles du Manitoba. Archives du Collège Sainte-Marie à Montréal.*

rendit aussi son portefeuille et coiffa le tricorne; il remplacerait, à la Cour d'Appel, le juge Baby, à la retraite. Angers et Taillon formèrent un groupe de ministres homogène. Ils gardèrent Alphonse Desjardins et s'adjoignirent John-J. Ross. Quatre amis personnels. Les représentants de la province de Québec dans le gouvernement fédéral seraient:

William Bullock Ives, Commerce; Auguste-Réal Angers, présidence du Conseil; Alphonse Desjardins, Travaux publics; Louis-Olivier Taillon, Postes; John-J. Ross, sans portefeuille.

Pour s'affermir dans la province de Québec, le gouvernement remettait à Desjardins le portefeuille des Travaux publics, abandonné par Ouimet. Car les Travaux publics contrôlaient l'entretien du chenal, l'outillage et le développement du port de Montréal; et la fière métropole n'eût pas toléré la remise de ce contrôle entre des mains étrangères.

Le cabinet d'Ottawa comprenait un ancien lieutenant-gouverneur, deux anciens premiers ministres de Québec et un ancien maire de Montréal. Malgré tous ces titres, il représentait peu de force populaire. Taillon avait imposé une politique d'économies à ses collègues, à la législature, et à certains intérêts particuliers. Sa probité, ses qualités solides, méritent, de la part de l'historien, une mention très honorable; elles ne pouvaient frapper vivement l'imagination des contemporains. John-J. Ross ni même Alphonse Desjardins ne dégageaient de dynamisme. Taillon aux Postes et Desjardins aux Travaux publics étaient bien les hommes les moins faits pour exploiter le "patronage" mis à leur disposition. Angers, le plus fort, restait aux yeux du peuple le persécuteur de Mer-

cier. Tous, religieux et dignes, jouissaient de la confiance du clergé. Desjardins et son ami d'enfance Taillon (deux rédacteurs du *Programme Catholique* de 1871) avaient leurs entrées à l'archevêché de Montréal; Ross possédait les siennes à l'évêché des Trois-Rivières. Et sans doute Tupper misait-il là-dessus. L'abbé Proulx — ou plutôt Joannes — avertit Laurier:

"Il n'y a pas à se le cacher, votre adversaire s'est choisi dans la province de Québec des collègues forts, sinon par leur magnétisme électoral, du moins par l'estime dont ils jouissent dans le monde ecclésiastique; ce qui vous oblige, ce me semble, à une grande clarté et à une accentuation précise dans l'exposé de vos bonnes intentions au sujet des questions politico-religieuses."[1]

Le cabinet Tupper annonça tout de suite qu'il reprenait la politique du cabinet Bowell, au sujet des écoles du Manitoba.

* * *

Nous venons de le répéter: le ministère Taillon avait évité les initiatives grandioses, mais coûteuses. Il avait surtout réduit les subsides versés aux compagnies de chemins de fer, et fait ainsi des mécontents. Nantel et la "branche cadette" suivaient cette politique à contre-coeur. Le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, presque achevé mais inexploité, gisait sous séquestre par ordre du gouvernement provincial. Cependant il avait fallu, pour régler les dépenses courantes, emprunter encore trois millions, ce qui épuisait, à peu de chose près, le pouvoir d'emprunt conféré à l'exécutif, au temps de

1. *Lettre du 5 mai 1896. Documents Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

Mercier, par la loi de 1890. Et les libéraux d'argumenter:

Mercier, en prévoyant dix millions d'emprunt, voulait exécuter un certain nombre de projets: construction d'une nouvelle prison à Montréal, d'une école normale à Québec, de ponts en fer dans toute la province, de routes de colonisation; empierrement des chemins; achat des asiles d'aliénés; ouverture de nouvelles écoles du soir. Les conservateurs ont emprunté les dix millions et n'ont rien réalisé de tout cela. D'une façon ou d'une autre, Mercier aurait fait rouler les trains sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs; au lieu que le matériel sous séquestre se rouille, au détriment de tous.

Taillon avait assez bien résisté à ces critiques et aux tiraillements à l'intérieur de son parti, grâce à la grande affaire des écoles du Manitoba, qui attirait sur le fédéral toute l'attention publique. Quand il fallut le remplacer, plusieurs candidats présentèrent des titres égaux — et ils appartenaient aux deux tendances conservatrices.

Louis Beaubien, Louis-Philippe Pelletier, voire Thomas-Chase Casgrain et Thomas Chapais formaient l'élément "castor"; Flynn et Nantel, l'élément conservateur modéré. Les premiers eussent accepté Casgrain pour chef. Mais Chapleau ne voulait pas mettre la province entre les mains des castors. Il s'y prit habilement. Il feignit de consulter Chapais, ami et partisan de Casgrain:

—Notre parti comprend malheureusement deux groupes. Ceux qu'on appelle... les castors... Vous, monsieur Chapais, vous n'êtes pas un castor?

—Pas tout à fait, monsieur le Gouverneur.

—Il y a bien M. Casgrain; mais il est impos-

sible de confier aux deux beaux-frères, Angers et Casgrain, le principal ministère canadien-français à Ottawa et la direction du ministère à Québec. Le peuple crierait au pacte de famille.

"Il y a encore M. Nantel... Il est très estimé, ainsi que ses frères, dans notre région... Moins connu à Québec, peut-être; mais c'est un homme de mérite..."

C'est là que Chapleau voulait en venir. Nantel serait son agent, son homme de paille. Peut-être préparerait-il un cabinet de coalition. Chapais laissa paraître son opinion hostile. Le lieutenant-gouverneur demanda:

—Nous causons en amis. Donnez-moi votre pensée toute entière.

—Eh bien, monsieur le Gouverneur, j'estime comme vous les qualités de M. Nantel, mais il n'est pas l'homme nécessaire pour réunir les fractions du parti dont vous signalez vous-même les divisions. La plupart des ministres du cabinet Taillon refuseraient de servir sous ses ordres.

Chapleau récusant les castors, et ceux-ci récusant Nantel, on accepta Flynn, doyen du cabinet, qui ne soulevait aucune objection d'ordre personnel. Chapleau récompenserait volontiers l'un des cinq "veaux" qui l'avaient aidé à prendre le pouvoir, une vingtaine d'années plus tôt. Mais Nantel attendait le signal de Chapleau. Celui-ci appela son ami; et, solennel:

—Monsieur Nantel, je vous prie de former le nouveau cabinet.

Puis, s'asseyant:

—Maintenant, Alphonse, tu refuses.

Nantel s'effaça devant Flynn. Seul, Casgrain refusa de servir au second rang. Il abandonna portefeuille de ministre et siège de député au provincial, pour passer au fédéral aux prochaines élections. Flynn ne renouvellerait pas la lutte de Taillon contre les puissances financières de Montréal. Il fit assermenter le Montréalais A.-W. Atwater comme trésorier. Pour permettre au nouveau trésorier de briguer un mandat à Montréal, Morris abandonna le poste de ministre sans portefeuille. Il reçut, en compensation, un siège au Conseil législatif — celui de Starnes, qui venait de mourir.

Le cabinet Flynn comprenait:

Edmund-James Flynn, premier ministre et commissaire des Travaux publics; Louis Beaubien, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation; Guillaume-Alphonse Nantel, commissaire des Terres de la Couronne; Louis-Philippe Pelletier, procureur général; Thomas Chapais, président du Conseil exécutif; Michael-Félix Hackett, secrétaire provincial; Albert-William Atwater, trésorier provincial.

Flynn, ancien membre actif des conseils libéraux, serait le dernier chef de gouvernement conservateur dans la province de Québec — jusqu'en 1936.

II

ELECTIONS FEDERALES DE 1896

Le mandement collectif — Mgr Laflèche contre Laurier — Israël Tarte, organisateur de la victoire — Mission de l'abbé Proulx à Rome.

On s'occupait beaucoup moins du remaniement ministériel à Québec que des élections fédérales. Tarte organisait, pour son parti, la surveillance et la revision des listes électorales: il faisait inscrire des rouges oubliés, biffer des bleus inscrits à tort. Et la première candidature annoncée fut celle de Tarte, dans le comté de Beauharnois. Tarte, candidat-errant, courait sa chance dans bien des circonscriptions diverses!

Une puissance avait longtemps dominé, et dominait encore Valleyfield, chef-lieu du comté de Beauharnois: celle de la Montreal Cotton, la filature florissante, de direction anglaise, et titulaire de gros privilèges municipaux. Au contraire de l'industrie forestière, par exemple, les filatures canadiennes importent leur matière première et doivent lutter contre leur concurrentes américaines. Elles sont ultra-protectionnistes, donc conservatrices. La Montreal Cotton favorisait le député Bergeron — le "Beauharnois Boy", d'ailleurs populaire, et solide depuis dix-sept ans. Mais, de même que l'érection d'un évêché à Chicoutimi avait dressé une puissance spirituelle auprès de la puis-

sance temporelle des Price, l'érection d'un évêché à Valleyfield avait dressé une puissance spirituelle auprès de la puissance temporelle de la Montreal Cotton. Mgr Emard passait d'ailleurs pour le seul évêque favorable à Laurier. Mais un facteur spécial jouait, en 1896, à Valleyfield. Les libéraux espéraient vaincre Bergeron à la faveur de l'affaire Shortis, qui bouleversait la ville, le comté, la province.

Francis-Valentine-Cuthbert Shortis, fils de famille irlandais, et tête chaude, envoyé par ses parents au Canada, était comptable à la filature de Valleyfield. Le 1er mars 1895, dans un accès de jalousie amoureuse, il se livre à un massacre parmi le personnel de l'usine, tuant le commis John Loy et le gardien de nuit Maxime Lebeuf, poursuivant et blessant d'autres employés. La population de Valleyfield se monte aussitôt, non seulement par sympathie pour les victimes, mais par antipathie pour l'assassin étranger, riche, et qui reste insolent. Des ouvriers chôment, malgré les ordres, pour assister au procès, qui se déroule devant le juge Mathieu. Dans une atmosphère saturée de haine, les avocats plaident en vain la folie. Déclaré coupable par le jury, Shortis est condamné à mort; il sera pendu. Des applaudissements, des cris de joie saluent cette sentence.

Mais les parents, riches et influents, viennent d'Irlande et remuent ciel et terre pour faire commuer la sentence. Ils y dépensent, dit-on, soixante mille dollars. Shortis affirme à ses gardiens qu'il sera libéré. Or, à Valleyfield et dans toute la province, le peuple s'oppose à toute commutation de peine. L'imagination populaire voit en Shortis le fils naturel d'un très grand seigneur — du prince de Galles lui-même! Bergeron, sommé par ses élec-

teurs, doit contrecarrer auprès du ministre de la Justice les démarches de M. et Mme Shortis, et même interpeler en Chambre (29 janvier 1896). Les quatorze ministres se divisent en deux fractions égales, au conseil de cabinet, et transmettent le dossier au gouverneur général. M. et Mme Shortis se jettent aux pieds de lord Aberdeen, qui reçoit d'Irlande force suppliques, envoyées par des prêtres catholiques, des pasteurs protestants, des notables de toutes catégories. Lady Aberdeen plaide auprès de son mari la cause de la mère affligée. Le gouverneur commue la peine de mort en détention perpétuelle.

Contre cette décision, la ville de Valleyfield et le comté de Beauharnois se révoltent. Des portraits de lord Aberdeen sont lacérés, arrachés, dans les maisons et dans les édifices publics. La foule tente d'enfoncer les portes de la prison pour s'emparer de Shortis et le lyncher; il faut le transférer au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, de nuit, et par ruse. Devenu le bagnard No 3134, Shortis continue de crâner, de prédire sa libération prochaine.[1] Cela se sait, et la fureur populaire redouble. On reproche au gouvernement fédéral la clémence du gouverneur. Laurier lui-même et le ministre de la Justice Dickey prennent la parole sur cette affaire, aux Communes. Le *Progrès de Valleyfield* écrit qu'aux élections fédérales, le comté de Beauharnois appuiera, cette fois, "un gouvernement assez courageux pour punir les assassins riches". Un gros meunier de Valleyfield, James-Alexander Robb, conservateur militant, passe au parti libéral, au sein duquel il fera son chemin. Cette colère du peuple, ajoutée à la désor-

1. *Shortis est sorti du pénitencier au début de mai* 1937, *après* 41 *ans d'incarcération. Il est mort en* 1941.

ganisation générale du parti conservateur et aux bonnes dispositions de Mgr Emard, donne aux libéraux l'espoir de battre enfin le "Beauharnois Boy" — le gros Bergeron. Pour ces raisons, Tarte pose sa candidature dans le comté de Beauharnois.

Or les candidatures libérales, dans le comté de Beauharnois, étaient généralement patronnées par Calixte Lebeuf, originaire de Saint-Timothée, où son frère aîné cultivait encore la terre paternelle. Lebeuf, qui comptait un arrière-cousin parmi les victimes de Shortis, aurait pu prétendre à la candidature. Préférant le barreau à la politique, il s'apprêtait à soutenir un autre libéral bon teint, Adélard de Martigny, caissier de la Banque Jacques-Cartier, qui guignait l'occasion, et qui avait même quitté son emploi. Mais Laurier ne refusait rien à Tarte, et quand celui-ci jeta son dévolu sur le comté de Beauharnois, le chef força de Martigny à se retirer. Cet acte d'autorité au bénéfice d'un transfuge conservateur révolta les "vieux rouges". Ceux qui avaient reproché à Mercier sa complaisance envers les conservateurs nationaux reprochèrent à Laurier sa complaisance envers Tarte. Lebeuf protesta, dans une lettre ouverte publiée par le *Monde*:

> *"...C'est toujours le tapageur, l'indiscipliné, le mauvais partisan, le criard, qui, par ses scènes hystériques, ses menaces de spadassin, d'autant plus dangereuses que ses convictions politiques sont moins profondes, c'est toujours, dis-je, ce monsieur qui réussit à faire pencher le plateau de la balance... Avant longtemps l'on saura, avec force détails et commentaires à la clef, tous les dessous de cette sale affaire."*

Laurier sut dissiper l'irritation de Lebeuf, qui n'exécuta point sa menace, mais cette ruade des libéraux avancés tenait lieu d'avertissement. D'autre

part, Laurier, redoutant par-dessus tout l'hostilité du clergé, voulait moins que jamais se laisser compromettre par la *Patrie*. F.-L. Béique et C.-A. Geoffrion, hommes de bon conseil, très écoutés par Laurier, insistaient sur le danger couru de ce côté. Horace Archambault, frère d'un chanoine influent de l'archevêché de Montréal, confirmait ces craintes. Or Beaugrand, homme de convictions — le tempérament des ultramontains, dans le camp adversaire — refusait toute concession de principes. On décida la fondation d'un journal montréalais analogue à *L'Electeur* de Québec. C.-A. Geoffrion, Horace Archambault, F.-L. Béique, L.-P. Brodeur et P.-A. Choquette exécutèrent l'opération. Ils achetèrent au *Monde*, qui périclitait, une partie de ses presses. Ils engagèrent deux bons rédacteurs, Jules Helbronner et Gonzalve Désaulniers — l'un, d'origine israélite, l'autre, adhérent ou futur adhérent de la loge fondée par Beaugrand — aussi avancés que Beaugrand et Lebeuf, mais plus disposés à se refréner dans l'intérêt du parti. Le Franco-Américain Télesphore Saint-Pierre compléta la rédaction. Lors d'une élection partielle, en 1888, et lors des élections générales de 1891, Helbronner avait soutenu la thèse protectionniste et combattu la Réciprocité dans la *Presse*.[1] En 1896, il présenterait les idées tarifaires du parti libéral sous un jour assez nuancé pour rassurer les industriels et les ouvriers protectionnistes. Le *Soir* exprimerait à Montréal, comme *L'Electeur* à Québec, la pensée de Laurier, l'opinion quasi officielle du parti. Son premier numéro fut lancé le 24 avril.

Le même jour, une grande assemblée au parc

1. Histoire de la Province de Québec; *Tome VI, pp.* 47-48 *et p.* 199.

Sohmer inaugura la campagne électorale. Un cortège aux flambeaux d'une ampleur sans précédent escorta Laurier à travers la ville: les organisateurs avaient distribué cinq mille torches. Au Champ de Mars et place Viger se tiraient des feux d'artifice. Une foule énorme bloquait les abords du parc Sohmer. Dans la salle où dix mille personnes purent pénétrer, les fanfares, les associations d'étudiants, un groupe de quarante députés fédéraux et provinciaux, achevèrent de créer l'atmosphère. Ce fut la plus belle réunion électorale de toutes les annales canadiennes.

Après quelques mots de Choquette, des orateurs ontariens affirmèrent leur désir de bonne entente. Puis Laurier aborda les deux grandes questions: les écoles du Manitoba et le tarif douanier. Sur la première, il dit:

"Pas un gouvernement n'est capable de la régler sans recourir à la politique de conciliation, que j'ai conseillée depuis le début.

"Je vais la régler, cette question, non pas en ayant recours à la violence, mais en faisant appel aux sentiments de justice qui font battre le coeur de tous les hommes... en faisant appel aux sentiments d'honneur et de justice de la majorité protestante du peuple canadien."

Le léger accent qui eût agacé chez un autre rehaussait le cachet du bel orateur. Les mots, les promesses, les espoirs harmonieusement balancés prenaient une apparence de fermeté, de proximité, de réalité. Et sur la question du tarif, difficile à traiter pour un libre-échangiste, dans la grande ville industrielle de Montréal:

"On nous représente que si le tarif est trop lourd pour le cultivateur, il est nécessaire aux industries. Je pré-

tends que le tarif peut être changé, même dans l'intérêt des industries; et si vous nous portez au pouvoir, nous modifierons le tarif de façon à soulager les contribuables; et ce sera accompli comme en Angleterre, graduellement et sans heurter aucun intérêt manufacturier."

McShane, Marchand et Tarte parlèrent après Laurier. Les quarante députés, transportés comme un seul homme aux bons passages, entraînaient la foule. L'enthousiasme ne décrut pas, cent chaises brisées en témoignèrent. Cette assemblée retentit dans toute la province. Aux bureaux du *Soir*, des personnalités connues: André-Napoléon Montpetit, Philippe Roy, etc., vinrent répudier le parti conservateur et souhaiter bonne chance à Laurier. Les uns se laissaient rouler par la vague; les autres sentaient le vent tourner, et leur adhésion n'était pas la moins réjouissante pour le chef libéral.

Laurier n'éprouvait plus qu'une crainte, exprimée ouvertement par *L'Electeur*: l'intervention de l'épiscopat en faveur du gouvernement conservateur.

Car la question du tarif passait au second plan. Erastus Wiman restait aux Etats-Unis, formant des voeux pour le parti libre-échangiste canadien, mais se gardant d'intervenir. Entraîné vers la ruine par des spéculations aventureuses, il avait forgé une signature, essuyé des procès. Laurier, Cartwright et leurs amis, pour se concilier le monde industriel, tempéraient leurs principes, et se prononçaient pour une réduction, une mise au point du tarif plutôt que pour sa suppression. Trois principaux lieutenants travaillaient, en faveur de Laurier, l'opinion des Anglais riches de la province: Richard-Reid Dobell à Québec; Sydney Fisher, le gentleman-farmer du comté de Brome, dans les cantons de l'Est; et Robert Mackay à

Montréal. Dobell présidait le Board of Trade et siégeait dans les principaux conseils d'administration à Québec. Sydney Fisher annulait l'influence du ministre Ives. La tâche était plus difficile parmi les industriels montréalais. Robert Mackay, longtemps associé de ses oncles, avait figuré dans ce groupe d'importateurs écossais, libre-échangistes — au contraire des industriels — par intérêt primordial. La maison d'importation fermée, Robert Mackay s'était mêlé à beaucoup d'entreprises, en restant bon libéral. Il entraînait, par son exemple, quelques grosses souscriptions. Candidat sans espoir à Montréal-Ouest, il affirmait secrètement à ses amis — et électeurs éventuels — que le tarif serait peu modifié. D'une manière aussi secrète, mais formelle, Tarte confirmait la promesse.[1] Tarte s'adressait surtout à l'industrie textile — la plus protectionniste, nous avons dit pourquoi. Une série de fusions laissait en présence: la Montmorency Cotton Mills, la Montreal Cotton, de Valleyfield, la Dominion Cotton Mills, de Montréal (avec usines à Hochelaga, Magog, Coaticook et en Ontario), et la Canadian Coloured Cotton Mills en Ontario. Les propriétaires de ces grandes entreprises se concertaient sur leurs intrêts communs. Tarte leur promit, à titre de futur député de Valleyfield, le maintien d'un tarif protecteur. Les conservateurs adoucissant, de leur côté, leur protectionnisme, les deux partis tendaient à se rencontrer à mi-chemin; et il devenait difficile à l'un comme à l'autre de tirer d'une théorie relative un avantage absolu. D'ailleurs, les électeurs — et en bien des endroits les curés — ramenaient les candidats à la question des écoles.

1. *Henri Bourassa, dans le* Devoir, 13 *décembre* 1913. *Et Borden, dans ses* Mémoires, *I, p.* 51. *Nous tenons des précisions d'autres sources.*

Dans la province de Québec, les libéraux démontraient les imperfections de l'ordonnance réparatrice. Laurier fera mieux, disaient-ils; le libéral et diplomate Laurier obtiendra du libéral Greenway les concessions refusées aux conservateurs. Mais ce raisonnement n'entamait pas la conviction de Mgr Langevin. L'archevêque de Saint-Boniface prolongeait son séjour dans l'est. D'une activité dévorante et d'une éloquence magnifique, il prêchait sa croisade. Le 5 mai, du haut de la chaire de Joliette, il s'exprima ainsi:

"...Vous devez comprendre que les premiers intéressés à obtenir une législation complète en cette matière sont la population catholique du Manitoba, et son archevêque qui vous parle en ce moment. Puisqu'il approuve la loi rémédiatrice, vous devez conclure qu'avant de se décider à approuver cette loi, il a longuement et mûrement réfléchi, il a sérieusement consulté non seulement ses collègues, mais des juges distingués qui l'ont éclairé sur la question constitutionnelle. Non seulement j'approuve la loi réparatrice dans ses principes, mais aussi dans son entier. Je vous conjure de n'envoyer à la Chambre des communes que des députés qui sauront faire valoir les droits de la justice, et qui sont disposés à accorder à la minorité du Manitoba ses droits en matière d'éducation. Je n'ai pas l'intention de faire de la politique, mais il s'agit d'une question religieuse qui tombe sous ma juridiction, et sur laquelle vous devez prendre mon avis."

Voilà qui ressemblait fort à une mise à l'index des candidats "rouges". Cet extrait du sermon de Joliette et les dépêches de Mgr Langevin au Père Lacombe, au député Larivière et à sir Charles Tupper furent utilisés par la presse bleue, et reproduits sur des feuilles volantes distribuées dans la province.

Le 12 mai, à Laprairie — voisine de sa paroisse natale — Mgr Langevin prononça un nouveau

sermon. Il regrettait l'échec de la loi réparatrice et conseillait d'exiger des candidats la promesse, non d'une enquête ou d'une tentative de conciliation, mais d'une loi fédérale. Il conclut: "Assurez-vous surtout des dispositions des chefs."

La *Patrie* commença ainsi un de ses articles:

"Mgr Langevin est en tournée quasi politique dans le comté de Laprairie, et ses sermons ont l'air plus inspirés par Tupper que par le Saint-Esprit."

Enfin se produisit l'événement appréhendé par les libéraux: les évêques de la province se réunissaient à Montréal, pour rédiger un mandement collectif. Le *Witness* protesta, au nom de la liberté électorale. Les évêques n'en rédigèrent pas moins leur mandement — en traversant une ou deux difficultés. Un premier texte, rédigé sous l'inspiration de Mgr Laflèche, était sévère. Mgr Emard refusa de le signer, et transmit ses raisons à Rome. On adoucit alors la forme, pour réaliser l'unanimité de l'épiscopat. On consulta l'abbé L.-A. Paquet, le jeune et savant théologien bien au courant des idées romaines. Le mandement collectif fut publié le 16 mai et lu en chaire dans toute la province le 17.

Les évêques rappelaient l'iniquité des lois manitobaines, et s'affirmaient juges naturels d'une pareille question, intéressant la religion et la morale. Ils n'admettaient pas qu'un catholique — journaliste, électeur, candidat ou député — "suive deux lignes de conduite au point de vue religieux, l'une pour la vie privée, l'autre pour la vie publique, et foule aux pieds, dans l'exercice de ses devoirs sociaux, les obligations que lui impose son titre de fils soumis de l'Eglise". Et ils concluaient:

"C'est pourquoi, N.T.C.F., tous les catholiques ne devront accorder leur suffrage qu'aux candidats qui s'engagent formellement et solennellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par l'honorable Conseil Privé d'Angleterre. Ce grave devoir s'impose à tout bon catholique, et vous ne seriez justifiables ni devant vos guides spirituels ni devant Dieu lui-même de forfaire à cette obligation."

Cependant les évêques niaient toute intention "de s'inféoder à aucun des partis qui combattent dans l'arène".

La pastorale collective était signée par tous les évêques de la province: Mgr Fabre, archevêque de Montréal; Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa; Mgr Bégin, coadjuteur de Québec; Mgr Laflèche, des Trois-Rivières; Mgr Moreau, de Saint-Hyacinthe; Mgr Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac; Mgr Gravel, de Nicolet; Mgr Blais, de Rimouski; Mgr Labrecque, de Chicoutimi; Mgr Emard, de Valleyfield; Mgr Larocque, de Sherbrooke; Mgr Decelles, coadjuteur de Saint-Hyacinthe.

Grâce à Mgr Emard, ce mandement n'impliquait pas la condamnation formelle redoutée par les libéraux. Ceux-ci affectèrent de s'en réjouir, et d'approuver les évêques. *L'Electeur* du 18 mai donna le ton:

"Nous ne pouvons nous défendre de donner expression au sentiment général de satisfaction qu'éprouve la population catholique. Les politiciens intéressés qui, d'avance, se frottaient les mains de joie à la perspective que la moitié de la famille catholique serait blessée dans ses sympathies et ses convictions politiques ont été désappointés.

"Le malaise et la défiance provoqués par les clameurs des bleus, et l'odieuse exploitation d'une autorité bénie, vont disparaître pour faire place à un respect plus grand,

une affection plus vive, une considération plus élevée pour la hiérarchie qui nous commande tous, conservateurs comme libéraux, dans le domaine spirituel."

Cette satisfaction dura peu. Aux Trois-Rivières, Mgr Laflèche renforça la lettre pastorale d'un sermon — annoncé depuis la veille — sur "L'application de la doctrine catholique à la question des écoles du Manitoba".

Mgr Laflèche célébrait de beaux offices, auxquels ses diocésains accouraient en foule. Les Trifluviens aimaient la pompe liturgique, l'ampleur des chants sacrés, le tonnerre des grandes orgues, et par-dessus tout la noble allure de leur évêque. Ils ne perdaient pas un geste du vieillard dont la légère claudication faisait résonner les marches, lorsqu'il montait en chaire, chargé d'années, de savoir, de luttes et de souffrances — chargé de gloire.

Le grand régal, ce sont les sermons de doctrine, où les idées maîtresses se superposent comme des pierres d'angle. Ce jour-là, Mgr Laflèche expose la doctrine catholique en matière d'enseignement. Il la montre battue en brèche par l'école philosophique issue du *Contrat Social* de Rousseau, d'après qui l'enfant appartient à l'Etat plutôt qu'à sa famille. Ce principe si néfaste, c'est le principe que l'on prétend appliquer au Manitoba.

Mgr Laflèche rappelle alors qu'il a longtemps vécu dans l'Ouest — ce qui étaie sa compétence, son autorité dans ce débat. Il brosse l'historique de la question scolaire. Il cite l'exemple de Greenway, violant les promesses souscrites auprès de Mgr Taché, et dit:

"Je vous cite ce cas de M. Greenway pour indiquer la

prudence qu'il faut apporter dans le choix des candidats. On vous fera des promesses tant que vous voudrez. M. Greenway aussi a fait des promesses, et il les a violées. Vous devez être très prudents, en face de pareilles infamies, et tenir compte des antécédents de ceux qui sollicitent vos suffrages."

Mgr Laflèche arrive aux divers systèmes possibles:

"Il y a quatre sortes d'écoles: l'école catholique, où l'on donne une pleine mesure d'enseignement religieux; l'école protestante, où l'on en donne plus ou moins selon le goût des parents; l'école athée, où l'on met Dieu à la porte; et l'école neutre, c'est-à-dire ni catholique, ni protestante, ni athée, mais où l'on fait abstraction de la religion, où l'on défend aux maîtres et aux maîtresses d'en dire un mot. C'est peut-être le pire système de tous, car il conduit directement à l'indifférence, qui est la plaie du siècle. C'est un système condamné par l'Eglise."

Et Monseigneur — le débit toujours soutenu, la diction toujours parfaite — insiste de la voix sur le passage suivant:

"Un député canadien-français, qui se dit catholique, et le chef reconnu d'un grand parti composé de catholiques et de protestants, a fait la déclaration suivante, en fait de principes dans sa conduite politique: "Tant que j'occuperai un siège en cette Chambre, tant que j'occuperai le poste que j'occupe, chaque fois qu'il sera de mon devoir de prendre position sur une question quelconque, je la prendrai, non pas au point de vue du catholicisme, non pas au point de vue du protestantisme, mais je la prendrai pour des motifs qui peuvent s'adresser à la conscience de tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance." Voilà l'affirmation du libéralisme condamné par l'Eglise la plus catégorique qui ait jamais encore été faite à ma connaissance dans une assemblée législative de notre pays. L'homme qui parle ainsi est un libéral rationaliste. Il formule une doctrine entièrement opposée à la doctrine catholique. C'est dire qu'un catholique n'est pas tenu d'être catholique dans

sa vie publique. C'est une erreur fondamentale et qui peut conduire aux plus déplorables conséquences...

"...Voici l'avertissement qu'en conscience je me crois tenu de vous donner: Dans les circonstances, un catholique ne saurait, sous peine de pécher en matière grave, voter pour un chef de parti qui a formulé aussi publiquement une pareille erreur et pour les partisans qui l'appuient dans cette erreur, tant qu'ils n'auront pas désavoué publiquement cette erreur, et pris l'engagement formel de voter pour une loi réparatrice acceptée par les évêques...

"...La première direction que j'ai à donner aux catholiques de ce diocèse, pour les prochaines élections, c'est de ne donner leurs votes qu'à des candidats qui s'engageront à voter en faveur d'une loi réparatrice acceptée par les évêques. N'oubliez pas que ce vote sera de la plus haute importance. Ma seconde direction, c'est de vous engager à mettre de côté tout esprit de parti, quel qu'il soit, et de juger hommes et choses au point de vue des principes et de l'enseignement catholiques. C'est ce que vous ferez courageusement, comme catholiques, comme Canadiens, comme citoyens, et le bon Dieu bénira vos efforts et vous permettra de recueillir ici-bas un avant-goût du bonheur qu'il réserve à ses élus."

Plusieurs journaux reproduisirent ce sermon, imprimé sous forme de tracts à des dizaines de milliers d'exemplaires. Le passage: "Un catholique ne saurait, sous peine de pécher en matière grave, voter pour un chef de parti..." fit dire aux libéraux que Mgr Laflèche avait ajouté aux péchés capitaux "le péché de libéralisme". Ils ne se bornèrent pas à ce mot d'esprit; ils livrèrent au vieil évêque des attaques parfois furieuses et parfois cruelles. Leur thème favori fut que Mgr Laflèche avait prononcé un "sermon politique". La *Patrie* écrivit:

"Mgr Laflèche a toujours été l'un des piliers du torysme au milieu de nous. La part qu'il a prise à nos luttes est connue. C'est surtout à cause de lui que le

Saint-Siège envoya, il y a une vingtaine d'années, un délégué dans cette province. Les ordres adressés de Rome, à cette époque, aux évêques et au clergé, furent très positifs. Ils défendaient l'immixtion politique aux évêques et aux prêtres...

"On se rappellera facilement... que la division du diocèse des Trois-Rivières en deux parties fut considérée avec raison comme une censure du Vatican contre la conduite de Mgr Laflèche."

Ce qui valut à la *Patrie* une réplique vigoureuse du *Trifluvien.*

L'Electeur s'efforça de représenter Mgr Laflèche comme un vieillard, partisan politique obstiné, et isolé dans l'épiscopat (27 mai) :

"Il est bien connu dans les cercles ecclésiastiques que Mgr Laflèche a lutté avec beaucoup d'énergie pour faire adopter par l'épiscopat un mandement hostile au parti libéral. Tous ses collègues s'y sont positivement objecté. Notre évêque résolut alors de faire parvenir ses vues au public, de quelque façon. Il y fut encouragé par les honorables MM. Beaubien et Ross..."

Et le lendemain:

"L'épiscopat de notre province se réunit et adopte un enseignement uniforme pour l'électorat catholique dans la présente élection.

"Mgr Laflèche, qui n'a pu faire adopter ses vues par ses collègues, s'empresse de les communiquer à la presse.

"Et nos adversaires les invoquent à l'encontre de l'enseignement collectif des évêques.

"N'est-ce pas un scandale?

"Pourquoi donc chercher à nous détruire ainsi nous-mêmes, dans un moment où tous les sectaires sont ligués contre nous?"

Le sermon des Trois-Rivières eut des réper-

cussions en dehors de la province. Le *Catholic Register* de Toronto protesta respectueusement. Dans la cathédrale de Toronto, le R. P. Minehan, prédicateur, en présence de son archevêque, blâma Mgr Laflèche d'avoir mis son autorité épiscopale au service de ses opinions politiques.

L'Electeur (29 mai) s'empara du sermon du Père Minehan, en soulignant cet aspect:

> *"On remarquera qu'il ne s'agit pas ici d'un seul prêtre différant d'opinion avec un évêque, car le prédicateur du dimanche à Toronto n'aurait pas pris sur lui de faire de semblables déclarations sans l'assentiment de son Ordinaire, en présence surtout de son archevêque et dans sa cathédrale, pas plus que ne voudrait le faire M. le curé de Québec à notre Basilique."*

Or, nous avons déjà remarqué l'influence grandissante de Mgr Laflèche, dans l'épiscopat, depuis la retraite du cardinal Taschereau. A Québec même, une série d'incidents, en particulier la polémique de *L'Electeur* avec l'abbé Louis-Adolphe Paquet, avait modifié l'opinion de plusieurs prêtres de l'archevêché et de l'Université. L'abbé Paquet lui-même, admirateur de Mgr Langevin, n'était pas loin de se considérer comme un admirateur de Mgr Laflèche. *L'Electeur* et le *Soir* n'étaient pas justifiés de représenter Mgr Laflèche comme un vieillard isolé. C'est Mgr Emard qui constituait, à ce moment-là, une exception. Le doyen de l'épiscopat, admiré, vénéré par ses collègues, jouissait d'un immense prestige parmi tout le clergé de la province. La violence de *L'Electeur* acheva d'indigner les évêques — et de leur faire sentir leur solidarité.

Déjà le 28 mai, à Sainte-Angèle-de-Laval, Mgr Gravel avait dit dans un sermon:

"Il ne faut pas croire que les évêques sont divisés sur cette question. Tous les évêques du Dominion n'ont qu'une pensée. Ils sont tous unanimes."

D'autres évêques dirent la même chose. Mgr Gravel, en visite pastorale, répéta dans un sermon à Bécancourt:

"Une loi réparatrice a été soumise au Parlement à la dernière session. A mon grand regret, à mon très grand regret, il s'est trouvé des députés canadiens-français et catholiques pour voter contre cette loi, destinée à rendre justice à nos compatriotes et coreligionnaires du Manitoba."

Mgr John Walsh, archevêque de Toronto, désavoua par dépêche le Père Minehan et *L'Electeur* — de la manière la plus catégorique: "Les remarques du Père Minehan ont reçu ma condamnation."

Au contraire, les organes conservateurs purent utiliser le sermon de Mgr Laflèche. La *Minerve* du 2 juin termina ainsi un article intitulé: "La doctrine de M. Laurier":

"...L'illustre évêque Laflèche a signalé depuis longtemps les idées et les tendances véritables du parti de M. Laurier. Les événements actuels se sont chargés de montrer jusqu'à l'évidence combien ce grand prélat avait vu clair dans son examen des hommes et des choses libérales de notre pays."

Mais le même jour, *L'Electeur* publia sous le titre "Le sermon politique de l'évêque des Trois Rivières" une nouvelle et verte critique, attribuée à "un ecclésiastique qui n'est pas le premier venu". La "harangue" de Mgr Laflèche, sa "manoeuvre", sa "désobéissance aux ordres formels du Saint-Siège" y étaient flétris sans retenue. *L'Electeur* revint là-dessus en deux articles aussi importants,

le 4 juin: "Mgr Laflèche et l'honorable M. Laurier", et le 5 juin: "Trafic honteux de la religion". D'un article à l'autre — toujours attribués à "l'un des curés les plus éminents de la région de Québec" — le ton montait. *L'Electeur* finit par des menaces: "A ceux qui abusent du sermon de Mgr Laflèche, en s'en servant pour terrifier la conscience des ignorants, nous faisons savoir que nous pourrions bien quelqu'un de ces jours publier des notes piquantes d'intérêt sur le digne évêque des Trois-Rivières."[1]

Tarte, dans le *Cultivateur,* combattait Mgr Laflèche avec une affectation de respect et de modération beaucoup plus habile.

Les articles de *L'Electeur,* que Laurier ne désavouait pas, produisirent une sensation profonde, et indignèrent les évêques. Mgr Bégin menaça *L'Electeur* d'interdiction, et mit le journal en demeure de publier cet avertissement. *L'Electeur* s'exécuta, en répétant que les articles incriminés venaient de la plume d'ecclésiastiques distingués. De Saint-Hyacinthe, Mgr Moreau, de la Malbaie, Mgr Labrecque, écrivirent au doyen de l'épiscopat des lettres "non de condoléances, mais de félicitations" — et d'adhésion sans réserve à sa doctrine.

Les mandements, sermons, lettres et dépêches des évêques fournirent aux conservateurs presque toute la matière de leur littérature électorale. Leur principale brochure fut intitulée: "La doctrine des évêques et la doctrine de M. Laurier". Les libéraux adoptèrent dans leurs brochures le ton d'Israël Tarte plutôt que celui de *L'Electeur*. On lit dans l'une d'elles, intitulée "La question des écoles":

---

1. *Ces textes sont publiés plus au long dans notre volume*: "Mgr Laflèche et son temps".

"Les journaux bleus font grand bruit d'un sermon de Mgr Laflèche; ils disent que ce sermon condamne M. Laurier, et par là même tous ses amis. Mgr Laflèche est un saint évêque, mais sans compter qu'il n'a juridiction que dans son diocèse, ces dénonciations de M. Laurier sont sans valeur si elles portent sur une doctrine que M. Laurier n'a pas émise. Qu'a voulu dire, et qu'a dit M. Laurier, dans les paroles qui ont amené la protestation de Mgr Laflèche? Il suffit de lire son discours pour le comprendre, et Mgr Laflèche n'aurait certainement pas donné une pareille interprétation à ces paroles, s'il l'avait lu en entier..."

Aux sermons de Mgr Langevin, de Mgr Laflèche, de Mgr Gravel, on ajouta le texte du sermon prononcé par l'archevêque de Saint-Boniface, en rentrant de l'Est, le 31 mai:

"A cette heure solennelle, après six ans de véritable agonie, vous comprendrez qu'il ne s'agit plus d'enquête, de demi-mesure, mais d'une solution définitive, c'est-à-dire d'une loi fédérale rémédiatrice. Vous comprenez que ceux qui ont déjà travaillé et qui travaillent encore aujourd'hui pour nous obtenir cette loi rémédiatrice sont nos véritables amis..."

Cependant un nouveau mandement de Mgr Emard, lu en chaire le 14 juin, confirma celui du 12 avril: neutralité absolue de l'évêque; droit, pour chaque électeur, de voter à sa guise. Personne ne s'y trompa: dans le choeur des évêques, conduit par Mgr Laflèche, Mgr Emard était seul dissident.

* * *

En amadouant les industriels — gros souscripteurs — Tarte frappait les conservateurs à la caisse. L'agent de change Louis-Joseph Forget tendait, dans le parti bleu, au rôle naguère tenu par Sénécal et Dansereau. Hardi dans ses entreprises et

généreux pour son parti, Forget n'en exigeait pas moins, comme Sénécal, un siège au Sénat. Angers et Desjardins s'apprêtaient à démissionner, pour se lancer dans la lutte électorale; mais Tupper voulait garder leurs sièges vacants, pour les leur restituer en cas d'échec dans leurs circonscriptions. Forget était trop prudent pour se contenter d'une promesse — que Tupper lui-même ne pourrait tenir s'il perdait le pouvoir. Par chance, il se rencontra un sénateur de bonne composition, le Sorelois Guévremont, paysan madré qui avait arrondi son bien et souhaitait l'arrondir encore. Le cultivateur céda son fauteuil au financier.

Et c'était tout de même quelque chose que le parti conservateur, le grand parti conservateur, enorgueilli par trente ans de victoires. Il présentait, dans la province de Québec, des chefs de file respectés. D'abord les ministres, Angers, Alphonse Desjardins, Taillon, Ives (les deux premiers démissionnaient au Sénat) ; puis, Adolphe Caron, Bergeron, Vanasse, le Dr Lachapelle, Lépine, Bisaillon (dans Laval, au siège d'Aldéric Ouimet), et Tom-Chase Casgrain, qui renonçait à servir sous les ordres de Flynn, et comptait poursuivre sa carrière sur la grande scène fédérale. Dans le comté de Jacques-Cartier (aux portes de Montréal) quelque embarras régnait pour le choix d'un candidat. Un étudiant, Philémon Cousineau, fils d'un cultivateur à l'aise qui prenait figure de chef conservateur, suggéra le nom de son professeur de droit constitutionnel, F.-D. Monk. Sans magnétisme, Monk imposait le respect par sa culture, son urbanité, sa haute honorabilité, ses belles traditions de famille et le nom même de sa femme, petite-fille de Côme-Séraphin Cherrier. Il connaissait à fond l'aspect juridique et constitutionnel des grandes questions d'actualité. Il eût fait un excel-

lent juge — comme son père.[1] Mais le plus sûr chemin de la magistrature comportait une incursion dans la politique. Monk accepta la candidature. Louis-Philippe Pelletier, pareillement sollicité pour la troisième ou quatrième fois, ne se laissa pas encore tenter, mais il participa aux conseils de guerre et aux assemblées des conservateurs fédéraux. Le sénateur Landry, le sénateur Bernier, du Manitoba, l'ancien lieutenant-gouverneur Royal, successeur de Tassé à la direction de la *Minerve,* soutinrent aussi les candidats bleus. Thomas Chapais soutint particulièrement son ami Casgrain.

C'était une assez bonne équipe. Plus nombreuse et surtout plus ardente, celle de Laurier la surclassait. L'équipe de Laurier comprenait aussi des vétérans respectés, tels Joly et François Langelier, mais elle était surtout beaucoup mieux fournie en jeunes. Elle comprenait Israël Tarte, avec sa barbiche, son bégaiement, ses petits papiers, son intelligence et sa vivacité, son génie d'organisation, son don d'ubiquité. Puis, Fitzpatrick, Charles Langelier, Préfontaine, Arthur Boyer, Christophe-Alphonse Geoffrion, Louis-Philippe Brodeur, McShane, et parmi les jeunes: Henri-Georges Carrol, Rodolphe Lemieux, Henri Bourassa. Ils furent aidés par le sénateur Pantaléon Pelletier; par le maire de Québec, Simon-Napoléon Parent; par Nazaire Ollivier, devenu professeur de droit à l'Université Laval; et par les députés provinciaux de l'équipe Gladu-Turgeon-Tessier-Dechène et Lemieux. François Dechène, député provincial de

1. *Son père, le juge Samuel Cornwallis Monk avait, entre autres causes célèbres, présidé le procès de Sénécal contre Laurier, après la "Caverne des quarante voleurs,"* en 1881.

l'Islet, soutenait son frère Arthur, candidat au siège abandonné par Tarte.

Le comté d'Ottawa se trouvait divisé en deux; comté de Wright et comté de Labelle. Le député sortant, Charles Devlin, se présenterait dans Wright pour laisser Labelle à son ami Bourassa. Laurier aimait ces deux jeunes hommes de talent, le souple Irlandais et le Français logicien. Il n'en voulait pas à Devlin d'avoir, avec Beausoleil, Charles Angers et deux ou trois autres libéraux, voté contre son amendement, pour le bill réparateur. L'amusant était de voir Devlin, charmeur et conciliant, occuper dans cette affaire une position beaucoup plus avancée, au point de vue catholique et français, que celle de Bourassa, réputé beaucoup plus raide. Paradoxe apparent. Henri Bourassa professait une religion vivante et tendait à se rapprocher, non pas certes du groupe, mais des principes ultramontains: suprématie de l'Eglise dans la société et du pape dans l'Eglise. Cependant il était encore très "rouge", il admirait Laurier, et — contrairement à Mgr Langevin — il ne croyait pas aux vertus de la loi réparatrice. Des deux droits réservés à l'Etat fédéral, veto et loi réparatrice, seul le premier lui paraissait efficace, puisque le gouvernement provincial pouvait saboter l'application de la loi réparatrice. Bourassa estimait qu'en renonçant au veto, le gouvernement fédéral s'était désarmé. Il alla exposer cette opinion à son évêque. Mgr Duhamel, en homme prudent, ne répondit ni oui ni non.

Beausoleil, Frémont et Vaillancourt se présentaient dans leurs comtés respectifs en "libéraux indépendants", partisans de la loi réparatrice. Frémont insistait sur son indépendance. Ancien maire de Québec, il conservait dans la région une in-

fluence contrebalancée, il est vrai, par celle du maire en exercice, Simon-Napoléon Parent, député provincial de Saint-Sauveur. Pour plus de sûreté, Laurier décida Fitzpatrick à se présenter contre cet indiscipliné, en lui promettant un portefeuille en cas de victoire. Et *L'Electeur* avertit: "Un vote pour Frémont sera un vote contre Laurier."

Cinq ou six duels furent épiques: Bergeron contre Tarte dans Beauharnois; Taillon contre Geoffrion dans Chambly-Verchères; Angers contre François Langelier dans Québec-Centre; Tom-Chase Casgrain contre Charles Langelier dans Montmorency; Alphonse Desjardins contre Arthur Bruneau dans Richelieu. A Valleyfield, Tarte et Bergeron pendaient Shortis à qui mieux mieux dans leurs discours, devant des foules surexcitées. Mgr Emard empêcha ses collégiens de se rendre aux assemblées: "On dirait que je vous ai envoyés, pour acclamer le candidat de M. Laurier." A Sorel, c'était une autre histoire, grave, et qu'il faut conter.

Dès 1892, le comté de Richelieu a inauguré la série des défaites conservatrices, en élisant Arthur Bruneau. Mais une division dans les rangs conservateurs, et la défection momentanée de l'influent sénateur Guévremont — aujourd'hui hors de cause — peuvent expliquer ce résultat. Les pointages, assez faciles puisque les Sorelois sont traditionnellement divisés en bleus et en rouges, sans neutralité possible, laissent espérer meilleure chance. Et puis, Sorel sollicite et attend toujours quelque faveur du ministère des Travaux publics, maintenant occupé par Desjardins. A l'ancien chantier McCarthy, devenu chantier de l'Etat, cinquante ouvriers-fonctionnaires, plus fonctionnaires qu'ouvriers, réparent, à petites journées, des bouées, des dragues, des remorqueurs. En période électorale,

on peut quadrupler, quintupler le personnel sans augmenter le travail, et placer des commandes chez les commerçants locaux. Enfin on laisse espérer, si le député de Richelieu est ministre des Travaux publics, un développement du chantier permettant à Sorel de jouir, enfin, des pleins avantages de sa situation géographique.

Mais Arthur Bruneau, bon député à la voix harmonieuse, et dévoué, et pas fier, surenchérit, avec la permission de Laurier et de Tarte. C'est sous un gouvernement libéral que les chantiers de Sorel prendront une extension formidable. Et puis, avant de prendre les Travaux publics dans le cabinet Tupper, Desjardins occupait la Milice dans le cabinet Bowell. A ce titre, il a effectué un gros achat de fusils, combattu par les libéraux (amendement Rinfret). Les libéraux reprochent à Desjardins son militarisme, l'accusent de méditer la participation du Canada aux expéditions coloniales de l'Angleterre, l'envoi des jeunes Canadiens "dans les déserts de l'Afrique". Dans la région soreloise, l'argument porte. Bruneau en fait part à ses amis, qui décident de généraliser l'attaque. *L'Electeur* et le *Soir* publient un article intitulé: "Voulez-vous la guerre?", reproduit en pamphlet et distribué dans la province, et dont voici un passage:

"Ces carabines, ces canons, ce sont les électeurs qui les manoeuvreront. On vous considère bons pour faire de la chair à canon. Les Tupper, les Angers, les Taillon seront dans leurs bureaux de ministres, d'où ils vous enverront à la mort, la joie dans le coeur, le verre de champagne à la main. Encore une fois, pourquoi tous ces fusils, ces canons, ces baïonnettes, si ces bons Tupper et Cie ne méditent pas quelque mauvais coup de main?

"L'on enverra vos enfants en Afrique, en Asie, d'où ils ne reviendront jamais.

"Si vous votez pour les candidats bleus, vous approuverez tous les préparatifs de la guerre..."[1]

Les ministres provinciaux cherchaient à aider leur ancien chef Taillon, leur ancien collègue Casgrain, leurs amis Angers et Desjardins. Ils les rencontrèrent à Montréal le 5 juin. Le lendemain, la presse annonça que le gouvernement fédéral, à la requête du cabinet provincial, envisageait l'achat du chemin de fer de la Baie des Chaleurs (sous séquestre et inexploité), et son incorporation à l'Intercolonial. Québec et la Gaspésie verraient ainsi exaucer une de leurs plus instantes requêtes.

Cette habileté ne masquait pas la désorganisation, et en bien des endroits l'indiscipline du parti conservateur, vieilli au pouvoir. Plusieurs des ministres qui s'étaient révoltés contre Mackenzie Bowell, au début de l'année, n'éprouvaient aucune sympathie pour la cause des écoles séparées, et prononcèrent, dans leurs assemblées électorales en Ontario, des déclarations inquiétantes pour les catholiques. Il est vrai que bien des candidats libéraux en faisaient autant. W.-T.-R. Preston, candidat libéral à Toronto-West, se déclara, dans son manifeste, absolument opposé à l'intervention fédérale dans la question des écoles manitobaines. Il écrivit fièrement: "La race anglo-saxonne ne cède pas à la coercition."[1] Et l'on se doute que Joseph Martin, candidat libéral à Winnipeg, soutenu par le procureur général Sifton, ne se montrait pas moins catégorique. Mais ce sont les déclarations des ministres, de portée plus considérable, qui se répandirent dans la province de Québec où Tarte

1. L'Electeur *du* 17 *juin* 189; *le* Soir *du* 18 *juin.*

1. Political Pamphlets; Liberal 1896. *Collection de brochures à la bibliothèque du Parlement, à Ottawa.*

n'eût pas laissé perdre un argument. La *Presse* de Montréal exprima une indignation, sincère ou simulée, mais vive; elle menaça de rompre avec son parti :

"Si nous nous apercevons que des ministres conspirent contre nous, et se servent de la force que nous leur apportons pour augmenter le nombre de nos adversaires; si nos représentants dans le cabinet — qui ont fait preuve d'un si grand dévouement pour la cause — sont forcés de livrer le combat dans des conditions d'infériorité telles que la victoire soit impossible, nous ne nous inquiéterons guère si le reste du programme ministériel est sauf ou en péril, nous nous adresserons à M. Laurier, et s'il est en état de faire valoir nos droits et de faire rendre justice à nos compatriotes du Manitoba, il aura notre plus cordial appui.

"Nous espérons que ces franches explications ne laisseront aucun doute sur le but que nous poursuivons. Nous voulons une loi réparatrice efficace, nous voulons que les droits de nos compatriotes soient reconnus et protégés. Si le ministère actuel est sincère dans ses promesses, qu'il n'ait pas honte de son drapeau; et notre appui désintéressé ne lui fera pas défaut. Mais si une partie du cabinet nous est hostile sur la question qui nous intéresse le plus, tout en acceptant notre concours pour conserver le pouvoir, nous ne serons pas dupes plus longtemps, et notre ligne de conduite est toute tracée."

Et encore, le lendemain :

"La constitution exige qu'on rende les écoles séparées à la minorité du Manitoba, et le ministère s'est engagé sur l'honneur à les rétablir. Si ces raisons ne suffisent pas pour ramener les ministres d'Ontario au sentiment de leur devoir, il vaut mieux précipiter une crise que de laisser consommer notre ruine!"

Avertissement grave, puisque la *Presse* atteignait le tirage alors inouï de cinquante mille exemplaires, et possédait beaucoup d'emprise sur ses lecteurs.

Cet article consterna les "bleus" de la province de Québec. Sir Charles Tupper réitéra la promesse de faire voter la loi réparatrice. D'autre part, la *Presse*, recherchant surtout la clientèle ouvrière de Montréal, restait fermement protectionniste; ce motif empêcha sa désertion, mais le grand journal ne fournit pas à son parti un soutien très vigoureux.

Des défections continuaient à se produire dans les rangs conservateurs. La popularité personnelle de Laurier atteignait le zénith; des premiers ministres d'autres provinces: Mowat, Blair, Fielding, se déclaraient prêts à quitter leur poste (après sa victoire) pour se ranger sous ses ordres; et cet hommage flattait les Canadiens français comme si chacun d'eux eût vu les ministres anglais à ses pieds. Les étudiants, les jeunes avocats brûlaient de débuter parmi les "phalanges" libérales. Ils affluaient, à Montréal, au bureau de Raoul Dandurand, chargé de l'organisation dans le district. Dandurand apportait à son tour à Laurier, au Saint Lawrence Hall, des rapports optimistes. A l'entrée même du Saint Lawrence Hall, Dandurand pressé, fougueux, buta contre le bon M. Monk. Celui-ci parlait lentement, la tête un peu inclinée. En saluant son adversaire politique, il ne put s'empêcher de lui dire: "Vous paraissez bien affairé!" — "Je dirige la lutte dans quarante-trois comtés", répondit fièrement l'organisateur libéral; "j'envoie des orateurs à la ville, à la campagne, ici, là, partout." — "Mais vous êtes donc bien riche?" — "Il ne m'en coûte rien, ou presque. Les plus pauvres, les étudiants, les stagiaires, me demandent timidement leurs frais de voyage; les autres servent pour rien!" — "Vous avez de la chance; moi, quand j'ai besoin d'un orateur à Lachine, je dois payer cinquante dollars." Laurier,

qui attendait son lieutenant au premier étage, au haut de l'escalier en colimaçon, entendit cette conversation. — "C'est symptomatique, dit-il à Dandurand, nos adversaires ont perdu confiance!"

Il n'y avait plus, barrant la route de Wilfrid Laurier, que l'obstacle — formidable — dressé par Mgr Laflèche et l'épiscopat de la province.

Car, à mesure que la campagne électorale avançait vers son terme, on en revenait de plus en plus à cette question essentielle, unique. Thomas Chapais rencontra Laurier dans une assemblée contradictoire à Saint-Raphaël de Bellechasse. Le chef libéral demanda: — "Avez-vous plus confiance, pour régler la question des écoles, dans l'Anglo-protestant Tupper que dans Laurier, canadien-français et catholique?" A plusieurs reprises, dans son journal et à la tribune, Chapais a salué le talent de Laurier. Mais il éprouve, à cette heure, la conviction de servir une grande cause religieuse et nationale, liée à la cause de son parti. Toute cette conviction passe dans la réponse, impressionnante sur les lèvres d'un homme d'honneur: — "Oui, monsieur Laurier, il m'est pénible de le dire, mais je dois le dire ici, en votre présence, j'ai plus confiance, pour régler la question des écoles, dans l'Anglo-protestant Tupper qui propose une mesure concrète, mécontente ses coreligionnaires et joue sa tête, qu'en vous qui restez sourd à l'appel des évêques, et qui donnez l'impression de trahir votre religion et votre nationalité."

Comme son ami Chapais, Thomas-Chase Casgrain invoqua l'appel des évêques, dans une assemblée contradictoire à Château-Richer. Il cita les télégrammes de Mgr Langevin et le sermon de Mgr Laflèche. Charles Langelier lui répondit: "J'ac-

cepte respectueusement et avec reconnaissance la direction donnée par les évêques dans leur mandement collectif, direction si sage et si éclairée. Mais je trouve de la dernière inconvenance, de la part de M. Casgrain, de nous citer le sermon politique que l'on prête à Mgr Laflèche."

Encore Charles Langelier faisait-il contre mauvaise fortune bon coeur, à propos du mandement collectif. Ce mandement s'interprétait, en règle générale, contre les libéraux. Il fut tant et tant invoqué et discuté qu'à la fin de la campagne tous les candidats le récitaient par coeur. Dans maints comtés se produisirent des incidents particuliers. Le député sortant du comté de l'Assomption, Hormisdas Jeannotte, se heurtait à l'un des rarissimes curés partisans de Laurier: l'abbé Proulx, de Saint-Lin. Le candidat reprocha au curé "de manquer de respect et d'obéissance à nos saints évêques en contrecarrant leurs mandements".[1] L'abbé Ferréol Dorval, curé de l'Assomption, contredit son confrère de Saint-Lin en donnant au candidat son avis écrit "que les catholiques du Manitoba ont beaucoup plus de garanties avec le gouvernement Tupper que si l'honorable M. Laurier et son parti arrivaient au pouvoir".[2] Enfin, Jeannotte, joignant une copie du sermon de Mgr Laflèche à la profession de foi envoyée à ses électeurs, pria l'évêque des Trois-Rivières de vérifier ce texte. Ce que Mgr Laflèche fit "très volontiers", en ajoutant: "Je prie Dieu de vous avoir en sa sainte garde, et soutenir dans la lutte si importante que vous soutenez pour la cause de la vérité et de la justice, dans la dé-

1. *Le* Monde, 13 *juillet* 1896.
2. *Communiqué aux journaux. La* Minerve, 20 *juin* 1896.

fense des droits de la minorité catholique du Manitoba à des écoles séparées et catholiques."[1] Mgr Laflèche et l'abbé Proulx ne s'accordaient plus.

Dans le comté de Nicolet, le curé de Saint-Célestin — Mgr Marquis, l'ennemi juré de Mgr Laflèche — appuyait le candidat libéral, "au risque, écrivait-il à Laurier, de donner à certaines gens des crises de nerfs".[2] Le clergé du diocèse, évêque en tête, adopta l'attitude contraire, à peu d'exceptions près. Le candidat libéral, Hector Leduc, appela Mgr Gravel "un cabaleur politique", ce qui lui valut des anathèmes. Dans le comté de Richelieu, Arthur Bruneau se trouvait aux prises avec le curé Courtemanche, de Saint-Roch-de-Richelieu, qui recommandait en chaire son adversaire Alphonse Desjardins. Le parti libéral comptait *un* ultramontain — Henri Bourassa — et aussi *un* ancien zouave pontifical, Gustave Drolet. Celui-ci écrivit au curé Courtemanche des lettres de discussions et de reproches, reproduites par la presse libérale sous le titre: "La voix d'un zouave".

Dans le diocèse de Rimouski, Mgr Blais donna la consigne de voter "bleu". Charles-Eugène Pouliot, député sortant et candidat dans le comté de Témiscouata — un garçon tranquille, sympathique, populaire dans son comté — écrivit à l'évêque pour lui demander des explications. Mgr Blais, réputé pour sa courtoisie raffinée, hésitait toujours à réprimander un de ses prêtres ou de ses diocésains. Il ne s'y résolvait qu'en adoucissant la forme. Or, il répondit par écrit:

---

1. *Communiqué aux journaux. La* Minerve, 30 *juin* 1896.

2. *Lettre de Mgr C. Marquis à Laurier, aux Archives publiques du Canada;* Laurier papers; *document* 1057.

"Placé au-dessus de tout parti politique, dans la région supérieure de l'ordre religieux, comme Evêque, j'ai déclaré devant ces gens qui me demandaient à quels candidats ils devaient donner leur vote, que c'était un grave devoir de conscience pour tout catholique, dans le cas dont il s'agit, de ne donner son vote qu'aux candidats qui offraient les plus sérieuses garanties, que, par leur action collective en Chambre, la question religieuse des écoles séparées en faveur de la minorité catholique du Manitoba recevrait enfin sa solution pressante, conformément à la constitution du Manitoba, aux injonctions du jugement du Conseil Privé de la Reine d'Angleterre, ainsi qu'à la demande et avec l'approbation de l'épiscopat. J'ai ajouté ensuite que si vous aviez fait pour votre part une déclaration jugée par les Evêques de Québec et de Rimouski comme satisfaisante d'une manière abstraite, les chefs du parti libéral n'avaient jusque-là rien promis de complet ni de suffisant, et qu'ainsi ils étaient encore, avec la presque totalité de leurs partisans, en contradiction ouverte avec la loi de la constitution du Manitoba, les injonctions du jugement du Conseil Privé de Sa Majesté, ainsi que l'enseignement doctrinal et la direction disciplinaire du mandement collectif des Evêques, en date du 8 mai 1896, sur la question des écoles du Manitoba. J'aurais pu dire aussi, avec la même autorité incontestable, que l'esprit et le texte de ce même mandement étaient une condamnation adoucie, mais formelle et directe, de cette attitude persévérante de M. Laurier et de la plupart de ses partisans sur cette même question. Mais non, je me suis borné à indiquer à mes auditeurs, comme mesure générale de prudence légitime, qu'en attendant que tous les catholiques au moins du parti libéral aient pris l'engagement public exigé par les Evêques, ils devraient s'abstenir de voter pour eux; et qu'après cet engagement pris de leur part, les électeurs avaient encore le droit de préférer entre deux candidats appartenant aux deux partis politiques actuellement dans l'arène électorale celui qui a déjà travaillé et combattu sous la bannière de l'Episcopat..."[1]

La candidature de Joly, dans le comté de Port-

---

1. Documents pour servir à l'intelligence de la question des Ecoles du Manitoba (soumis au Saint-Siège). *Imprimerie Befani,* Rome 1896.

neuf, donna lieu à l'incident le plus vif. Des curés, représentant comme péché grave de voter pour ce candidat à la fois libéral et protestant, invoquèrent l'autorité des évêques et l'opinion écrite de Mgr Marois, grand vicaire de Mgr Bégin. Consulté par l'abbé J.-E. Rouleau, curé de Saint-Ubalde, Mgr Marois lui avait répondu:

"...Si quelqu'un vous dit: "En dépit de vos raisonnements, j'ai plus de confiance en M. Laurier et je vote pour son candidat", cet électeur, à moins d'avoir perdu le sens commun, sera coupable de faute grave et mortelle."[1]

Une députation, composée de Charles Langelier, François-Xavier Lemieux, Jules Tessier et Philippe-Auguste Choquette, alla se plaindre à Mgr Bégin, alors en tournée pastorale. Sans goût pour la dispute, mais fidèle à la ligne de conduite adoptée par l'épiscopat, le coadjuteur de Québec leur remit cette lettre pour Joly:

"Monsieur,

"Je ne veux ni approuver ni répudier les candidats qui sollicitent les suffrages des électeurs; ce n'est pas mon rôle.

"Je ne puis cependant pas exiger des candidats moins que ne demande le mandement collectif des évêques, expression de leur volonté sur la question scolaire manitobaine.

"En adhérant formellement et solennellement à ce document, vous ne pouvez être ostracisé par les électeurs catholiques, ou être réputé indigne de leurs suffrages."

L'Electeur s'empressa d'ajouter:

1. Documents pour servir à l'intelligence de la question des Ecoles du Manitoba (soumis au Saint-Siège). *Imprimerie Befani, Rome,* 1896.

"Inutile de dire que sir Henri s'engage à travailler pour rendre justice à la minorité opprimée."

Mais Joly et ses amis ne se contentèrent pas de la réponse, trop indirecte, de Mgr Bégin. Ils prièrent le coadjuteur de reconnaître que l'enquête et la conciliation préconisées par Laurier valaient le "bill réparateur" de Bowell et Tupper. Cette fois, ils demandaient trop. Mgr Bégin répondit en réprouvant tout projet d'enquête, toute tentative de conciliation "avec un gouvernement provincial absolument hostile", dont le seul effet serait d'amoindrir les droits de la minorité manitobaine; Mgr Bégin exigeait, comme ses collègues, "une loi fédérale réparatrice".

La situation était piquante dans le comté de Laprairie-Napierville, partagé entre les diocèses de Montréal — où l'autorité religieuse s'en tenait au mandement collectif — et de Valleyfield — où le mandement de Mgr Emard rendait un son bien différent. Les cultivateurs des deux parties du comté se rencontraient au marché Bonsecours de Montréal:

—C'est-il péché de voter rouge, dans votre paroisse?

—Non, chez nous, c'est pas péché pan toute.

—Chanceux!

Mais le candidat conservateur Conrad Pelletier reçut — avec la permission de s'en servir — une nouvelle lettre de Mgr Langevin affirmant qu'aux yeux de l'épiscopat unanime "ceux qui, le 20 mars dernier, ont voté la mort de la loi au lieu de l'a-

mender, ont trahi la cause catholique et française au Manitoba".[1]

Les derniers jours, il n'était plus question d'autre chose. L'organe officieux du parti bleu, la *Minerve,* insistait:

"Le peuple canadien sait que dans la lutte actuelle, sir Charles Tupper et les honorables Angers, Taillon et Desjardins ont avec eux le clergé catholique... Le peuple canadien sait que la politique de M. Laurier a été blâmée par les évêques..."

L'organe officieux du parti rouge, *L'Electeur,* répondait, sous le titre "La guerre sainte":

"La campagne électorale a pris le caractère d'une espèce de guerre sainte... Jamais encore notre pays n'a été témoin d'une aussi criminelle et aussi scandaleuse exploitation de la religion."

Et la veille du scrutin, en l'attribuant à un lecteur qui signerait: Un catholique effrayé:

"S'il est démontré que les Canadiens français sont condamnés à l'infériorité et à l'impuissance dans la Confédération, ce sera la faute du clergé des diocèses de Québec, Trois-Rivières, Rimouski et Chicoutimi en particulier..."

L'école de la *Patrie* disait ouvertement: "On va voir si Laurier est plus fort que les évêques." Dans la province de Québec, réputée intégralement et profondément catholique, la campagne avait pris l'aspect d'une lutte entre le parti libéral et l'épiscopat, entre Laurier et Mgr Laflèche.

---

1. Documents pour servir à l'intelligence de la question des écoles du Manitoba (soumis au Saint-Siège). *Imprimerie Befani, Rome,* 1896.

* * *

Le 23 juin 1896, la province de Québec élut 49 libéraux et 16 conservateurs. Sur les trente-quatre voix de majorité dont Laurier disposerait au premier vote de la session, la province de Québec lui en donnait 33. Et les majorités, dans l'ensemble, étaient fortes. Celles de Laurier à Québec (2,250), de Lavergne à Arthabaska (1,500), de Desmarais, Dupré et Préfontaine à Montréal (près de 1,500) comptaient parmi les plus fortes de tout le Canada.

Battus, les trois ministres: Angers, Taillon et Desjardins, voyaient leur carrière politique terminée. Angers, ancien ministre, ancien juge, ancien lieutenant-gouverneur, ancien sénateur, se retrouvait sans titre et sans revenus. L'ex-premier ministre Taillon perdait tout, fors le respect unanime. Desjardins expiait le fameux achat de fusils. Langevin était battu, et sa carrière politique terminée. Bisaillon n'avait pu prendre le comté de Laval, conservateur depuis la Confédération. Le Dr Lachapelle et Lépine échouaient à Montréal. Restaient comme vedettes conservatrices: Bergeron, qui avait triomphé de Tarte en prouvant ses démarches contre la commutation de peine de Shortis; T.-C. Casgrain, qui triomphait de Charles Langelier dans Montmorency; Adolphe Caron, élu aux Trois-Rivières; Ives à Sherbrooke; Monk, dans Jacques-Cartier. Un conservateur, Fabien Boisvert, prenait aussi, à Nicolet, le siège du député libéral Hector Leduc, qui avait eu maille à partir avec Mgr Gravel. C'était le seul comté où les consignes épiscopales aient paru efficaces; Pouliot, Fiset, Bruneau et autres candidats libéraux en mésintelligence avec leur clergé furent élus.

Laurier exprima son regret de la défaite de Tarte, et se promit de ne pas perdre les services d'un tel lieutenant. Autour du grand chef se pressaient: Joly; Fisher; Fitzpatrick, vainqueur de Frémont; François Langelier; Geoffrion; Préfontaine; Brodeur; Lavergne; Carroll; le bouillant Choquette; le charmant Devlin; le gros maskoutain Desmarais, conquérant de la division Saint-Jacques à Montréal. Et parmi les nouveaux députés, deux jeunes amis de Laurier, deux espoirs du parti libéral: Rodolphe Lemieux (Gaspé), Henri Bourassa (Labelle). Leur première élection: une de ces heures où le coeur sonne à toute volée dans la poitrine.

Le lendemain du vote, on célébrait la Saint-Jean-Baptiste. A Québec, Laurier participa au défilé, avec, dans sa voiture, le maire Parent, le sénateur Pelletier et François Langelier. Le libraire J.-A. Langlais organisa une manifestation monstre (le district de Québec avait élu 21 libéraux et un seul conservateur, Casgrain). Dans les rues pavoisées, Laurier fut couvert de fleurs, assourdi d'acclamations, de fanfares, de détonations de fusées. A Saint-Sauveur, on détela ses chevaux, et des poignes vigoureuses soulevèrent la voiture. Au presbytère, un prêtre enthousiaste — et quelque peu exceptionnel — fit pousser trois hourrahs pour Laurier.

C'était, de beaucoup, la première élection aussi favorable aux libéraux, dans la province de Québec, depuis la Confédération. Sur 65 sièges, le parti conservateur en avait emporté 45 en 1867; 38 en 1872; 32 en 1874; 45 en 1878; 48 en 1882; 33 en 1887; 30 en 1891. Le voici tombé à 16, malgré l'appui du clergé, aux élections tenues sur

une grande question par beaucoup d'aspects religieuse. La *Minerve* (Royal) constata:

"... La voix du clergé, sur laquelle la province de Québec est fondée, n'a pas trouvé d'écho dans le coeur de ses habitants. Nos prêtres, qui ont toujours travaillé à l'accroissement de cette semence jetée par les premiers missionnaires, nos prêtres qui ont sacrifié la plus noble partie d'eux-mêmes à la gloire de leur province, n'ont pu faire entendre leur voix au plus fort de la mêlée... En dépit de l'appel chaleureux de leurs chefs religieux... nos Canadiens français se sont rangés sous l'étendard du chef libéral."

Le *Courrier du Canada* (Chapais), qui avait vigoureusement bataillé:

"Les catholiques de la province sont restés sourds à la voix de l'épiscopat."

La *Vérité* (Tardivel) regretta qu'on ait "foulé aux pieds les avis des évêques", mais reconnut que le parti conservateur avait "accumulé trop de fautes pendant son trop long règne". Tardivel déplorait toujours l'absence d'un bloc canadien-français, sorte de tiers-parti véritablement "national", analogue au "Centre catholique" allemand.

Le *Citizen* d'Ottawa exprima sous une forme modérée une opinion objective:

"C'est un étrange spectacle que d'avoir vu la province de Québec se tourner presque à l'unanimité contre le gouvernement qui a mis son existence en jeu pour la revendication des droits de la minorité manitobaine, droits que l'on croyait chers au coeur des Canadiens français. L'Eglise, par ses plus hauts dignitaires, s'est prononcée fortement sur cette question; elle a indiqué clairement qu'elle désirait que le peuple votât pour le parti conservateur, mais le peuple s'y est refusé, déterminé qu'il était à agir à sa guise dans les matières politiques, sans égard pour les désirs de ses conseillers spirituels."

Et nos libéraux victorieux?

L'Electeur annonça des démarches à Rome:

"Rome, le foyer d'espoir et de consolation des catholiques, saura ce qui s'est passé depuis un mois au Canada. On y connaîtra les malédictions qui ont été demandées au Ciel, en pleine chaire, sur la tête des patriotes qui se croyaient en conscience tenus de voter pour leur frère et coreligionnaire contre une race maudite de sectaires qui nous tient depuis si longtemps sous le talon... Les prêtres endoctrinés par des Chapais et des Pelletier, et qui ont fait verser des larmes, seront appelés à rendre compte."

La *Patrie*:

"Le clergé a essuyé mardi une plus écrasante défaite que le parti conservateur lui-même, dans la province de Québec. Pour la première fois aujourd'hui, il lui faut voir malgré lui, au resplendissant soleil de la Saint-Jean-Baptiste, son ancienne et incommensurable influence sombrée dans le naufrage général. Ce n'est pas notre faute, c'est la sienne..."

Les rouges — les rouges foncé — s'écrièrent: Laurier est plus fort que les évêques! Il y eut une petite explosion d'anticléricalisme. Beaugrand parla de ressusciter l'Institut Canadien. Le *Réveil,* périodique radical qui prenait la suite de *Canada-Revue,* eut le triomphe insolent. Et Monet, réélu dans Napierville, envoya par dépêche des remerciements ironiques à Mgr Langevin et à Mgr Laflèche — pour la part qu'ils avaient prise à son élection. Il dit à Mgr Laflèche:

"La réponse de l'électorat libre de Laprairie-Napierville à l'anathème que vous m'avez lancé spécialement est une majorité de 275, ce qui ne s'était jamais vu ici pour un libéral, avant que vous ne vous fussiez occupé de nous."

L'élection de 1896 marquait bien un nouvel épisode des rapports entre l'Eglise et le pouvoir laïc, dans la province de Québec. Ces rapports évoluaient de la collaboration à la rivalité. Dans la lutte pour la suprématie, de grands champions s'étaient affrontés: Mgr Bourget, Mgr Laflèche, avec Charles de Boucherville pour allié, dans un camp; Cartier, Chapleau, Mercier, Laurier, dans l'autre camp. La lutte avait comporté des alternances. Le pouvoir laïc en sortait victorieux. Mais le parti libéral, instrument de cette victoire, avait sérieusement tempéré le programme de ses fondateurs. En fait, après les inévitables convulsions des lendemains de bataille, les deux grands antagonistes tireront la leçon des événements. Le pouvoir laïc comptera et composera toujours avec l'autre puissance.

* * *

Le prestige et la forte personnalité de sir Charles Tupper n'ont guère amorti la poussée libérale. Tupper a soixante-quinze ans, et la fortune n'aime pas les vieillards. Laurier l'éprouvera plus tard, à son tour. Avant de quitter le pouvoir, sir Charles veut rendre à Angers et à Desjardins le siège au Sénat qu'ils ont l'un et l'autre abandonné pour se lancer dans la bataille électorale. Lord Aberdeen refuse de sanctionner ces nominations. D'abord parce que les pouvoirs du gouvernement Tupper, formé après la session et battu aux élections, lui paraissent douteux. Ensuite parce que le Sénat ne compte que 5 libéraux sur 78 membres. Fortifier encore la position des conservateurs dans la Chambre haute serait créer des embarras au prochain ministère, risquer un antagonisme entre les deux chambres. Laurier se propose d'offrir à Oliver

Mowat un siège au Sénat et un portefeuille dans le cabinet fédéral. Le gouverneur veut donner coudées franches au nouveau premier ministre. Tupper proteste. Vous n'êtes pas censé savoir si je suis en minorité, dit-il au gouverneur, tant que le Parlement ne s'est pas prononcé contre moi. La *Minerve* approuve Tupper; les journaux libéraux approuvent lord Aberdeen; ce conflit soulève de longues discussions de droit constitutionnel. Enfin Tupper cède, remet sa démission, et le gouverneur appelle Laurier.

Laurier forma un grand ministère. Trois premiers ministres, Oliver Mowat (Ontario), William-Stevens Fielding (Nouvelle-Ecosse), et Andrew-George Blair (Nouveau-Brunswick) renoncèrent à la toute-puissance dans leur province pour entrer dans son cabinet. La province de Québec imposa, entre des prétentions nombreuses, le dosage le plus difficile. Laurier tenait absolument à Tarte, qu'il valait mieux avoir avec soi que contre soi. Un portefeuille revenait à Joly. De vieux chefs et organisateurs libéraux, comme François Langelier et le sénateur Pantaléon Pelletier, s'estimaient aussi des droits; par ailleurs, Laurier voulait remplir des promesses ou consolider des ralliements. La représentation de la province de Québec dans le cabinet fédéral fut ainsi arrêtée (13 juillet 1896), à part Laurier lui-même, premier ministre et président du conseil sans portefeuille:

Sydney-Arthur Fisher, Agriculture; Joseph-Israël Tarte, Travaux publics; Sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière, Revenu de l'Intérieur; Charles Fitzpatrick, solliciteur général; Richard-Reid Dobell, sans portefeuille; Christophe-Alphonse Geoffrion, sans portefeuille.

Pantaléon Pelletier recevrait la présidence du

Sénat. François Langelier obtenait la promesse écrite de succéder à Chapleau comme lieutenant-gouverneur, vers la fin de 1897.[1] Fisher, représentant la minorité anglaise de la province de Québec, était un "gentleman farmer" tout désigné pour le ministère de l'Agriculture. Fitzpatrick, bon et même grand juriste, pratiquait le monde ecclésiastique; d'ailleurs, il n'avait entamé la lutte électorale contre Frémont qu'au prix d'un portefeuille en cas de succès; et il n'était pas homme à faire grâce de cette promesse. Dobell, nouveau député, avait aussi triomphé d'un redoutable adversaire, Thomas McGreevy, dans Québec-Ouest. Et Laurier voulait se concilier les intérêts économiques représentés par ce gros marchand de bois, ex-président de la Commission du port de Québec, président du Board of Trade de la même ville, et administrateur de plusieurs compagnies, y compris celle, en léthargie, du pont de Québec. Mais la part du lion — l'entretien du chenal, le chantier de Sorel, le quasi-contrôle du port de Montréal! — revenait à Tarte, avec le portefeuille des Travaux publics.

Choquette fut persuadé qu'une injustice ou un malentendu l'avait écarté de cette liste, mais il fut le seul à le croire. Un autre grief souleva l'ire des "vieux rouges": la part trop riche pour les ralliés, trop pauvre pour les libéraux éprouvés. Le plus beau ministère, celui qui dispose du plus gros "patronage", échoit à Tarte, le converti. Dobell est aussi un ancien conservateur, beau-frère du trésorier du parti bleu. (On aurait pu répliquer que

1. *Lettres de Laurier à François Langelier, le* 8 *juillet* 1896, *et à Charles Langelier, le* 11 *juillet. Voir*: "*Philippe-Auguste Choquette*: "Un demi-siècle de vie politique". *Nous avons eu les pièces en mains.*

le même lien de parenté unissait l'un des fondateurs du *Soir*, Horace Archambault, à Louis-Philippe Pelletier.) Fitzpatrick est suspect aux amis de Mercier. Joly lui-même n'a-t-il pas abandonné Mercier dans un moment critique, lors de l'affaire Riel? Seul, C.-A. Geoffrion, frère et gendre de rouges, représente l'orthodoxie rouge. Or, raisonne Choquette, les portefeuilles de ministres existent pour récompenser les services rendus au parti vainqueur. Nous avons assez longtemps attendu dans "les froides régions de l'opposition" (on disait aussi: "dans les déserts de l'opposition"). Bref, la troupe donna des signes de mécontentement.

Robert Mackay reçut la présidence de la Commission du port de Montréal. Alfred Thibaudeau et François Béchard reçurent les sièges d'Angers et de Desjardins au Sénat. Alfred Thibaudeau était le fils d'Isidore Thibaudeau, qui avait cédé son siège de député de Québec à Laurier. Cette fois, les vieux rouges applaudirent. Ils félicitèrent Laurier de rendre un bienfait après dix-neuf ans. Quant à Béchard, il représentait depuis la Confédération un comté absolument sûr, celui d'Iberville. Laurier "ouvrait" le comté pour y faire élire Tarte — malgré les grognements des "vieux rouges".

Le *Trifluvien* reprocha au premier ministre, porté au pouvoir par la catholique province de Québec, de choisir, parmi les représentants de cette province, trois protestants: Joly, Fisher et Dobell. *L'Evénement* et d'autres journaux endossèrent ce reproche. Mais Laurier se sentait assez habile et assez fort pour négliger, dans une large mesure, les critiques des radicaux et celles des ultramontains. Faire figure de modéré entre les "vieux rouges" et les "castors" — comme entre Dalton McCarthy

et Mgr Laflèche — correspondait fort bien à l'idéal politique de Laurier. Et pour la province de Québec, l'orgueil de voir un Canadien français à la tête du gouvernement fédéral effaçait toutes les imperfections, légères ou graves.

Un autre soin immédiat de Laurier fut de rassurer les intérêts économiques hostiles au libre-échange, de rencontrer Wainwright, gérant du Grand-Tronc, et surtout de confirmer la paix avec la puissante compagnie du Pacifique. Cette compagnie avait lié partie avec les gouvernements conservateurs; et les libéraux, Laurier en tête, l'avaient souvent attaquée, en Chambre, dans la presse et dans les assemblées publiques. Qu'on se reporte, par exemple, à la campagne du tribun libéral A.-E. Poirier, à Montréal, en 1888. On retrouvera cet argument, clef de l'impopularité du réseau dans la province de Québec: Le C.P.R. développe l'Ouest canadien à l'aide de sommes prélevées sur nos impôts, tandis qu'on lésine sur les subventions aux chemins de fer de l'Est. Laurier conclut avec Van Horne une paix solide. Le vieux sir Donald Smith avait succédé à Tupper comme haut commissaire canadien à Londres; il revint mettre ce poste envié à la disposition du nouveau gouvernement; Laurier le pria de le garder.

Pendant ces journées d'organisation, un ministre avait abattu déjà une besogne considérable. Le 13 juillet, Israël Tarte est assermenté comme ministre des Travaux publics. Le 14, à huit heures du matin, il s'installe à son bureau, et mande les chefs de service. Ceux-ci ne sont pas arrivés. En les attendant, Tarte circule parmi les employés subalternes, qui lisent le journal ou taillent une bavette. Nul ne s'interrompt pour cet inconnu, ce petit intrus à barbiche. Tarte prend des noms, se fait remettre

tous les dossiers, destitue quelques douzaines de fonctionnaires. Le soir, il prie les chefs de service de revenir travailler avec lui, de huit heures à minuit. Et Tarte découvre, ou prétend découvrir, force nouveaux scandales à la charge de ses prédécesseurs. Entre temps, ou en même temps, il conduit sa nouvelle campagne électorale, dans le comté d'Iberville. Ministre des Travaux publics, il promet la réfection du quai de Saint-Jean, la construction d'un quai à Iberville, d'un quai à Saint-Blaise, d'un quai à Sabrevois, d'un quai à Saint-Paul de l'Ile-aux-Noix, pour faciliter l'expédition du foin aux Etats-Unis. Ces promesses ministérielles scandalisent le *Courrier du Canada;* Thomas Chapais s'indigne toujours des évolutions et du cynisme de Tarte. Mais les conservateurs, démoralisés, laissent le comté d'Iberville élire, par acclamation, le ministre des Travaux publics.

* * *

Philippe-Auguste Choquette envoya au premier ministre une liste des destitutions qu'il convenait d'opérer tout de suite, dans le district de Québec.[1] Quelques changements s'effectuèrent. Georges-Isidore Barthe, ancien rival de Michel Mathieu à Sorel, et ancien éditeur de *L'Ere Nouvelle* aux Trois-Rivières, devint greffier des journaux français à la Chambre des communes. Mais Laurier avait à régler deux problèmes autrement importants, et solidaires dans une large mesure: les écoles du Manitoba, et le conflit entre le parti libéral et l'épiscopat dans la province de Québec.

Dès les élections victorieuses, *L'Electeur* avait indiqué la marche à suivre:

---

1. Laurier Papers, *aux Archives publiques du Canada.*

"...Les élections provinciales n'auront pas lieu avant six mois. Dans l'intervalle, nous avons tout le temps voulu pour aller exposer nos griefs au chef de l'Eglise.

"Nous recommandons fortement à nos amis de ne pas retarder d'un jour cette démarche."

Recommandation superflue! Tous les députés de la province de Québec ayant à se plaindre "d'influence indue", c'est-à-dire les trois quarts des députés libéraux, s'attelaient à la rédaction de leurs doléances. Ceux qui manquaient d'usage de la plume, ou des tournures ecclésiastiques, laissèrent l'ultramontain du parti, Henri Bourassa, rédiger pour eux. Et Bourassa les adjura d'exposer sobrement les faits, au lieu de se répandre en récriminations véhémentes.

Il était clair que les hostilités continueraient après le 23 juin; aucune trêve n'intervint. Lorsque Joly, ministre, dut se soumettre à la réélection, la *Patrie* publia la nouvelle et la protestation suivantes:

"Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, est rendu dans le comté de Portneuf depuis quelques jours. Dimanche, il a prêché à Saint-Alban et à Saint-Casimir, et aujourd'hui même il est à Deschambault. C'est dire qu'il est à faire une tournée dans tout le comté.

"Mais, chose singulière, cette visite épiscopale coïncide avec l'élection de sir Henri Joly de Lotbinière.

"Le vieil évêque des Trois-Rivières veut-il renouveler la guerre? Ça en a tout l'air. Mais il nous semble qu'il ferait mieux d'écouter les leçons que le peuple lui a données le 23 juin, et de rester dans ses domaines du moyen-âge..."

Les libéraux appréhendaient un peu une nouvelle lutte électorale pour Joly, dont la majorité avait été faible. Mais le *Trifluvien* releva l'article

de la *Patrie,* en affirmant que Monseigneur visitait le théâtre de graves éboulements; et Joly fut réélu sans concurrent.

Mgr Langevin avait envoyé à Laurier un témoignage de bonne volonté, et même des félicitations:

"Puisque le représentant de Sa Majesté vous appelle à former un cabinet et à l'aider dans le gouvernement du pays, je tiens à vous assurer de mon profond respect et de mon sincère désir de traiter avec vous comme je l'ai fait avec les hommes de l'autre gouvernement.

"Nous sommes des hommes d'ordre, et l'autorité est toujours sacrée pour nous. Pour ce qui est de la grave question des écoles, nous ferons en sorte de faciliter par tous les moyens possibles le règlement heureux de cette difficulté; et à Dieu ne plaise que nous refusions jamais de seconder votre bonne volonté.

"Je fais des voeux pour le succès de votre administration, et je vous félicite de l'honneur qui vous est fait."[1]

Puis, le jeune archevêque était parti pour Rome; et ses convictions, son caractère et les entraînements de la lutte le conduiraient loin des intentions conciliantes exprimées dans cette lettre. En passant à Paris, il réfuta, dans une communication écrite au journal *La Croix,* des articles du *Temps* et du *Gaulois,* d'après lesquels les élections du 23 juin portaient un coup mortel à l'influence du clergé dans la province de Québec. Il souligna l'engagement pris par plusieurs députés libéraux, d'exiger de leur chef une loi réparatrice, selon les directives du mandement collectif. Et il écrivit: "Si les libéraux ne font pas leur devoir, le même Québec qui les a fait triompher saura bien les répudier."[1] Au

1. *Lettre de Mgr Langevin à Laurier, du 9 juillet 1896, aux Archives publiques du Canada;* Laurier papers, *document* 2401.

Canada, *L'Electeur* dit crûment que Mgr Langevin "qui représente à Rome les vues de Mgr Laflèche" poursuivait la condamnation de Laurier.

Or Mgr Langevin devançait simplement le geste de Laurier. Des libéraux rappelaient à leur chef l'exemple de Mercier traitant avec le pape. Et Laurier désirait depuis longtemps reprendre la tactique qui eût peut-être abouti vingt ans plus tôt sans la mort subite de Mgr Conroy: obtenir la venue d'un délégué apostolique — autant que possible bien disposé par l'ensemble de ses inclinations — et qui interdirait ou ferait interdire à l'épiscopat d'ostraciser le parti libéral canadien. Laurier voulait envoyer à Rome un homme sûr, ou des hommes sûrs. Il pensa tout de suite à son curé — l'abbé Proulx.

A ce moment même, en juillet 1896, un nuage de sauterelles s'abattait sur la région de Saint-Lin. Bientôt les récoltes seraient perdues. La population, maire en tête, implora le curé Proulx. La conjuration des sauterelles n'est pas exceptionnelle, dans la campagne canadienne. Mais elle s'effectue sans grand apparat, et ne réussit pas toujours — et ne réussit pas souvent. Avec l'abbé Proulx, les choses se passent autrement. Il obtient à son tour l'intervention de Mgr Fabre, en tournée pastorale. Il emmène l'archevêque, le maire et le peuple dans le cimetière, et plante une grande croix au pied de laquelle Mgr Fabre récite les prières rituelles. Puis l'abbé Proulx prononce le voeu d'élever une chapelle, dans le cimetière, en commémoration du prodige — s'il l'obtient. Mais le curé noir comme une mûre, exubérant, dominateur, ne se borne pas à ce voeu. Il commente. Il insiste. Il s'échauffe. Il

1. La Croix, *de Paris*, 23 *juillet* 1896.

élève la main. Il s'adresse au Ciel en termes comminatoires. Il tremble, cependant, de cette audace nécessaire; il frémit de tout son grand corps robuste; il est en nage. Qu'a-t-il fait? L'épouvante envahit son coeur. Il s'arrête subitement, quête une muette approbation de son archevêque, et commande au peuple: "Rentrez chez vous."

Il est temps de rentrer, en effet; le soir tombe. Un paysan monte en carriole et saisit son fouet, couvert de sauterelles. Mais les sauterelles crissent sous la main et tombent, desséchées, mortes. Sur les haies, sur les arbres, sur les tombes du cimetière et sur les récoltes dans les champs, les sauterelle sont mortes. La rivière Achigan en charrie doucement des milliers. Saint-Lin est sauvé.[1]

Le prestige de l'abbé Proulx s'étend. L'avocat Jeannotte, candidat conservateur dans le comté de l'Assomption, lui attribue sa défaite. Des Franco-Américains de Danielson, en difficultés avec leur évêque irlandais, prient l'abbé Proulx de porter leur cause à Rome. Une bien petite cause, auprès de celles que l'ancien vice-recteur a déjà plaidées, et gagnées, devant le Saint-Siège. Mais un fameux prétexte! Officiellement, l'abbé Proulx ira se plaindre de Mgr de Hartford, au nom des Franco-Américains de Danielson. En fait, il ira surtout se plaindre de l'épiscopat canadien, au nom de Laurier et des libéraux. Mission d'une importance capitale. Le succès de ses démarches pour l'Univer-

1. *Nous avons recueilli sur cet épisode les témoignages verbaux de témoins — entre autres, celui de M. Georges Terrien. Le seul document écrit, à notre connaissance, est l'adresse présentée à Mgr Bruchési, venu bénir la chapelle. L'adresse rappelle les circonstances du voeu. (Documents Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse). La population de Saint-Lin se rappelle fort bien la chapelle, démolie depuis.*

sité, les relations conservées à Rome, désignent assez l'abbé Proulx pour une pareille mission. L'ancien vice-recteur, réduit à la conjuration des sauterelles, brûle de retrouver une scène plus vaste et de se signaler par une éclatante réussite. Avec lui, les libéraux enverront *le* zouave pontifical du parti, Gustave Drolet.

Laurier avait d'autre part entamé des négociations avec le gouvernement manitobain. En juillet, le juge Routhier, sous prétexte d'aller voir sa fille mariée à Winnipeg, avait sondé le terrain. On se rappelle l'évolution qui a conduit le rédacteur du *Programme Catholique* de 1871, l'auteur du célèbre jugement de Charlevoix de 1876, à la tolérance religieuse, à l'amitié de Mgr Benjamin Paquet, à l'intervention discrète à Rome, en faveur de Laval et contre les Jésuites. Dans l'Ouest, en l'absence de Mgr Langevin, le juge Routhier voit les autres membres du clergé. Au mois d'août, trois ministres du cabinet manitobain, Sifton, Watson et Cameron, viennent négocier une entente avec un sous-comité de ministres fédéraux. Et en septembre, Laurier peut avertir l'abbé Proulx et Gustave Drolet que l'accord avec le gouvernement manitobain leur sera envoyé aussitôt conclu, et qu'ils devront le faire accepter — au moins tacitement.

Laurier remet à l'abbé Proulx, le même jour (9 septembre), deux lettres de créance, l'une plus confidentielle que l'autre, et qui toutes deux le chargent "de faire comprendre aux autorités pontificales que nous sommes catholiques et que nous voulons rester catholiques, mais que, dans un pays constitutionnel comme le nôtre, l'attitude prise par Mgr Laflèche et quelques autres membres de l'épiscopat, si elle était approuvée à Rome, nous placerait dans un état d'infériorité tel qu'un catholique

ne pourrait jamais être premier ministre, ni même faire partie d'un gouvernement comme le gouvernement canadien, où les protestants sont nécessairement en majorité."[1]

L'abbé Proulx et Gustave Drolet partent le 10 septembre. Laurier leur enverra les documents qui leur manquent encore ;en particulier cette importante requête, que les sénateurs et députés libéraux sont en train de signer:

A Sa Sainteté Léon XIII.

Très Saint Père,

Nous, membres du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, et y représentant le parti libéral, nous venons prier Votre Sainteté d'écouter la voix d'enfants soumis et dévoués à l'Eglise, qui ont à se plaindre d'un état de choses dont la continuation pourrait être extrêmement dangereuse pour les libertés constitutionnelles de ce pays, aussi bien que pour les intérêts de l'Eglise elle-même.

Votre Sainteté a déjà été mise au fait de la conduite et de l'attitude de certains prélats et de certains membres du clergé séculier qui, aux élections générales de ce pays, au mois de juin dernier, sont intervenus d'une façon violente pour entraver la liberté électorale, prenant fait et cause ouvertement pour le parti conservateur, à l'encontre du parti libéral, jusqu'au point de déclarer coupables de péché grave ceux des électeurs qui voteraient pour les candidats du parti libéral.

Sincèrement attachés aux institutions de notre pays, qui nous assurent, à nous catholiques, la plus complète liberté, nous représentons respectueusement à Votre Sainteté que ces institutions démocratiques sous lesquelles nous vivons, et pour lesquelles bien des fois Votre Sainteté a exprimé des sentiments de confiance et d'admiration, ne peuvent fonctionner que par la liberté complète de l'électorat.

---

1. *Correspondance et documents de l'abbé Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

Loin de nous la pensée de refuser au clergé la plénitude des droits civils et politiques. Le prêtre est citoyen.

Nous ne songerions pas un seul instant à lui refuser le droit d'exprimer son opinion sur tous les actes soumis à l'électorat, mais quand l'exercice de ce droit va jusqu'à la violence, et que la violence, au nom de la religion, va jusqu'au point de faire un péché d'un acte purement politique, il y a là un abus d'autorité dont les conséquences ne sauraient être que funestes, non seulement pour les libertés constitutionnelles, mais pour la religion elle-même.

Si, dans un pays comme le nôtre, composé de croyances différentes, et où les dénominations protestantes sont en majorité, les catholiques, dans toutes les matières du ressort législatif, n'avaient pas la même liberté que leurs concitoyens de croyances protestantes, ils seraient par le fait même placés dans un état d'infériorité qui ne leur permettrait pas de prendre la part légitime à laquelle ils ont droit dans le gouvernement du pays, et qui pourrait en outre amener entre les différents groupes de population des conflits dont les conséquences, l'histoire l'atteste, sont toujours dangereuses.

D'un autre côté, l'immixtion active et violente du clergé dans le domaine des questions politiques soumises aux électeurs, doit nécessairement produire, dans la grande masse des catholiques, une irritation manifestement préjudiciable au respect que la religion et ses ministres devraient toujours inspirer et commander.

Déjà, il y a une vingtaine d'années, votre illustre prédécesseur sur le trône pontifical, Sa Sainteté Pie IX, de regrettée mémoire, par l'entremise de la Sacrée Congrégation de la Propagande, avait cru devoir mettre fin à des abus du même genre, et défendre l'intervention du clergé dans la politique. Cette défense a été généralement respectée, tant que Son Eminence le cardinal Taschereau a pu donner une direction à l'Eglise du Canada, mais depuis que la vieillesse et les infirmités ont paralysé sa sage direction, les abus auxquels votre illustre prédécesseur avait mis fin ont recommencé, et ils menacent de jeter de nouveau le trouble parmi nous et de compromettre non seulement les intérêts catholiques en ce pays, mais la paix et l'harmonie entre les différents éléments de la population.

Affirmant de nouveau notre dévotion absolue à la foi de nos pères et à l'Eglise, dont vous êtes le chef suprême, affirmant notre respect et notre attachement aux institutions de ce pays, ainsi qu'à la Couronne britannique qui en est l'égide et la protectrice, nous supplions Votre Sainteté de renouveler parmi nous les prescriptions et les défenses si sages de votre prédécesseur; de protéger la conscience des électeurs catholiques et d'assurer ainsi la paix de ce pays, par l'union de la religion et de la liberté, union que Votre Sainteté a, à maintes reprises, préconisée dans d'immortelles encycliques dont nous voulons, en tout, suivre les précieux enseignements, et enfin d'accorder aux enfants de l'Eglise qui s'adressent à Votre Sainteté la bénédiction apostolique.

Wilfrid Laurier
Jos-Israël Tarte
Charles Fitzpatrick
R. W. Scott
C.-A. Geoffrion
C.-A.-P. Pelletier
J.-R. Thibaudeau
R. Préfontaine
O.-E. Talbot
C.-R. Devlin
L.-P. Brodeur
L.-C.-A. Angers
P.-N. Guay
F. Langelier
C. Beausoleil
R. Lemieux
A.-A. Bruneau
J.-A.-C. Ethier
D. Monette
M.-E. Bernier
J.-A.-C. Madore
P.-V. Savard
H.-C. Carroll
T. Fortin
P.-A. Choquette
O. Desmarais
C.-I. Rinfret
G. Turcotte
J.-H. Legris
H.-S. Harwood
Jos. Lavergne
H. Dupré
C. Bazinet
Jos. Gauthier
I. Proulx
N.-A. Belcourt
J.-B.-R. Fiset
J.-H.-R. Bourassa
R.-M.-S. Mignault
A. Bourbonnais
C.-E. Pouliot
Jos. Godbout
A.-M. Dechène

Quelles que fussent les précautions prises, l'abbé Proulx allait à Rome dénoncer les évêques, et en particulier Mgr Laflèche, auquel il écrivait quatre ans plus tôt:

"Personne mieux que vous, Monseigneur, n'a résumé avec fidélité et clarté les grandes lignes du programme

que nous nous sommes tracé. Aussi je vous avoue que, dans plusieurs circonstances, je me suis inspiré des idées que, dans le passé, vous avez exprimées avec tant de courage. Et, dans les résultats obtenus, vous devez reconnaître en plus d'un endroit votre ouvrage."

Les envoyés de Laurier se croisèrent avec Mgr Langevin — qui n'ignorait pas le travail accompli par l'abbé Proulx contre sa nomination à l'archevêché. Ils se heurteraient à d'autres évêques. Mgr Bégin, accompagné de l'abbé Thomas-Grégoire Rouleau, principal de l'Ecole Normale Laval, puis Mgr Gravel, puis Mgr Labrecque, partirent pour Rome. En s'embarquant, l'abbé Proulx écrivit à Laurier: "M. le chanoine Archambault est à bord du même bateau que moi. Mgr Bégin et Mgr Gravel ont dû prendre ce matin un des steamers de la Ligne Française. Presque tout le Canada va se transporter à Rome. Il serait plus simple qu'un seul, au nom de Rome, se transportât au Canada."[1]

Le correspondant parlementaire de la *Presse* écrivit de son côté à son journal:

"...Naturellement, ces voyages simultanés de l'épiscopat canadien dans la Ville Eternelle font le sujet de toutes les conversations, spécialement à cause des circonstances extraordinaires que nous traversons."

Un autre entrefilet de la *Presse* révéla l'objet du voyage de l'abbé Proulx, et provoqua une interpellation de sir Adolphe Caron aux Communes (17 septembre). De ce jour, tout le monde connut la mission de l'abbé Proulx et de Gustave Drolet. La *Presse* donna des précisions, que tous les journaux commentèrent. Les milieux catholiques s'émurent. La *Minerve* les rassura:

---

1. *Lettre du 12 septembre* 1896. *Documents Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

"...S'il est vrai que M. Proulx s'en va dénoncer les évêques, cela ne doit pas inquiéter les catholiques. Rome ne peut pas se déjuger du jour au lendemain, pour satisfaire messieurs les libéraux, ou d'autres personnages dont le but ambitieux est le secret de Polichinelle. Or, avant d'intervenir dans la dernière lutte électorale, plus d'un évêque a pris la précaution de consulter les autorités romaines, et spécialement la Sacrée Congrégation de la Propagande.

"C'est ce qu'a fait Mgr Labrecque lors de l'élection partielle de Charlevoix. C'est ce qu'a fait Mgr Blais, qui était alors à Rome. C'est ce qu'a fait Mgr Bégin... De plus, on sait la déclaration faite par Mgr Langevin à son retour de Rome (l'archevêque de Saint-Boniface venait de rentrer), que son attitude serait la même que par le passé. Sa Grandeur n'a pas fait cette déclaration sans avoir consulté qui de droit... Il est indéniable que de fortes influences sont mises en jeu, à Rome, pour faire triompher la politique libérale de non-intervention. M. Proulx et ceux qui l'envoient comptent sans doute sur le travail déjà fait pour réussir. Mais à l'appui des droits de la minorité, il y a les déclarations antérieures de la Propagande, et il y aura l'influence de NN. SS. Fabre, Bégin, Gravel et Labrecque, qui seront à Rome en même temps que M. Proulx."[1]

En Ontario, les antipapistes s'indignèrent. Le *Mail* rappela le souvenir — exécré — de Mercier:

"M. Mercier demandait au pape comment il voulait distribuer la somme de $460,000 des sujets anglais de la province de Québec.

"M. Laurier, à son tour, envoie un curé pour demander à Léon (sic) comment il voudrait voir régler la question des écoles d'une province anglaise."

Et la *Patrie* eut la même réaction:

"M. l'abbé Proulx est parti pour Rome après avoir eu une dernière entrevue avec M. Laurier.

1. *La* Minerve, 22 *septembre* 1896.

"Et voilà que M. le chevalier Drolet — comme disent les saintes âmes — le suit à la queue leu leu.

"Ah ça! sommes-nous revenus au régime des castors de M. Mercier, et MM. Proulx et Drolet sont-ils allés chercher une paire de culottes blanches pour M. Laurier? Vous savez, ces fameuses culottes blanches de l'ancien régime avec, comme correctif, le grand cordon de Saint-Grégoire le Grand!... Plus ça change, plus c'est la même chose!"

En même temps, un autre libéral, L.-O. David, publiait sous le titre *"Le clergé canadien, sa mission, son oeuvre"*, une brochure où, après avoir affirmé son esprit religieux et son respect pour le clergé, il attaquait longuement Mgr Laflèche et les évêques rangés sous son influence. David n'appartenait pas à l'école de Beaugrand. C'était un modéré — au fond, à vrai dire, un nationaliste — et surtout un intime de Laurier. Un de ces êtres délicats qui éprouvent le besoin de se dévouer à une personnalité plus forte. Au service de son ami, l'excellent David ne ménageait plus personne. Il s'en prenait au fameux sermon de l'évêque des Trois-Rivières, "digne du temps des guerres religieuses, aussi fort, aussi violent, que s'il se fût agi d'exterminer les Albigeois".

Il est vrai que "le seul effet des condamnations portées par Mgr Laflèche contre M. Laurier a été de provoquer, parmi les catholiques comme parmi les protestants, des commentaires déplorables mais mérités". Les rouges n'en veulent pas moins réfuter la doctrine du vieil évêque. David s'en charge, en ces termes:

"D'après Mgr Laflèche, un député, pour être bon catholique, devrait voter pour une loi qu'il croit mauvaise au point de vue national et constitutionnel, du moment qu'un évêque la trouverait bonne. C'est la négation de

toute liberté politique, le renversement des principes fondamentaux de la constitution, c'est une hérésie dangereuse pour l'Eglise et pour l'Etat.

"Emettre une pareille doctrine dans un pays comme le nôtre, peuplé en grande majorité d'hommes profondément jaloux de leurs droits politiques, c'était jeter sur notre religion et notre nationalité un discrédit et un ridicule funestes... C'était marquer la province de Québec au front d'un signe indélébile d'infériorité et exclure ses citoyens distingués des plus hautes positions dans la politique, la magistrature et l'administration.

"C'était décréter l'infaillibilité d'un évêque ou d'un prêtre non seulement dans les domaines du dogme et de la doctrine théologique, mais même dans les questions politiques et légales. C'était proclamer qu'ils ont des grâces d'état pour apprécier un texte de loi d'une manière plus exacte que des hommes politiques ayant une expérience de 25 à 30 ans ou des avocats qui ont passé leur vie dans l'étude de la loi...

"...Les catholiques devraient accepter les yeux fermés le moyen adopté par Mgr Langevin; réclamer le droit d'examen à ce sujet est devenu une faute grave; crois ou meurs.

"Et le sermon de Mgr Laflèche, approuvé par plusieurs évêques, devient le syllabus électoral du parti conservateur!"

Dans son petit livre, David profite de l'occasion pour demander la réforme de l'enseignement:

"Moins de grec et de latin, plus d'anglais et de français, plus d'études scientifiques et pratiques, moins de langues mortes et plus de langues vivantes... Croit-on que si Laurier parlait le grec comme Démosthène au lieu de parler l'anglais comme Gladstone, il serait aujourd'hui le premier ministre de son pays?"

En conclusion, David se réaffirme soucieux du prestige épiscopal, autant et plus que du bien général, mais

"...Si les chefs de l'Eglise entendaient les propos et les commentaires auxquels ces abus donnent lieu, s'ils savaient ce que de bons catholiques, des pères de famille irréprochables répètent librement, ils seraient effrayés. Malheureusement, la vérité leur arrive péniblement à travers les fumées de l'encens qui les enveloppe... Pourtant, c'est un devoir d'avertir ses amis du danger qui les menace, de leur montrer, s'élevant à l'horizon, les nuages précurseurs de la tempête..."

L'Electeur reproduisit cette brochure par tranches. La sensation fut d'autant plus vive que David, jouissant d'une bonne renommée politique et surtout littéraire, occupant alors le poste de greffier de la cité de Montréal, était en outre assez souvent le commensal de Laurier. Les libéraux envoyèrent la brochure à Rome, comme un plaidoyer pour leur cause — ou un réquisitoire contre les adversaires. Les partisans de Mgr Laflèche envoyèrent la brochure à Rome comme preuve de l'insolence libérale. De sorte que chaque dignitaire romain reçut au moins, de ces sources opposées, deux exemplaires de la brochure de David.

III

LE MINISTERE FLYNN

Flynn desserre les cordons de la bourse — A mi-chemin entre Taillon et Mercier — L'émigration au Brésil — Le règlement Laurier-Greenway — Levée de boucliers dans la province de Québec — L'Electeur, *condamné, devient le* Soleil *— Echec de l'abbé Proulx à Rome — Mission Russell-Fitzpatrick — Achat de la* Patrie *par Tarte — Mgr Merry del Val.*

Le cabinet Flynn comprenait (11 mai 1896) :

Edmund-James Flynn, premier ministre et commissaire des Travaux publics; Louis Beaubien, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation; Guillaume-Alphonse Nantel, commissaire des Terres de la Couronne; Louis-Philippe Pelletier, procureur général; Thomas Chapais, président du Conseil exécutif; Michael-Félix Hackett, secrétaire provincial; Albert-William Atwater, trésorier provincial.

Avec Taillon et Casgrain, le cabinet avait perdu deux bons combattants. Flynn était un honnête homme, ambitieux comme tous les Irlandais, mais lent, hésitant et naïf. Un professeur, beaucoup plus qu'un organisateur politique. Chapais et surtout Pelletier restaient les plus vigoureux des ministres. Or, dans sa courte campagne électorale à Saint-Jean, Tarte avertit les électeurs qu'il ne suffi-

sait pas d'avoir envoyé un gouvernement libéral à Ottawa. Dans six mois, il faudra porter M. Marchand au pouvoir à Québec.

Un homme averti en vaut deux. Flynn se mit tout de suite en campagne. Le 6 septembre, il tint une assemblée à Saint-Jean-Port-Joli, avec Pelletier et Chapais. Et dans une sorte de discours-manifeste, il esquissa le programme de son gouvernement.

Le ton était optimiste: nos campagnes sont en pleine voie de régénération; l'instruction agricole se répand; nos écoles spéciales se peuplent d'élèves. Un redressement s'est opéré depuis le régime Mercier, dont les extravagances avaient ruiné la province. Si les gouvernements conservateurs, celui de M. de Boucherville et celui de M. Taillon, ont emprunté et taxé, c'est pour boucher les trous creusés par le gouvernement Mercier. Ils y ont assez bien réussi; à la prochaine session, nous pourrons élargir notre politique ferroviaire et abolir la taxe sur les mutations d'immeubles. Flynn indiquait, d'une manière discrète mais claire, la rupture avec les principes un peu draconiens de Taillon. Il accordait des concessions jusque dans le domaine de l'enseignement. Sans justifier, certes, les prétentions des radicaux. Flynn reconnaît qu'on a trop poussé la jeunesse canadienne vers les humanités, les études classiques. Il faut d'abord élever le niveau des études primaires, en commençant par mieux payer les instituteurs. Puis, au sortir de l'enseignement primaire, diriger un plus grand nombre de jeunes gens vers les écoles d'agriculture.

Après le premier ministre, Louis-Philippe Pelletier et Thomas Chapais reprirent avec plus de violence le procès du régime Mercier. Ce sont eux, dit

Chapais, en parlant de Mercier et de ses collègues, ce sont eux les pères de la taxe, les véritables "taxeux". Et à propos des élections du 23 juin:

"Au 23 juin dernier, le peuple de la province de Québec a commis un crime politique. Il a compromis, par un trait de ce funeste emballement qui nous est commun, à nous tous de la race française, une cause sacrée que nous devions nous vouer à faire triompher.

"Parce qu'on a commis une sottise un jour, on n'est pas perpétuellement obligé de la répéter... En votant pour la saine politique d'économie et de patriotisme pratique, nous réparerons noblement les torts que nous avons eus."

Décidément, dans le domaine provincial, le passage de Mercier avait laissé une trace profonde. On se battait encore pour ou contre lui; on donnait encore à choisir entre sa politique et celle de ses successeurs. Les libéraux acceptaient la lutte sur ce terrain, car la souffrance et la mort avaient purifié et grandi la mémoire de Mercier. Trois députés libéraux, Turgeon, Dechène et Jules Tessier, jeunes, intelligents, actifs, ne laissaient jamais une attaque contre Mercier sans violente riposte. Le jour où Flynn, Pelletier et Chapais parlaient dans le comté de Dechène, celui-ci contre-attaquait à Sainte-Claire de Dorchester, dans le comté de Louis-Philippe Pelletier, en compagnie de Marchand, Turgeon et Tessier. Et Turgeon, évoquant Mercier, s'écria:

"Que sont devenus ses accusateurs? Où est M. de Boucherville? Enterré dans sa retraite de grand seigneur, d'où il n'aurait jamais dû sortir! Où est M. Taillon? Ecrasé par le verdict de ses électeurs de Chambly! Où est M. Angers, le plus coupable de tous? La colère populaire s'est appesantie sur sa tête; elle l'a atteint dans sa carrière, dans ses ambitions, surtout dans son colossal orgueil."

Le dialogue entre les deux équipes se poursuivit sur ce ton, d'une assemblée à l'autre. Flynn, Beaubien, Chapais et Royal (directeur de la *Minerve)* parlèrent à Nicolet le 4 octobre. Thème: Les gouvernements de Boucherville et Taillon ont sauvé la province, acculée à la ruine par le régime Mercier. Nous perpétuons la politique de ces gouvernements, en allégeant les taxes et en encourageant les chemins de fer. Flynn, Beaubien, Nantel et Hackett parlèrent au Club conservateur de Montréal le 8 octobre. Taillon y vint aussi, et décocha cette épigramme: "On disait de M. Mercier: Ce n'est pas de sa faute, mais de celle de son entourage. Or le chef est disparu, mais l'entourage reste." Les ministres parlèrent encore à Sainte-Hyacinthe le 10.

Marchand et ses lieutenants, Gladu, Turgeon, Dechène et Jules Tessier, répondirent — ou attaquèrent — à Drummondville le 3, à Saint-Stanislas, dans le comté de Champlain, le 11, à Sherbrooke le 14, anniversaire de la victoire remportée par Mercier le 14 octobre 1886. Depuis leur défaite de 1892, les libéraux livraient au gouvernement provincial une bataille de tous les jours, dans la presse, à la Chambre et dans les assemblées. Encouragés — électrisés — par la victoire fédérale, ils redoublèrent d'ardeur. Turgeon comparait avec emphase "le programme mesquin du régime actuel" au "programme grandiose du régime Mercier".

Le programme de Flynn n'était pas si mesquin, ainsi qu'on le verrait à l'ouverture de la session provinciale. Car le gouvernement convoquait une sixième session de la législature — fait sans précédent, et resté unique à l'époque où nous écrivons. C'est qu'il redoute l'appel aux électeurs, dirent les

libéraux. En effet, le cuisant souvenir du 23 juin hantait les ministres. Le gouvernement tardait à tenir les quatre élections complémentaires des comtés de Québec, Hochelaga, Chambly et Jacques-Cartier. Il tardait, malgré les défis de l'opposition, au point de provoquer la mauvaise humeur de Chapleau, partisan du "fair play".

Les mêmes risques n'existaient pas au Conseil législatif, où Flynn combla les vacances dues à la mort de Starnes et de Louis Tourville. Il nomma Damien Rolland, fils et successeur du grand libraire J.-B. Rolland, et Trefflé Berthiaume, le typographe devenu propriétaire de la *Presse* — journal populaire parfois difficile à retenir dans le droit chemin conservateur. Damien Rolland était aussi administrateur de la Banque d'Hochelaga. Les milieux d'affaires gardaient leur représentation au Conseil.

Les Chambres rentrèrent le 17 novembre.

* * *

Le discours du Trône précisa l'élargissement du programme sur des points importants: conversion de la dette, subsides aux chemins de fer, traitement des instituteurs, suppression de la taxe imposée en 1892 sur les mutations de propriétés. Enfin, des deux requêtes depuis longtemps présentées au gouvernement fédéral — augmentation des subsides et recul de la frontière septentrionale — la seconde avait abouti. Le 8 juillet, un des derniers décrets du gouvernement Tupper avait agrandi la superficie de la province.

Flynn a dérobé le programme de Mercier! s'écrie l'opposition. Et en effet ce programme chargé com-

prenait, de la conversion de la dette au recul de la frontière, plusieurs mesures projetées par Mercier. Dans l'ensemble, il marquait à la fois un effort de gouvernement et une rupture avec la prudence et l'économie des programmes Taillon. Les élections provinciales approchaient! Les analogies avec le programme de Mercier firent les frais des premières discussions, et le nom du grand mort retentit de nouveau dans la salle de la Législative. Gladu attaqua:

"... Nous assistons au dernier acte de la tragédie de décembre 1891. La pièce n'a pas été un succès. Elle a même porté malheur à ceux qui y ont pris part.

"L'acteur qui jouait le premier rôle, M. Angers, a été honteusement écrasé. Après avoir grugé en silence au Sénat le prix de son crime, il s'est un jour risqué devant le peuple, et malgré tous les bons certificats qu'il était allé mendier de presbytère en presbytère, le peuple l'a reçu avec un vigoureux coup de pied.

"M. de Boucherville arrive au second plan. Le "grand chrétien" commence par imposer la taxe directe sur le peuple, et se retire ensuite dans ses terres.

"C'est le tour de M. Taillon. Il rétablit toutes les pires traditions du parti conservateur, emprunts ruineux, etc. La fatalité s'attachant toujours à ces gens-là, on avait vu disparaître M. Hall, poignardé dans le dos par son chef..."

Gladu accusant les conservateurs d'avoir tué Mercier par leurs persécutions, Chicoyne répondit en accusant les libéraux d'exploiter un mort. Et cette querelle autour de Mercier se poursuivit. Le trésorier Atwater, dans son premier discours, résuma la récente histoire financière de la province en disant que le régime Mercier avait porté la dette de 19 à 29 millions en cinq ans, et que les conservateurs avaient, en quatre ans, calfaté cette voie d'eau. Les libéraux: Marchand, François-Xavier

Lemieux, Jules Tessier, Shehyn, Dechène et Turgeon défendirent Mercier et sa politique. Ils réclamèrent aussi les quatre élections partielles toujours reculées. Le premier vote donna 17 voix de majorité au gouvernement.

Les grandes mesures annoncées par le discours du Trône réunirent, malgré une opposition mordante, la même majorité. Les plus discutées furent deux mesures d'ordre économique: conversion de la dette; aide aux chemins de fer.

Des esprits plus nombreux pressentent, en 1896, le développement des deux industries qui stimuleront la vie économique de la province: la fabrication de la pulpe et du papier, la production d'énergie hydroélectrique en utilisant les chutes d'eau. Des études scientifiques, poursuivies d'abord en Allemagne, ont abouti à l'utilisation de l'épinette, essence jadis négligée, pour la fabrication de la pulpe à papier. Cette découverte revalorise la forêt canadienne, dépouillée de son bois marchand. La vallée du Saint-Maurice possède la première compagnie de pulpe, celle de John Forman, à Grand'-Mère. Au Lac-Saint-Jean, les Price, grands exploitants forestiers, songent à fabriquer de la pulpe. Le jeune et intrépide Dubuc prétend les devancer. Et voilà qui donne des idées à B.-A. Scott, propriétaire d'une scierie à Roberval.

F.-L. Béique, animateur de la Chambly Manufacturing Company, fait construire un barrage sur le Richelieu. Un petit groupe mixte, qui comprend William Farwell, gérant de la Banque des Cantons de l'Est à Sherbrooke, et l'entrepreneur Edouard-Alfred Lacroix, des Trois-Rivières ,constitue la North Shore Power Company, "pour posséder, manufacturer, acheter et vendre dans le district des Trois-Rivières des forces motrices, hy-

drauliques, électriques, etc..." La North Shore Power sollicite et obtient une charte provinciale.[1] Les Trifluviens Uldéric Carignan et Navégius Malhiot, appuyés par J.-J. Ross aux derniers temps du régime conservateur, sollicitent une charte fédérale pour l'exploitation des chutes de Shawinigan. John Forman leur conteste la propriété du terrain. Et le droit de concéder des chutes n'appartient-il pas au provincial? Le gouvernement de Québec se trouve saisi de l'affaire.[2] Un regain d'activité va-t-il transformer la vallée du Saint-Maurice, riche à la fois en épinette et en houille blanche? Il y faudrait des capitaux. Un riche Américain, Russell Alexander Alger, de Détroit, ami de William Van Horne, visite la région et prévoit son avenir. Le groupe Van Horne acquiert la majorité des actions de la Laurentide Pulp — la compagnie de Forman. Il songe à convertir la pulpe en papier sur place.[3] (Il n'existait alors au Canada qu'une seule usine fabricant du papier avec du bois, celle de Carl Riordan, propriétaire du *Mail and Empire*, établie dans la péninsule du Niagara.)

Un autre Américain, Thomas-L. Wilson, inventeur de l'acétylène comprimé, grugé par des financiers dans son pays, visite aussi la région de Shawinigan, puis celle du Lac-Saint-Jean. Là, il rencontre J.-E.-A. Dubuc, qui attire son attention sur les chutes du Saguenay.

Bois, pulpe, papier ou tout autre produit indus-

---

1. *Chapitre 77 des Statuts provinciaux de* 1897.
2. *Cette affaire, étudiée d'après des témoignages directs, a fait l'objet d'une série d'articles de M. Raymond Douville, dans le* Bien Public *des Trois-Rivières* (22 *février au* 8 *mars* 1934).
3. *Affaire étudiée par M. Auguste Désilets*: "La Grand'-Mère" (*Pages trifluviennes, série A, No* 10; *éditions du Bien Public, Trois-Rivières*, 1933).

triel ne s'expédieront pas sans chemins de fer. C'est surtout en matière ferroviaire que le gouvernement Flynn doit abandonner la politique parcimonieuse suivie par Taillon. Les marchands de bois, les entrepreneurs, les députés provinciaux et fédéraux, et par endroits les curés, exercent de fortes pressions. A peine élus, Rodolphe Lemieux et Henri Bourassa entament des démarches, l'un auprès de l'Intercolonial pour faire absorber et exploiter la ligne de la Baie des Chaleurs, l'autre auprès du Pacifique-Canadien, pour faire prolonger le "Chemin de fer du Nord" jusqu'à Mont-Laurier. "C'est tout un pays à développer", insistent-ils, l'un et l'autre. Les deux gouvernements, et surtout le provincial en ce qui concerne les petites lignes, ont leur mot à dire, leur rôle à jouer. Depuis plusieurs mois, Flynn et ses collègues étudient les doléances des intéressés. La loi votée sous le gouvernement Taillon oblige les compagnies à se mettre en règle avant le 30 juin 1896. Flynn prolonge le délai jusqu'au 31 décembre 1898 pour huit compagnies: Pontiac et Pacific; Baie des Chaleurs; Québec, Montmorency et Charlevoix; Ottawa et Gatineau; Montagne d'Orford; Vallée est du Richelieu; Parry-Sound; enfin, Québec et Lac-Saint-Jean pour le prolongement de la ligne de Chicoutimi à Saint-Alphonse. C'est cette mesure principale que la législature devra ratifier, en ajoutant quelques subsides à d'autres compagnies.

Le public s'intéressait surtout à la ligne de la Baie des Chaleurs, l'une des plus mal en point. La Compagnie, insolvable, avait renoncé à toute exploitation. Donc, pour la Gaspésie, pas d'exportation, pas de commerce. Une seule solution radicale: l'achat de la ligne par l'Intercolonial. Flynn, député de Gaspé, tenait doublement à satisfaire l'opinion. Il rappela au gouvernement Laurier la

promesse du gouvernement Tupper. Mais Pacaud, maître ès-arts politiques, écrivit carrément que l'opération serait conduite de manière à glorifier, aux yeux des électeurs gaspésiens, non pas Flynn, mais Rodolphe Lemieux, député fédéral de Gaspé, et les deux députés de Bonaventure, François-Xavier Lemieux et Fauvel. "Eux seuls auront le mérite, et M. Flynn, son gouvernement et ses organes viennent trop tard faire du zèle après s'être rendus coupables de négligence et de mauvaise foi." De même, les démarches du jeune député de Labelle, Henri Bourassa, auprès de Shaughnessy, s'effectuaient avec l'appui d'Israël Tarte, ministre du cabinet fédéral, mais à l'écart de Guillaume-Alphonse Nantel, député de la région et ministre du cabinet provincial.

Flynn et ses collègues contre-attaquèrent. Le gouvernement provincial exploiterait lui-même, au besoin, le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, si le fédéral ne décidait pas son incorporation à l'Intercolonial, chemin de fer d'Etat. La Chambre de commerce de Québec et les députés du district insistaient, de leur côté, auprès de Laurier. Le fédéral décréta en effet la prise de possession du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, devenu un tronçon de l'Intercolonial, de Matapédia à Caplan. C'était, pour la Gaspésie, la certitude d'une exploitation normale, avec trains réguliers et personnel payé. On y arrivait après vingt années de dépenses, de tâtonnements et d'efforts. *L'Electeur,* négligeant les interventions de Flynn, ne voulut connaître que les projets de Mercier, les démarches de Fauvel et de Rodolphe Lemieux, et le geste du gouvernement Laurier qu'il félicita pour cette politique "vaillante et patriotique".

La législature se trouvait maintenant devant les

proposition de Flynn: prolongation du délai accordé aux compagnies pour remplir leur cahier des charges; substitution de subsides en argent, moins élevés mais liquides, aux subsides en terres encore dus à diverses compagnies. Dès avant la session, ce projet suscitait les critiques, non seulement de Marchand et de l'opposition, mais des ultramontains. Les castors avaient toujours refusé les largesses aux compagnies de chemins de fer, qui représentaient à leurs yeux des intérêts particuliers et des spéculations louches. Ils entrevoyaient encore, derrière chaque compagnie, le spectre de Sénécal. On attribuait à Ross et à de Boucherville l'intention de combattre la nouvelle politique ferroviaire, au Conseil législatif. Et la crainte de cette hostilité avait empêché Flynn d'offrir à Taillon un des sièges laissés vacants par Starnes et Tourville.

Seule l'opposition libérale critiqua. Dechène et François-Xavier Lemieux dénoncèrent la politique ferroviaire des gouvernements conservateurs: aide excessive et inconsidérée, tutelle dont l'aboutissement fatal et désastreux serait une régie provinciale. Logique parlementaire: la régie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, décrétée par un gouvernement libéral, est digne d'éloges; la régie d'autres lignes, décrétée par un gouvernement conservateur, mériterait condamnation! Des libéraux allèrent jusqu'à demander à Laurier le désaveu du bill substituant des subsides en argent aux subsides en terres. Laurier s'en garda bien.

Pour compléter son programme financier, le gouvernement Flynn proposait la suppression de la taxe sur les mutations de propriétés, imposée en 1892, et la conversion de la dette: remplacement des titres en circulation par des titres à intérêt plus faible et à échéance plus éloignée. Un long article

de la *Presse* — dont le propriétaire entrait au Conseil législatif — avait appuyé le projet de conversion, expliqué son mécanisme et ses avantages. Cependant Shehyn le dit irréalisable et, même en cas de réussite, de faible profit pour la province. Les ministériels observèrent que la ville de Québec, sur l'initiative du maire libéral Parent, venait d'adopter un projet de conversion analogue. Ce n'est pas la même chose, répondit Parent; la ville suivait un plan précis et pratique, alors que le gouvernement marche à tâtons; la corporation de Québec a procédé par contrat public, alors que le gouvernement veut recourir à des courtiers. Parent critiqua l'économie du projet, réclama une mise au point; mais 37 voix contre 20 repoussèrent son amendement.

Les autres grandes mesures proposées par le cabinet provincial désarmaient la critique. La loi dite des "homesteads" répondait à l'émotion soulevée par l'émigration au Brésil. Des agents recrutaient de la main-d'oeuvre canadienne-française pour les plantations du Brésil. L'opinion dirigeante s'alarma de cette saignée, ajoutée à l'exode vers les Etats-Unis. Les sociétés nationales protestèrent. Des curés mirent les fidèles en garde contre les promesses fallacieuses des recruteurs. On décrivit les misères endurées au Brésil par les émigrés canadiens. On pria le gouvernement fédéral d'intervenir, par voie diplomatique. Et le gouvernement provincial présenta sa loi des "homesteads". Il s'agissait non plus exactement d'attirer des colons sur la terre, mais de les y maintenir. Car on avait vu des colons dépossédés de la terre péniblement défrichée. Pour éviter cet inconvénient majeur, parfois dramatique, le cabinet Flynn s'inspira de la loi américaine. Le terrain, jusqu'à deux cents acres de superficie, la maison, les bestiaux, les

instruments aratoires et les ustensiles de ménage du colon furent déclarés insaisissables. Au Conseil législatif, cette loi fut votée à l'unanimité.

De même, on ne pouvait guère qu'approuver, en principe, le projet de relever les traitements des instituteurs. La moyenne de ces traitements ne dépassait pas $491 par an pour les instituteurs et $130 pour les institutrices dans les écoles "modèles"; $213 et $104 dans les écoles élémentaires. Flynn voulait les porter au niveau, plus élevé, des écoles protestantes, sinon tout à fait au niveau des écoles ontariennes. Au début de 1897, on comptait dans la province, en chiffres ronds, 6,200 instituteurs ou institutrices laïques et 3,300 professeurs religieux. Ce sont surtout des institutrices, de vaillantes jeunes filles — quelquefois, de vaillantes vieilles filles — qui, pour neuf dollars par mois, enseignaient à l'école du rang — à la petite école à pignon, au toit en pente et aux contrevents verts, qui restera, pour plus d'un homme arrivé, son plus lointain et son plus cher souvenir. Flynn présenta ses résolutions relatives à l'enseignement, le 7 janvier. Il demandait l'autorisation de vendre un million et demi d'acres de terre, pour former le capital susceptible de produire un revenu annuel de $60,000. En attendant la constitution de ce capital, la Province ouvrirait chaque année un crédit de $50,000, distribué par le surintendant, sur les instructions du gouvernement.

Sur les instructions du gouvernement: voilà qui fortifiait l'influence du pouvoir civil sur l'instruction publique. Flynn, ancien libéral, offrait-il une concession aux libéraux, voire aux radicaux? Les idées des réformateurs — d'inspiration maçonnique! — se propageaient-elles jusqu'au sein du gouvernement provincial? Les évêques et les conseillers

législatifs ultramontains intervinrent. Les uns et les autres se trouvaient en relations régulières avec un ministre, Thomas Chapais, à la fois membre du Conseil de l'Instruction publique et conseiller législatif. Ils posèrent leur condition: la distribution des fonds sera contrôlée, non par le gouvernement, mais par le Conseil de l'Instruction publique. — "Soit", concéda Chapais — verbalement — au Conseil législatif. A sa séance suivante, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique prit note de cette promesse, en insistant.

La Chambre avait rejeté, par 41 voix contre 21, la motion classique, présentée par Cooke, pour l'abolition du Conseil législatif. Marchand, soutenant Cooke, reprocha au premier ministre de repousser cette mesure, après l'avoir réclamée lorsqu'il siégeait dans l'opposition. Flynn de répliquer:

—Si M. Marchand arrive au pouvoir, et s'il veut exécuter son désir d'abolir le Conseil, il ne se maintiendra pas une session.

—Peu importe! déclara fièrement Marchand. Si, arrivé au pouvoir, je ne suis pas capable de faire triompher les principes que je préconise dans l'opposition, je me retirerai.

Marchand arrivera au pouvoir, et ne supprimera pas plus le Conseil législatif que ne l'ont fait Mercier ou Flynn, après d'aussi formelles promesses.

La session se termina par un vote de secours aux sinistrés de Roberval, petite ville du Lac-Saint-Jean, dévastée par un incendie. Les Chambres furent prorogées le 9 janvier 1897. Le discours du Trône prononcé à la clôture put constater l'exécution des

grandes mesures promises: abolition de la taxe sur les transferts d'immeubles; conversion de la dette; réorganisation des services publics; protection supplémentaire accordée aux colons par la loi des "homesteads"; aide aux compagnies de chemins de fer; code de procédure civile ;lois utiles sur l'enseignement. La réorganisation des services tendait à promouvoir, dans l'administration publique, l'agriculture, la colonisation et les mines. Elle donna lieu, au lendemain de la session, à un remaniement ministériel. On créait le portefeuille de la Colonisation et des Mines (comprenant les arpentages et le cadastre) attribué à Thomas Chapais. Beaubien resta commissaire de l'Agriculture. Nantel prit le titre de commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries. Thomas Chapais et sa femme donnèrent une soirée très réussie, dont le lieutenant-gouverneur Chapleau et le consul de France Kleczkowski furent les lions.

Après le régime Mercier: vastes projets, initiatives hardies, parfois grandioses, parfois imprudentes, toujours coûteuses, les administrations de Boucherville et Taillon avaient représenté une réaction conservatrice — au sens propre — avec la prudence et l'économie pour mots d'ordre. Peut-être avaient-elles été un peu loin dans ce sens, comme il arrive à toute réaction. Les intérêts particuliers goûtaient à demi cette période de vaches maigres, et la province ressentait une nostalgie de la grandeur. Flynn voulut empêcher le développement d'une zone de rupture, où les libéraux eussent précipité leurs forces. Flynn était un de ces hommes de taille moyenne, d'apparence peu robuste, froids et sans éclat, qui n'attirent ni les dévouements absolus ni la haine. Un professeur de droit, pesant le pour et le contre — l'homme le plus minutieux de la province, disait-on — travailleur, honnête et de bonne

volonté. Il s'attelait à un programme copieux, à mi-chemin entre les deux systèmes de Taillon et de Mercier. Les électeurs lui en sauraient-ils gré?

* * *

Pour la ville de Québec, l'avènement de Laurier, son député, avait suscité ou ranimé des espoirs. Québec possédait un excellent maire en la personne de Parent, député provincial de Saint-Sauveur. Ce petit avocat de faubourg qui préparait simplement ses causes et les faisait plaider par des confrères plus éloquents, était devenu, en quelques années, le "boss" à l'hôtel de ville. Il faisait élire ses créatures à l'échevinage. Doué d'esprit public, il s'appliquait, avec un sens des affaires très avisé, à embellir, à moderniser la ville — à commencer par son quartier Saint-Sauveur, qui en avait besoin. Protégé par Laurier au début de sa carrière, Parent lui rendait à son tour de réels services. Et d'abord Laurier, député de Québec, mais investi de responsabilités nationales, se déchargeait sur Parent de tous les ennuis du "patronage". Mais deux grands projets, dépassant le cadre du "patronage", dépendaient de l'aide fédérale: le "service rapide" et le pont. Le service rapide, c'est-à-dire l'établissement d'une ligne de paquebots rapides d'Europe aux ports du Saint-Laurent, Québec ou Montréal — subventionnée par l'Etat canadien. Le cabinet fédéral entrait en pourparlers avec la Compagnie Allan.

Québec goûtait le projet, pourvu que le tonnage des bateaux leur interdise la remontée du fleuve jusqu'à Montréal. *L'Electeur* s'exprima franchement (1er octobre 1896):

"Toutes les marchandises en importation et exportation devraient être apportées à Québec et y être chargées

ou déchargées. Ce serait une bonne aubaine pour nos classes ouvrières et le reste de la population, qui bénéficieraient d'une hausse dans la valeur de la propriété, par suite du nombre d'entrepôts et de magasins qui seraient requis.

"Mais si les nouveaux steamers peuvent remonter le Saint-Laurent jusqu'à Moutréal, que gagnerons-nous à l'accélération du service?

"Rien, si ce n'est une hausse des prix du transport du fret et des passagers..."

Or, le creusage du chenal dépendait du ministère des Travaux publics, occupé par Tarte. Et Tarte ne soignait pas seulement Saint-Jean, chef-lieu de son nouveau comté. Il caressait de grands projets pour l'avenir du port de Montréal. D'accord avec la Commission du port de Montréal, il faisait creuser le chenal, pour l'adapter au tonnage des navires. On conclut, à Québec, qu'entre le service rapide et le pont, c'est celui-ci et non celui-là qu'il fallait instamment réclamer. Les Québécois comptaient au gouvernement, ou très près du gouvernement, Laurier, Fitpatrick, Dobell, François Langelier et Parent. La session fédérale à peine ouverte, François Langelier demanda si le gouvernement projetait de construire un pont sur le Saint-Laurent. Non, répondit Laurier. C'était un peu sec, et Parent en avertit ses amis. Une nouvelle question permit à Laurier de s'expliquer: Comme le pont Victoria fut construit par le Grand-Tronc, aidé par le gouvernement, le pont de Québec doit être construit par une compagnie, que le gouvernement aidera. Qu'une compagnie à garanties sérieuses présente une requête précise; le gouvernement l'examinera dans un esprit bienveillant.

Une compagnie à garanties sérieuses, c'est essen-

tiellement une compagnie contrôlée par nos amis. La Compagnie du pont se reforma, sous la présidence de Parent, avec Ulric Barthe pour secrétaire — et Israël Tarte parmi ses membres. Parent inspirait confiance au monde des affaires. Et, là encore, il déchargeait Laurier de bien des soucis. Car Laurier, premier ministre du Canada, se consacrait à d'importantes questions. Et d'abord le double règlement de l'affaire des écoles manitobaines et du conflit avec l'épiscopat.

* * *

Quand les négociations poursuivies à Ottawa entre ministres manitobains et ministres fédéraux furent assez avancées, Tarte partit pour Winnipeg — où le juge Routhier avait préparé le terrain. Tarte était accompagné d'Henri Bourassa, c'est-à-dire que Laurier envoyait à Greenway les deux hommes les plus intelligents du pays. Laurier aimait les jeunes gens brillants, et entre tous le petit-fils de Papineau, à qui la nature avait prodigué tous les dons, sauf une belle stature. Bourassa, en 1896, avait vingt-huit ans; il était noir, le nez busqué, la barbiche en pointe, les moustaches en pointes, l'oeil extraordinairement perçant — éclatant de jeunesse et de force intellectuelle, avec un rien d'impatience et d'impertinence. Tarte et lui, non sans analogies de caractère, formaient une paire peu commune, à la conversation étincelante. Ils sympathisaient franchement. Chacun d'eux appréciait chez son compagnon, non seulement une intelligence d'élite, mais le franc-parler, l'indépendance de pensée et d'action. Ils se mitraillaient de mots, d'idées. Quand ils différaient d'avis, se sachant hommes à ne pas démordre de leurs idées, ils n'essayaient pas de se convaincre ;ils constataient

leur divergence irréductible en éclatant de rire. Et de repartir sur un autre sujet!

Bourassa fut un délicieux compagnon de voyage. Mais il ne jouissait pas encore d'une grande notoriété; son catholicisme exemplaire produirait bon effet sur le clergé de l'Ouest; pour les pourparlers avec Greenway — flanqué de Martin et de Sifton, qui ambitionnaient l'un et l'autre un portefeuille dans le cabinet fédéral — le pétulant ministre des Travaux publics n'avait besoin de personne. Car Tarte venait négocier avec les ministres provinciaux, non pas avec l'archevêque dont il recherchait simplement l'approbation. Attitude inadmissible aux yeux de l'épiscopat, qui avait affirmé, à plusieurs reprises, ses droits en la matière. Mgr Langevin s'en tenait à la formule lapidaire "Pas de compromis!" — et ressentait encore les attaques de Tarte contre son vénéré prédécesseur. Le ministre et l'archevêque eurent quatre entrevues inutiles.[1] Bourassa jugea Mgr Langevin impulsif, intransigeant; mais il garda cette opinion pour soi. Tarte et Sifton — l'escrimeur et le boxeur — ne se convenaient guère plus ;mais il fallait aboutir. Tarte fit miroiter un portefeuille, disponible dans le cabinet fédéral, et convoité par les compères Martin et Sifton. Les deux Manitobains sacrifièrent de leur entêtement. Les messagers de Laurier poursuivirent leur voyage en Colombie-Britannique. Au cours d'un banquet à New-Westminster, Tarte critiqua vivement l'intransigeance de Mgr Langevin. Bourassa — qui partage, à part soi, cet avis — pose sa serviette, se lève de table et quitte ostensiblement la salle. Le banquet terminé,

1. *Déclaration d'Israël Tarte à la Chambre des Communes, le* 30 *mars* 1897. *Débats de la Chambre des communes*, 1897, *Vol. I, p.* 206 *de la version française.*

Tarte rejoint son compagnon à l'hôtel, et provoque des explications. — "Je n'admet pas, répond Bourassa, qu'un catholique fasse le procès d'un archevêque devant un public protestant!" Tarte regarde son jeune ami — mesure les serres de l'aiglon — et ne dit mot. Le lendemain, la glace rompue, Bourassa suivit derechef le sillage tourbillonnant d'Israël Tarte.

Tourbillonnant, sinuant, zigzaguant, revenant sur ses pas en un labyrinthe où tout autre se fût perdu, Tarte aboutissait toujours. Le 7 novembre se conclut l'accord connu sous le nom de "Règlement Laurier-Greenway". Joseph Martin, député fédéral de Winnipeg — et vainqueur de Hugh-J. MacDonald, fils de sir John — se crut ministre. Mais il devait sa victoire à l'appui du procureur général Clifford Sifton — l'homme fort, le "coming man", le "gagneur d'élections", le "petit Napoléon de l'Ouest". Au point de vue des Canadiens français, Martin et Sifton étaient interchangeables: bonnet rouge et rouge bonnet; le nom de Martin, attaché à la législation sectaire, était, à cette époque, le plus connu et le plus détesté. Sifton devint ministre de l'Intérieur dans le cabinet Laurier. Dalton McCarthy, élu à la fois en Ontario et à Brandon — grâce à Sifton, député provincial et idole de Brandon — abandonna le siège manitobain à son ami. Pour la deuxième fois dans sa carrière, Martin se voyait évincé par Sifton; cette fois, leur rupture fut définitive.

Le 19 novembre, publication du règlement Laurier-Greenway.

Il ne rétablissait pas les écoles séparées. L'école publique subsistait seule au Manitoba. Mais on y donnerait une demi-heure d'enseignement religieux

par jour. Dans les écoles où l'assistance moyenne comptait au moins quarante enfants catholiques, pour les districts urbains, vingt-cinq pour les districts ruraux, les parents pourraient obtenir la présence d'au moins un instituteur catholique. Dans les écoles comptant au moins dix enfants dont l'anglais n'était pas la langue maternelle, l'enseignement bilingue (anglais et français ou toute autre langue) serait autorisé.

Les conservateurs s'écrièrent à l'unanimité: "C'est une capitulation!" Et d'expliquer: Le règlement renonce aux écoles séparées et aux avantages ou garanties prévus par le "bill réparateur": création d'un conseil catholique de l'Instruction publique; nomination d'un surintendant et d'inspecteurs catholiques ;contrôle des livres de classe; établissement d'une école normale bilingue; droit de se taxer, exemption d'impôt pour l'entretien des écoles publiques ou protestantes; droit de recevoir des subventions provinciales.

Le *Manitoba* intitula son article: *Trahison;* avec ces sous-titres: L'oeuvre infâme de Tarte — Pas d'écoles catholiques — Pas d'écoles françaises.

Le *Monde* de Montréal dit la même chose: "Nous sommes trahis!"

La *Presse*:

"Ce règlement n'est pas celui que l'honorable M. Laurier avait promis aux électeurs avant le 23 juin. Il avait promis de régler la question, l'existence des écoles séparées, et son compromis ne règle que la question des écoles communes; ce n'est pas la même chose.

"Sa conduite sera jugée par le Parlement, le peuple et l'histoire...

"En croyant avoir tout fait pour les siens, l'hon. M. Laurier n'aura fait qu'ajouter à leurs maux et à leur

humiliation, si les concessions qu'il a obtenues pour eux n'ont été accordées par le gouvernement Greenway qu'en vue d'éviter au gouverneur général en conseil d'avoir à se prononcer sur l'appel de la minorité, et d'enlever à tout jamais à cette minorité son droit à ce dernier et suprême appel..."

Le *Courrier du Canada*:

"Nous sommes bel et bien trahis. De tout ce que nous avions en 1890, et de tout ce que le jugement du Conseil Privé reconnaissait comme nos droits, il ne nous reste plus qu'une demi-heure de catéchisme par jour. Pas d'écoles catholiques, pas de bureau catholique, pas de surintendant catholique, pas de livres catholiques, pas d'inspecteurs catholiques, rien.

"...C'est dire que la minorité catholique reste à la merci de la majorité protestante du Manitoba."

Le *Quotidien,* de Lévis:

"Les écoles séparées sont complètement sacrifiées.

"...La loi rémédiatrice rétablissait la minorité catholique dans la plénitude de ses droits, lui rendait entièrement ses écoles séparées; le règlement Laurier-Tarte-Sifton ne lui accorde qu'une demi-heure de liberté religieuse par jour, après les travaux scolaires...

"La foi catholique enseignée à M. Laurier sur les genoux de sa mère est bien négligée, bien méconnue.

"Que vont dire les électeurs de la province de Québec, qui ont reposé tant de confiance dans le caractère français et catholique de ce chef?

"Ils auront beau récriminer. Ils n'ont que ce qu'ils ont voulu!"

Le *Temps,* d'Ottawa:

"A quoi bon nous attarder pour démontrer que les catholiques peuvent difficilement accepter le règlement qui leur est offert aujourd'hui; leur conscience s'y refu-

serait. La nôtre nous oblige à dire que ce règlement est pour le moins un acte de faiblesse tout à fait regrettable."

Tardivel, rentrant d'Europe, écrivit dans la *Vérité*:

"Nous protestons de toutes nos forces contre ce prétendu règlement, qui n'est que le sacrifice du droit.

"En cette question, nous sommes et nous resterons étroitement unis à l'autorité religieuse: c'est la seule position qu'un catholique puisse prendre.

"Nous arrivons de Rome, et nous connaissons exactement la pensée du chef de l'Eglise et de nos évêques sur cette question des écoles du Manitoba: l'Eglise ne pourra jamais approuver un règlement qui ne donne pas aux catholiques la pleine jouissance des droits reconnus par la plus haute autorité civile de l'Empire.

"Voilà, nous le savons, la position inébranlable que prendront, sur cette question, le Saint-Siège et l'épiscopat canadien. C'est la position que prendra la Vérité, *et que doit prendre tout catholique sincère, tout catholique qui veut obéir à Dieu et à son Eglise plutôt qu'aux hommes et aux partis politiques."*

L'infériorité du "Règlement" par rapport au "Bill réparateur" parut évidente. Le journal catholique de langue anglaise de Montréal, le *True Witness,* le dit:

"Cet arrangement hybride... vient d'être rendu public. C'est bien ce que nous pensions que ce serait, une honteuse reddition des positions catholiques... ***une vilaine*** *capitulation devant les ennemis de l'enseignement catholique."*

Mais les Anglo-protestants le constatèrent aussi. Voici le ton de leurs commentaires:

La *Gazette*:

"Si on compare les déclarations antérieures des chefs libéraux avec ce que ces messieurs viennent de faire pour leurs compatriotes, on aura un exemple frappant de la différence entre leurs promesses avant les élection et leur manière de les remplir après le triomphe. Maintenant, les Canadiens français savent qu'ils ont été achetés et vendus, dupés; mais il est trop tard. Les intérêts de leurs coreligionnaires au Manitoba ont été sacrifiés pour toujours."

Le *Star*:

"La seule chose encore douteuse à propos du règlement, c'est de savoir s'il règle rien du tout."

Le *Chronicle*:

"Si l'opinion française est satisfaite de ce règlement, c'est qu'elle est moins difficile à contenter qu'il y a un an."

Le règlement s'était préparé en dehors de Mgr Langevin. L'archevêque de Saint-Boniface parla dans sa cathédrale. Il dit:

"C'est aujourd'hui le plus triste jour de ma carrière épiscopale. C'est le coeur brisé que je me présente devant vous... Je proteste de toutes mes forces contre l'emploi de ce mot: règlement... Au lieu de traiter avec nous, on a traité avec ceux qui nous opprimaient ,et au moment de conclure, on a montré le projet de règlement non pas à nous mais à nos pires ennemis pour avoir leur approbation...

"...N'oubliez pas, mes frères, que les écoles communes comme les écoles neutres sont condamnées par l'Eglise... Nous, dont les droits sont garantis par la Constitution, ne sommes pas mieux traités que des Chinois ou des Japonais...

"...Si je faiblissais, les ombres de Mgr Provencher et de Mgr Taché auraient le droit de se dresser devant moi et de me dire: 'Evêque, tu as manqué à ton mandat, tu as forfait à l'honneur et au devoir.'"

"Mais avec l'aide de Dieu, je resterai ferme à mon poste, et la tempête, si terrible soit-elle, ne me fera pas peur!"

Aux Trois-Rivières, Mgr Laflèche avait donné la consigne d'attendre le jugement de Mgr Langevin. Ce jugement connu, le *Trifluvien* rentra dans la bataille:

"MM. Laurier et Greenway ont livré au public les termes de l'arrangement qu'ils ont conclu, sur la question des écoles du Manitoba, mais cette question n'est pas réglée.

"Pour qu'elle le fût, il faudrait que le projet de règlement eût été approuvé par la majorité et la minorité de la province.

"Or, Mgr Langevin, chef religieux de la minorité, vient de protester d'une manière solennelle contre l'odieux compromis qu'on voulait lui imposer.

"La lutte ne fait que commencer.

"La vérité est que les catholiques du Manitoba ont été vendus, que la province de Québec a été trahie, que ce soi-disant règlement n'est qu'une farce.

"...On a traité les catholiques comme des chiens; on leur a donné les miettes tombées de la table de leurs maîtres.

"...L'histoire accolera au nom du principal auteur de cet acte odieux le mot que lui lança un jour une plume vengeresse: Bazaine-Laurier. Et si le peuple de la province de Québec a encore quelque énergie, le chef et les soldats qui sanctionnent un pareil sacrifice disparaîtront à jamais, broyés sous le mépris public."

Conservateurs et ultramontains s'en prenaient à Laurier, et plus encore à Tarte, "l'archi-traître", le serpent si longtemps réchauffé dans leur sein. Thomas Chapais, ministre dans le cabinet provincial, saisit sa plume vengeresse, et le *Courrier du*

Canada revint à la charge, sous le titre: Les Deux Traîtres:

"Rien ne saurait traduire le mépris que nous ressentons pour les deux hommes qui viennent de consommer la plus odieuse trahison dont notre histoire ait jusqu'ici conservé le souvenir.

"Nous les mettons ensemble, à part, bien en vue, bien cloués au pilori où les attend l'exécration de toute une race:

"Laurier et Tarte!

"L'un, rhéteur sans âme et sans doctrine, froid et disert, égoïste sous des dehors aimables, masquant de paroles vides sa totale inaptitude à partager nos ardeurs nationales et religieuses; Canadien mâtiné d'Anglais, catholique croisé de libre penseur, croyant avoir fait des actes quand il a fait des phrases, mariant, comme résultat de lectures aussi copieuses que mal digérées, toutes les lubies pernicieuses du libéralisme anglais à toutes les dangereuses chimères du libéralisme français, imbu des idées les plus fausses en matière d'éducation, de religion et de progrès social, mettant sur le même pied l'erreur et la vérité, le temple et l'Eglise, incapable de comprendre ce que c'est que l'école catholique et pourquoi les évêques, les prêtres et les pères de famille font une telle lutte pour en sauver la liberté sacrée, en un mot l'homme qui, par aucun côté de son caractère, de ses idées, de ses tendances, n'est digne du grand et noble rôle que les circonstances ont paru lui offrir: celui d'un premier ministre français et catholique.

"L'autre, pire encore, si c'est possible, plus abject, plus vil et plus coupable... renégat à tête reposée, sophiste conscient, menteur de propos délibéré, calomniateur consommé, traînant après lui, comme un galérien, la longue chaîne de ses trahisons, de ses palinodies honteuses, de ses convoitises tantôt assouvies et tantôt déçues...

"Wilfrid Laurier, Joseph-Israël Tarte. Voilà les deux hommes qui viennent de poignarder traîtreusement la minorité manitobaine.

"Voilà les deux misérables qui viennent de vendre,

en autant qu'ils le peuvent, aux sectes et aux loges, l'âme et l'intelligence des petits catholiques et des petits Français du Manitoba..."

La *Semaine Religieuse* de Montréal, organe de l'archevêché, fut aussi catégorique que les grands journaux:

"La question des écoles du Manitoba n'est pas réglée. Elle vient seulement d'entrer dans une phase nouvelle...

"Le système d'écoles élémentaires que l'on veut imposer aux enfants de nos frères du Manitoba desséchera fatalement dans l'âme des jeunes générations la sève même des vertus, des qualités et des nobles aspirations qui font les nations catholiques et françaises.

"Ce n'est pas une demi-heure de catéchisme et quelques pauvres leçons de français qui remédieront au mal... L'école qu'il leur faut, c'est l'école catholique, à laquelle ils ont droit aux termes mêmes de la constitution..."

Le sénateur Bernier et le député Larivière tenaient des assemblées de protestation à Saint-Boniface. Pour leur faire écho à Montréal, l'avocat P.-B. Mignault, président du Club Cartier, convoqua une assemblée où l'on entendit sir A.-P. Caron, Bisaillon et Monk.

Une levée de boucliers dans la province de Québec, contre le gouvernement fédéral! Laurier attachait beaucoup d'importance à la presse. Premier ministre, il ne prendrait pas une grande mesure sans la faire préparer, expliquer, par ses journaux. Mais il ne disposait que de trois feuilles: *L'Electeur,* la *Patrie* et le *Herald*. Le *Soir,* fondé en vue des élections, avait publié son dernier numéro le 31 août. Or le *Herald* était protestant, la *Patrie* anticléricale, et les violents articles de *L'Electeur* contre Mgr Laflèche avaient choqué tout l'épisco-

pat et tout le clergé. Entre le parti libéral et l'épiscopat de la province, les ponts étaient coupés. Au vif plaisir de Beaugrand, qui saluait dans la *Patrie* le retour au libéralisme doctrinaire, "à la vieille école des Dorion, des Papin et des Doutre".

En effet, les libéraux victorieux formaient bloc. Deux libéraux d'un patriotisme éprouvé, James Prendergast au Manitoba et Cléophas Beausoleil dans la province de Québec, donnèrent à Tarte des satisfecit. Ils se ralliaient au règlement, et conseillaient un "essai loyal". Prendergast, secrétaire provincial dans le cabinet Greenway, avait démissionné dès le début de la persécution scolaire. Ce geste, et sa culture, et son honorabilité, lui valaient une sérieuse influence parmi les Franco-Manitobains; mais Mgr Langevin le rudoya, jusque dans la chaire. Avant de quitter Winnipeg, Tarte (que n'accompagnait plus Bourassa, rentré avant lui) se fit interviouver par un représentant de la *Presse Associée*. Il qualifia l'attitude de Mgr Langevin:

> *"Je ne puis pas dire que je suis surpris, car son langage n'est que la répétition de ses harangues politiques dans Québec, durant la dernière campagne. Il est connu depuis longtemps par tout le monde comme un extrémiste, ne pouvant malheureusement pas exercer de contrôle sur ses pensées..."*

Il ne subsistait donc aucun espoir d'accommodement. Le parti libéral et l'épiscopat étaient en guerre, et la principale bataille se livrait à Rome.

* * *

En attendant le texte du Règlement, l'abbé Proulx et Gustave Drolet posaient des jalons. Ils se heurtaient au cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, ancien champion des écoles séparées

en Pologne, emprisonné même, par ordre de Bismarck, pendant les luttes du Kulturkampf, et qui ne pouvait se dédire en approuvant au Canada ce qu'il avait combattu dans son pays. Ils se heurtaient aussi aux évêques canadiens. Successivement sont arrivés à Rome: Mgr Langevin, de Saint-Boniface; le chanoine Archambault, de Montréal; Mgr Bégin, de Québec; Mgr Gravel, de Nicolet; Mgr Labrecque, de Chicoutimi. En novembre, Mgr Langevin, seul, est rentré au Canada. Or, nous l'avons vu: si la suite des événements a conduit Tarte dans le camp libéral, elle a entraîné ce résultat aussi imprévu et aussi important de transformer Nos Seigneurs de Québec et de Nicolet en disciples de Mgr Laflèche, ou presque. Les évêques sont solidaires. Ils s'indignent qu'un prêtre les combatte, les dénonce, au profit d'un homme et d'un parti politiques. L'abbé Proulx s'en défend, dans ses lettres à son archevêque. Mais voilà que Mgr Fabre, malgré la maladie menaçante, vient à son tour à Rome! Une grave indisposition l'arrête à Paris. L'abbé Proulx — est-ce habileté supérieure? — insiste, par lettres, pour que l'archevêque poursuive son voyage. Il l'avertit: on prend prétexte de votre maladie pour vous préparer la nomination d'un coadjuteur; venez aussitôt convalescent. En même temps, l'abbé Proulx écrit à Mgr Emard, seul dissident du choeur épiscopal:

"La position que vous avez prise courageusement sur les questions du jour est la vraie... Il ne s'agit pas de porter secours ou de nuire à un parti politique, la question est bien autrement haute. Il s'agit d'arracher la religion aux étreintes de politiciens qui voudraient la faire servir à leurs fins... L'Eglise du Canada est en droit de compter beaucoup sur vous."[1]

1. *Lettre du* 23 *novembre* 1896. *Correspondance et documents de l'abbé Proulx; au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

Les circonstances rapprochaient l'abbé Proulx de Mgr Emard, dont il se méfiait, deux ans plus tôt, lors de sa dernière mission universitaire. De Mgr Emard, seul évêque favorable à Laurier, et successeur possible de Mgr Fabre au siège archiépiscopal de Montréal. Mais à Rome comme à Québec, comme aux Trois-Rivières, comme à Montréal, comme à Saint-Boniface, l'abbé Proulx, malgré sa dignité personnelle, ses précautions diplomatiques et ses protestations respectueuses, prenait figure de prêtre révolté. Ses anciennes démarches contre la nomination du Père Langevin au siège de Saint-Boniface enlevaient encore du poids au messager de Laurier dans son opposition à Mgr Langevin. Quant à Gustave Drolet, personnage de petit relief, son titre d'ancien zouave du temps de Pie IX n'impressionnait pas outre mesure les prélats diplomates de Léon XIII; ils lui trouvèrent des allures de Tartarin, et le moquèrent doucement. La rumeur courant à Rome que Laurier était franc-maçon, Drolet en fit part au premier ministre, qui lui écrivit son chagrin dans une lettre personnelle, pleine des sentiments les plus chrétiens, les plus édifiants.[1] Drolet montra cette lettre à tous les cardinaux, en s'excusant de l'indiscrétion. Les prélats n'étaient pas si naïfs: le coup de la lettre intime et confidentielle destinée à courir les chancelleries ne fit naître que des sourires et de petites malices à l'italienne. Enfin, la Sacrée Congrégation de l'Index examinait de très près la brochure de David. L'abbé Proulx lui-même prévint Laurier: "Le livre de M. David est très mal vu ici. Les adversaires essaient de l'identifier avec le parti libéral tout entier, de le donner comme le ré-

1. *Celle que publie Skelton, dans* "Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier".

sumé autorisé de sa doctrine, afin de faire tirer contre lui des conclusions défavorables."

Le 23 novembre, Laurier envoya le texte du "Règlement" à l'abbé Proulx et à Drolet. Il leur écrivit:[2]

"Personnelle et confidentielle.

"Aujourd'hui je puis vous adresser le texte de l'amendement que le gouvernement de Manitoba va proposer à la législature de cette province, et faire adopter pour remédier aux griefs des catholiques. Je vous envoie en même temps deux numéros de L'Electeur *de Québec, qui commentent ce règlement et qui le font comprendre. Je vous adresse de plus un mémoire qui a été préparé par M. Scott, mon collègue, et moi-même, pour expliquer notre position et les raisons qui nous ont fait adopter cette politique de conciliation.*

"Vous verrez par ce règlement que nous avons obtenu, que le principe de l'enseignement religieux est concédé complètement, de même que l'enseignement de la langue française. Voici deux points qui résument l'intention que je vous ai exprimée dans le mois de juin dernier, et que j'ai exprimée également à Monseigneur Fabre, et je crois avoir complètement tenu parole.

"Naturellement, je m'attends bien que les extrémistes vont crier que la minorité catholique est sacrifiée. Cependant, prenons les choses telles qu'elles sont. Pendant six ans, le gouvernement conservateur a eu la question devant lui; pendant six ans, par des atermoiements répétés, il a évité de se prononcer. A la veille des élections générales, à la quatorzième heure, lorsqu'il avait laissé les esprits s'échauffer, les passions s'enflammer, il présente devant la Chambre, comme vous le savez, un bill qui, sur le papier, promettait beaucoup, mais qui, en réalité, n'accordait rien. Car si les catholiques n'avaient pas leur part des octrois publics pour les fins d'éducation, toutes les concessions qu'on pouvait leur faire n'étaient qu'une moquerie, et plus les concessions étaient apparemment libérales, plus la moquerie était évidente.

---

2. *Correspondance et documents de l'abbé Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

"Vous vous rappelez la raison donnée par le gouvernement pour ne pas accorder aux catholiques leur part d'octroi des deniers publics, à laquelle ils s'attendaient. La raison donnée était que le gouvernement fédéral n'avait pas le droit de disposer des deniers de la législature locale. Du moment qu'il en était ainsi, il est évident que toute loi fédérale devenait un remède illusoire, purement illusoire.

"Je compte sur vous et sur notre ami Drolet pour faire comprendre ces raisons aux autorités à Rome.

"La population est avec nous. Nous avons un gouvernement fort. Un catholique est premier ministre. Si les extrémistes voulaient précipiter une lutte sur ce point et entraîner le clergé dans une attaque contre le gouvernement — et c'est justement ce qu'ils vont faire, j'en suis déjà informé — il n'est pas difficile de prévoir quelle perturbation il y aurait dans le pays. Les catholiques dans ce pays-ci sont en minorité. Avec du tact, de la fermeté, ils peuvent toujours se faire respecter, mais du moment qu'ils useraient de violence, les conséquences de leur acte ne sauraient être que désastreuses...

"Je compte que vous resterez à Rome aussi longtemps qu'il le faudra..."

Le texte du Règlement reçu, l'abbé Proulx le fit imprimer, avec une liasse d'autres documents, à l'usage des cardinaux. Fidèle à la méthode employée dans l'affaire universitaire, il présentait les pièces provenant des deux partis, afin de produire une impression d'objectivité, de loyauté. Mais il commentait et discutait les documents adverses en notes au bas des pages.[1] Il fit porter son principal effort contre le sermon des Trois-Rivières, dont il retraça ainsi les conséquences:

"Cette application de doctrine, ces interprétations défavorables de quelques phrases isolées, susceptibles d'un

1. Documents pour servir à l'intelligence de la question des écoles du Manitoba. (*Rome, Imprimerie Befani,* 1896).

autre sens, et cet ostracisme politique prononcé contre toute une classe d'hommes à qui on n'a même pas demandé juridiquement des explications, tombant du haut de la chaire des Trois-Rivières, produisirent chez les uns une explosion de joie, chez les autres (et c'était le plus grand nombre, comme l'a prouvé le résultat des élections du 23 juin 1896) un sentiment de peine, d'étonnement et de stupeur.

"...Cependant... quelques évêques approuvèrent publiquement l'application de doctrine faite dans le sermon des Trois-Rivières; quelques autres, n'osant l'approuver formellement, arrivèrent au même résultat en témoignant des sympathies outre mesure pour les candidats conservateurs, ou en déclarant, dans leurs directions épiscopales, ne pas mériter les faveurs du vote catholique les candidats qui, tout en étant pour le redressement des griefs de la minorité manitobaine, n'avaient pas cru en trouver le remède dans l'acte réparateur du gouvernement de M. Tupper, ou plus simplement appartenaient au parti de M. Laurier, quelque engagement qu'ils prissent pour l'avenir en faveur du rétablissement des droits ou privilèges des catholiques au Manitoba.

"Les hommes de parti, du côté conservateur, se sont emparé de ces enseignements et de ces directions, et, négligeant presque toutes les autres questions politiques, en ont fait le thème principal de leur campagne électorale...

"Pendant des semaines, on aurait dit qu'il n'y avait plus qu'un seul évêque au Canada, Mgr Laflèche; son nom retentissait sur tous les hustings. Des manifestes étaient distribués aux électeurs, par milliers, par dizaines de mille, pamphlets composés presque exclusivement des lettres des évêques, d'extraits de leurs discours, tout cela groupé autour du sermon de Mgr Laflèche qui, dans leur pensée, les éclairait et les illuminait.

"A la suite de Mgr l'évêque des Trois-Rivières, nombre de prêtres, par toute la province de Québec, se crurent autorisés à se jeter dans la lutte électorale avec ardeur, au nom de la Religion. Le trouble a été porté dans bien des consciences, le mécontentement dans bien des esprits, du reste dévoués à l'Eglise. Les protestants protestèrent, ce fut un aliment au fanatisme dans toutes les provinces de la Confédération canadienne.

"Aujourd'hui, le malaise est loin d'être arrivé à son terme. Ce n'est pas une plainte précisément que nous venons faire ici. Nous exposons, nous expliquons: nous expliquons avec calme, nous exposons avec peine et vérité; et, nous ne craignons pas de le dire, si un remède n'est pas apporté à cet état de choses, nous marchons au Canada vers un affaiblissement de la foi et une diminution regrettable du respect dû aux évêques, tous souffrant par la faute de quelques-uns."

Dans ses mémoires et dans ses conversations, l'abbé Proulx s'attache aux points suivants: 1o) Avantages du Règlement; 2o) Sa supériorité sur les autres solutions; 3o) Impossibilité d'en obtenir un meilleur; 4o) Danger de le rejeter. Il fait encore imprimer le discours prononcé par Laurier aux Communes, lors de la discussion sur les biens des Jésuites. Mais l'abbé Proulx se sent moins heureux que dans l'affaire universitaire. Dans cette affaire, il combattait les évêques de la province ecclésiastique de Québec, avec le concours des évêques de la province ecclésiastique de Montréal. Cette fois, il lui faudrait triompher de l'épiscopat unanime — à la seule exception de Mgr Emard. L'abbé Proulx, dans ses lettres, commence à déchanter. Il n'appréhende pas une condamnation formelle, mais n'attend pas non plus une approbation nette. Mgr Fabre renonce à son voyage. De Paris, il rentre au Canada, très malade. Le curé de Saint-Lin et le zouave pontifical Drolet font encore face à plusieurs évêques, sans oublier le chanoine Archambault, de l'archevêché de Montréal, brillant, un peu fantasque, autoritaire, antipathique non pas au parti de son frère Horace, mais à la personne de l'abbé Proulx. Le 19 décembre, la Sacrée Congrégation de l'Index condamne la brochure de David.

Mgr Blais avait déjà interdit cette brochure dans

le diocèse de Rimouski. *L'Electeur* la reproduisait cependant, par tranches. Le 22 décembre, les évêques de la province ecclésiastique de Québec (diocèses de Québec, Chicoutimi, Rimouski, Trois-Rivières et Nicolet) signèrent une pastorale collective, lue dans les églises le dimanche 27, et condamnant *L'Electeur*. Les évêques frappaient le journal libéral: pour son attitude à l'égard de l'épiscopat, et de Mgr Laflèche en particulier; pour la reproduction de la brochure de David; enfin pour avoir récusé l'intervention de l'autorité ecclésiastique dans les questions d'enseignement. La lettre pastorale se terminait ainsi:

> *"Vous avez soin d'éloigner de vos foyers tout ce qui pourrait compromettre la santé de vos familles. Soyez plus vigilants encore quand il s'agit de vous protéger, vous et vos enfants, contre la pire des maladies contagieuses, celle qui s'attaque à l'âme pour amoindrir et quelquefois même éteindre complètement la foi."*

L'Electeur était le journal officieux de Laurier, nul ne l'ignorait. Trois des évêques signataires de la condamnation rentraient tout juste de Rome — sans doute munis d'instructions. La lecture de cette pastorale, aggravée souvent par le ton du curé, bouleversa des admirateurs de Laurier. Plus d'un, à l'église, essuya des larmes.

C'était le 27 décembre. Les chefs libéraux de Québec se réunirent en hâte. Le lundi 28, Pacaud publia le *Soleil* au lieu de *L'Electeur,* mais sur les mêmes presses, avec la même rédaction, le même format, les mêmes annonces; et il l'envoya aux mêmes abonnés. Les chefs libéraux dirent qu'il ne se trouverait pas de Josué pour arrêter ce *Soleil.*

Ce geste avait une allure de défi; et l'on se demanda si les évêques ne tenteraient pas l'expé-

rience de Josué. Les ultramontains s'indignèrent de l'insolence libérale. De l'autre côté, Beaugrand s'indigna de la demi-capitulation représentée par le changement de titre:

"Faut-il toujours baisser la tête devant l'arbitraire, s'agenouiller benoitement devant la férule?... Est-ce la tradition des trois Dorion, de Joseph Papin, de Labrèche-Viger, de Rodolphe Laflamme et de Joseph Doutre qui doit nous inspirer, ou bien est-ce la couardise d'un parti qui a produit des domestiques et des ennuques politiques comme les Langevin, les Flynn, les Royal, et toute cette sacro-sainte confrérie, qui ne saurait aller au combat sans se faire un paravent de tous les bedeaux, et sans s'armer de tous les goupillons du pays?..."

Et la *Patrie* demanda ce que Laurier comptait faire si Rome condamnait le Règlement. Elle ajouta: "J'ose espérer que la réponse sera digne de l'élève, du protégé et de l'ami d'Eric Dorion."

Le même jour, Laurier et Greenway parlaient dans un banquet au Windsor. En venant à Montréal, le chef du gouvernement manitobain bravait une partie de l'opinion; mais il se déclara fort ami des Canadiens français de sa province, et tout surpris et tout peiné des protestations:

"Au Manitoba, à l'exception de quelques extrémistes, personne n'élève la voix contre le Règlement. (Appl.)

"Il accorde certains privilèges à la minorité, il permet l'enseignement du français et de la religion. Pourquoi accorder ces privilèges, me demandera-t-on? C'est en vue de prouver notre bonne volonté, notre générosité à l'égard de la minorité. Nous ferons tout en notre pouvoir pour rétablir l'harmonie dans la province, si tous veulent se joindre à nous. Que l'on nous propose quelques améliorations au système scolaire tel qu'il est réglé, que l'on expose ses griefs contre telle ou telle mesure, et nous y remédierons."

Pour les initiés, ce langage signifie que des promesses verbales, échangées entre les deux chefs, complètent le Règlement.

Laurier, à son tour, dit que le Règlement donnait plus aux catholiques que le "bill réparateur". Il termina en conseillant aux jeunes gens de rester catholiques, et même catholiques fervents, sans laisser les événements ou les "agissements des hommes" ébranler leurs convictions. "Montrez toujours que les catholiques de ce pays savent rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César."

Les "agissements des hommes" n'en étaient pas moins inquiétants. Les protestants reprochaient à Laurier de chercher des directives à Rome; les catholiques lui reprochaient de maltraiter les évêques. Dans les évêchés, les séminaires, les presbytères, croissait l'indignation contre la mission de l'abbé Proulx. L'envoyé de Laurier ne l'ignorait pas. Il écrivait encore à Mgr Fabre, à Mgr Moreau, à Mgr Decelles, à Mgr Larocque: "Je n'ai rien fait, je n'ai rien dit qui ne puisse tourner à l'avantage de l'épiscopat et à l'agrandissement de son influence."[1] Mgr Moreau, le plus indulgent, peut-être, de ces évêques, lui répondit:

"Je ne puis croire et je ne crois vraiment pas que vous ayez entrepris votre dernier voyage à Rome avec un sentiment hostile au mandement collectif de l'épiscopat sur la question des écoles du Manitoba. Il m'est pourtant avis, permettez-moi de vous le dire franchement, que vous vous êtes fait illusion sur les dispositions de M. Laurier, qui vous semblaient bien meilleures que celles qu'il avait malheureusement. La preuve, c'est

1. *Correspondance et documents de l'abbé Proulx, au Séminaire de Sainte-Thérèse. Même source pour les réponses de Mgr Moreau, de Mgr Decelles et de Mgr Larocque.*

son triste et lamentable règlement, qui sacrifie les catholiques du Manitoba à la haine sectaire des Greenway et autres..."

Et Mgr Decelles, plus sec:

"*Je laisse au vénérable archevêque, à qui elles sont adressées, le soin d'apprécier les explications que vous croyez devoir lui offrir, au sujet d'une mission que, pour ma part, je déplore.*"

Et Mgr Larocque, en qui l'abbé Proulx voyait jusqu'alors un ami:

"*Je laisse à votre Ordinaire le soin d'apprécier et de juger votre conduite en face de l'attitude de l'épiscopat sur la question scolaire.*"

La situation devenait intolérable. Laurier lui-même rappela ses envoyés par télégramme. L'abbé Proulx et Gustave Drolet s'embarquèrent. Ils avaient échoué. La Propagande laisserait l'appréciation du Règlement à l'épiscopat, avec recommandation de prudence.

A ce moment, mourut Mgr Fabre (30 décembre 1896).

* * *

1897

Mgr Fabre avait protégé l'abbé Proulx. Dès la mort de l'archevêque, le chanoine Florent Bourgeault, vicaire général, administrateur de l'archidiocèse, télégraphia à l'abbé Proulx, à Rome: "Je vous commande de retourner immédiatement dans votre paroisse". Le télégramme, arrivé à Rome après le départ de l'abbé Proulx, revint au Canada. L'abbé Proulx répondit: "Je puis vous assurer que,

du moment que vous avez succédé à notre regretté Archevêque dans l'administration du diocèse, pour me faire revenir au pays, supposé même que j'eusse désiré prolonger mon séjour à Rome, il aurait suffi de votre part de l'expression d'un simple désir."

Une explication orageuse éclata entre l'abbé Proulx et les chanoines Archambault et Bruchési. Les prêtres du Séminaire de Sainte-Thérèse s'étant arrêtés au presbytère de Saint-Lin, au cours d'un pique-nique, reçurent une semonce de l'Archevêché. La presse conservatrice narguait ou attaquait l'ancien vice-recteur. La *Minerve* — peut-être Joseph Royal — écrivit, en parlant de ses deux missions, l'une en faveur de l'Université, l'autre au service de Laurier:

"Il a réussi dans la première, il a échoué dans la dernière. Autant nous nous sommes réjouis de son succès dans celle-là, autant nous le plaignons de s'être exposé à un échec certain dans celle-ci.

"Cela est dû sans doute au mérite respectif des causes qu'il est allé soutenir dans les deux circonstances."

Gustave Drolet reconnut l'échec, dans une longue entrevue à la *Presse* (27 février 1897), en l'attribuant à l'action des cinq évêques canadiens qui s'étaient succédé à Rome, et à l'intransigeance du cardinal Ledochowski. "Avez-vous lu la *Presse* de samedi?" écrivit l'abbé Proulx à son ami l'abbé Payette; "M. Drolet a perdu une belle occasion de se taire."

Cependant l'abbé Proulx s'était longuement enfermé avec Laurier, à Ottawa, le 17 janvier. Les résultats de la mission sont clairs — et négatifs. L'abbé Proulx n'a pas obtenu l'envoi d'un délégué

apostolique. L'appréciation du Règlement est laissée aux évêques canadiens. Or l'opinion des évêques est notoire. La seule dissidence de Mgr Emard, en empêchant l'unanimité, peut arrêter une condamnation formelle. Mgr Emard ne se laisse pas ébranler par les lettres de reproches du sénateur Landry et d'autres chefs ultramontains.

Une condamnation du Règlement, c'était la guerre politico-religieuse ouverte dans la province, dans le pays. Laurier voulait à tout prix l'éviter. Il voulait régler une bonne fois la question des rapports entre son parti et le clergé. Depuis vingt ans — depuis l'élection d'Arthabaska où Mgr Laflèche avait contribué à la victoire de Bourbeau— Laurier se promettait d'arrêter ce conflit, s'il en avait un jour le pouvoir. Il décida l'envoi d'un ambassadeur plus influent que le curé de Saint-Lin et l'ancien zouave pontifical. Il désigna Charles Fitzpatrick, solliciteur général du Canada, juriste consommé, français avec les Canadiens français, irlandais parmi les fils d'Erin, loyaliste auprès des Anglais, enjôleur avec tous et catholique ostentatoire. Le gouvernement fédéral soumettait alors au Conseil Privé un jugement de la Cour Suprême relatif aux pêcheries (droit d'émettre les permis, propriété des lits de rivière, droits de grève, etc., contestés entre le fédéral et les provinces). Laurier chargea le solliciteur général de représenter le gouvernement canadien devant le Conseil Privé.

Dans les deux camps, quelques personnes effrayées de la tournure des événements adoptèrent une attitude plus modérée. Du côté libéral, le jeune député de Labelle, Henri Bourassa, demanda plus de respect pour l'autorité épiscopale. Bourassa publiait à Clarence-Creek (comté de Russell) le petit

journal le *Ralliement*. Dans un article intitulé "La Crise religieuse" — et qui fut très remarqué — il censura la révolte de Beaugrand. Bourassa plaçait l'intégrité de la foi avant les intérêts du parti. Dans les numéros suivants, il laissa prévoir sa soumission, si l'autorité religieuse venait à condamner le Règlement. On attribuait la même opinion à Charles Angers, député de Charlevoix.

Du côté conservateur, la *Presse* conseilla, sous la signature "Patriote", un loyal essai du règlement scolaire. D'après Tardivel, "Patriote" serait l'ancien député Joncas, ou le directeur de la poste Arthur Dansereau, c'est-à-dire, de toute façon, un familier de Chapleau. On sait d'autre part que Flynn avait nommé le propriétaire de la *Presse*, Trefflé Berthiaume, conseiller législatif. On pouvait donc voir dans le coup de frein de la *Presse*, ou bien une simple manoeuvre de Chapleau pour se rapprocher de Laurier, ou bien une manoeuvre de Flynn et des conservateurs modérés, lâchant les castors: Angers, J.-J. Ross, Landry, Beaubien, L.-P. Pelletier, Chapais et autres. Flynn chenalait aussi en vue des élections provinciales. Il voulait éviter une solidarité trop étroite avec les vaincus du 23 juin (les conservateurs fédéraux) et écarter la question scolaire de la prochaine campagne.

La suggestion de la *Presse* plut à Bourassa. Il l'appuya dans son petit journal:

> *"Ceux qui disent que le règlement Laurier ne donne rien à nos compatriotes et coreligionnaires de Manitoba sont des extrémistes, et ceux qui disent que le règlement règle définitivement la question en sont d'autres."*

A son tour, il demanda un loyal essai du compromis, non pas certes considéré comme final et absolu, mais provisoire et perfectible.

Le catholique et le libéral sont aux prises chez M. Henri Bourassa, constata la *Minerve,* et elle lui répondit:

"Faire l'essai du règlement, confrère, cela veut dire se soumettre au fait accompli, renoncer "de facto" à des droits inaliénables.

"Cela, jamais. La minorité canadienne-française signerait son arrêt de mort en se prêtant à cette déchéance."

La conciliation n'était pas si facile. Sur la querelle principale se greffaient toujours de nouveaux incidents. Le 7 janvier, Laurier tint à Québec une énorme assemblée, où l'on vota des résolutions élogieuses pour le règlement scolaire "le meilleur qu'il fût possible d'obtenir, en face de l'excitation des esprits produite par les retards, les tergiversations et la politique à double face des gouvernements précédents". Deux professeurs de droit de l'Université Laval, François Langelier et Nazaire Ollivier, assistèrent à l'assemblée et votèrent les résolutions. Le *Courrier du Canada* demanda le renvoi de ces professeurs, qui approuvaient publiquement une mesure blâmée par les évêques. Le *Trifluvien* seconda son confrère: "Faites cesser ce scandale. Soumettez-vous ou démettez-vous!"

A ces mises en demeure, Beaugrand — malgré un état de santé précaire — répondait avec fougue dans la *Patrie.* D'autre part, Mgr Langevin revint dans l'Est. "Je m'en vais voir le vieux Prophète" dit-il, en partant de Saint-Boniface. Car il appelait ainsi Mgr Laflèche, son aîné et son modèle vénéré. Et en effet il passa plusieurs jours aux Trois-Rivières, à la mi-janvier. Les libéraux se doutèrent qu'il ne s'y préparait rien de bon pour eux. La *Minerve* laissa entendre que les évêques, à la demande de Mgr Langevin, préparaient un nou-

veau mandement collectif contre le Règlement Laurier-Greenway. Les libéraux attendirent le coup. Cependant le document tardait à sortir. Un vieil adversaire des ultramontains, le Dr Emmanuel-Persilier Lachapelle, en écrivit à Laurier la raison, qu'il croyait tenir "de source certaine":

"La raison pour laquelle le mandement collectif des évêques sur la question des écoles n'est pas encore sorti est qu'ils attendent pour le préparer, ou plutôt l'émaner, une lettre encyclique dont ils ont obtenu la promesse du pape lors de leur passage à Rome. Cette lettre encyclique sera adressée aux Canadiens catholiques et, sans entrer dans le détail, contiendra l'exposé des principes et de la doctrine de l'Eglise sur la question scolaire. Les évêques, dans leur mandement collectif, en feront l'application à la question scolaire canadienne, et s'en serviront pour condamner le règlement que vous avez fait avec le Manitoba.

"Les évêques attendaient cette lettre encyclique à la fin de décembre dernier, et, tout en étant désappointés du retard, espèrent la voir arriver d'un jour à l'autre. Espérons qu'elle retardera assez pour vous donner le temps d'agir à Rome.

"...Pressez autant que possible la nomination d'un délégué apostolique. C'est là qu'est le salut. Nos évêques sont trop engagés pour reculer, s'ils sont laissés à eux-mêmes."[1]

Le 20 janvier, tous les évêques de la province se rencontrèrent à Saint-Hyacinthe, pour le jubilé de Mgr Moreau. Cette fois, dirent les libéraux, ils ont rédigé leur mandement. Beaugrand rugit.

Cependant Beaugrand ne travaillait plus que par un miracle d'énergie. Il lui fallut partir pour les climats chauds. Il quitterait les deux entreprises

---

1. *Lettre du Dr E.-P. Lachapelle à Laurier, du* 13 *janvier* 1897; *aux Archives publiques du Canada;* Laurier papers, *document* 2652.

qu'il avait mises au monde, la *Patrie* et la loge L'Emancipation, fondée avec le concours de quelques Français de Montréal et de quelques Canadiens ayant séjourné en France, et affiliée au Grand-Orient. Son meilleur collaborateur dans l'une et l'autre entreprise était Godfroy Langlois, rédacteur en chef de la *Patrie*.

Laurier profita du départ de Beaugrand pour réaliser un de ses vieux projets: faire acheter la *Patrie* par des libéraux plus dociles, et surtout moins compromettants aux yeux du clergé. Tarte effectua l'opération pour le parti. La vente fut signée le 4 février. Officiellement, les acquéreurs étaient les deux fils de Tarte, Joseph et Eugène. Par la suite, des libéraux accusèrent Tarte de transformer en organe personnel le journal acquis avec l'argent du parti. Beaugrand avait insisté pour que le rédacteur en chef fût l'un des deux hommes qui partageaient le mieux ses idées: Calixte Lebeuf ou Godfroy Langlois. Laurier et Tarte n'achetaient pas la *Patrie* pour la mettre entre les mains d'un indépendant comme Lebeuf: ils gardèrent Godfroy Langlois. Un petit nombre de personnes — en particulier Tardivel — soupçonnaient l'existence de la loge L'Emancipation, aux séances secrètes; mais Langlois affichait son anticléricalisme. Le maintien de Godfroy Langlois à la tête de la *Patrie* parut vérifier la vieille observation des ultramontains sur la solidarité foncière des libéraux modérés et des libéraux avancés.

Beaugrand fit ses adieux aux lecteurs de la *Patrie*, le 6 février. Beaugrand était un radical et un anticlérical de doctrine, mais sincère, loyal, combattant le plus possible à découvert. Il aimait le faste et les honneurs; cependant, à plusieurs reprises, il avait refusé titres et fonctions pour ne

pas aliéner son indépendance et perdre son franc-parler. Un de ses derniers gestes, à la mi-octobre 1896, vaut d'être rappelé. La souscription ouverte en 1885 en faveur de la famille Riel se trouvait engloutie dans la faillite de la Banque du Peuple. Beaugrand lança dans la *Patrie* une nouvelle souscription. Malgré le tirage assez fort du journal, presque personne ne répondit à son appel. Beaugrand dit sa déception et son amertume:

"Des fenêtres de l'Hôtel de Ville, en 1885 *— j'étais maire de Montréal à cette époque — j'ai vu des milliers de patriotes réunis sur le Champ de Mars, pleurant de rage et jurant vengeance... Les nécessités de la politique, le secret des ambitions, ont tari les larmes des uns, fait rentrer la rage des autres, et rempli d'une sacro-sainte horreur ceux qui craignent d'évoquer le spectre sanglant du chef métis... les autres, les "nationaux" comme on disait alors... flambèrent un peu plus longtemps: juste assez pour grimper au pouvoir à Québec en se hissant sur l'échafaud de Regina."*

Honoré Beaugrand et son ami le notaire Pelland payèrent de leur bourse les études du fils de Riel à l'Ecole Normale.

* * *

Le refus de Mgr Emard empêcha la publication du mandement collectif annoncé par la *Minerve* et redouté par les libéraux. Mais les évêques, individuellement, émirent des circulaires et ordonnèrent des quêtes en faveur des oeuvres scolaires de Mgr Langevin; et tous, sauf l'évêque de Valleyfield, en profitèrent pour censurer le Règlement.

Mgr Bégin ouvrit la marche. Il dit, dans sa circulaire au clergé de l'archidiocèse:

"Aucun évêque ne veut ni ne peut approuver le pré-

tendu règlement de la question des écoles du Manitoba, qui ne repose en définitive que sur l'abandon injustifiable des droits les mieux établis et les plus sacrés de la minorité catholique."

Le chanoine Florent Bourgeault, administrateur de l'archidiocèse de Montréal depuis la mort de Mgr Fabre, fit appel à la charité des fidèles en faveur des écoles catholiques du Manitoba, "puisque Monseigneur de Saint-Boniface n'a pu accepter le prétendu règlement", et reproduisit en partie la circulaire de Mgr Bégin.

La circulaire du chanoine Bourgeault, lue en chaire le 31 janvier, précédait d'une semaine les circulaires des autres évêques.

Mgr Gravel (Nicolet) dit:

"...Je me contente de signaler ces deux points pour montrer que ces écoles sont essentiellement hostiles à l'idée catholique. Aussi Mgr Langevin, qui est de la race des apôtres, a répondu par le "Non possumus" apostolique à ce projet de règlement qui décrète l'abolition de toutes les écoles catholiques dans le Manitoba..."

Mgr Moreau (Saint-Hyacinthe) :

"Comme vous le savez déjà, le prétendu règlement de la question scolaire du Manitoba, opéré par le gouvernement fédéral, place nos coreligionnaires de l'Ouest dans la terrible alternative de livrer la foi de leurs enfants à l'influence délétère de l'école neutre, ou de continuer les sacrifices qu'ils se sont héroïquement imposés depuis six ans..."

Mgr Blais (Rimouski) :

"Comme vous le savez tous aussi bien que moi, malgré tant de promesses emphatiques, la question des écoles du Manitoba n'est point réglée selon les lois de l'honneur et de la justice. L'entente survenue entre les représentants du gouvernement central d'Ottawa et du

gouvernement local du Manitoba n'est qu'un sacrifice, sans compensation acceptable, des droits et des intérêts de nos coreligionnaires dans cette province. Aussi les termes et les conditions de cette entente, qui n'est qu'une lâche et honteuse capitulation accomplie dans le secret, n'ont-ils été révélés au public que lorsque ses auteurs eussent acquis la certitude que les ennemis de notre religion et de notre race les aideraient à les imposer à une minorité persécutée et spoliée depuis six ans. C'est pourquoi l'intrépide archevêque de Saint-Boniface s'est empressé de protester comme il le devait contre ce scandale, sans pareil dans les annales de notre histoire... Le prétendu règlement de la question des écoles du Manitoba ne comporte autre chose, en définitive, que la criminelle sanction de l'établissement, pour les catholiques de cette province, d'écoles neutres, que la Sainte Eglise a toujours répudiées et condamnées..."

Mgr Larocque (Sherbrooke) :

"...Espérons que les aumônes jointes à la prière auront enfin raison de l'injustice, de la persécution dont souffrent nos frères du Manitoba, et que leurs écoles séparées, honteusement sacrifiées par le soi-disant "règlement Laurier-Greenway" leur seront rendues..."

Afin de ne pas paraître entraîner les autres, Mgr Laflèche publia sa circulaire le dernier, le 11 février. Il reproduisit les passages que nous venons de citer des circulaires de Mgr Bégin et de Mgr Blais, et ajouta:

"...Mgr l'archevêque de Saint-Boniface a donc accompli un devoir sacré en condamnant ce prétendu règlement, qui fait de ses écoles catholiques des écoles neutres, pour ne pas dire athées. Aussi je n'hésite pas un instant, comme mes vénérables collègues, à le repousser absolument; et j'ajoute avec Mgr Bégin, archevêque de Cyrène, administrateur de Québec, 'qu'aucun évêque ne veut ni ne peut approuver le soi-disant règlement de la question scolaire manitobaine, qui ne repose, en définitive, que sur un abandon injustifiable des droits les mieux établis et les plus sacrés de la minorité catholique...'

"C'est pourquoi, à l'exemple d'autres évêques du Dominion, je demande — en attendant que justice soit rendue ou qu'on organise les secours d'une manière régulière — à chaque curé 5 piastres, à chaque pauvre missionnaire, à chaque vicaire et professeur de collège 2 piastres, à chaque communauté religieuse 10 piastres. Faisons aux autres ce que nous voudrions qu'on nous fît à nous-mêmes..."

Mgr Laflèche tenait toujours son diocèse bien en main. Les tribunaux ayant invalidé l'élection de Champlain, Laurier et son grand organisateur Tarte retardèrent le nouveau scrutin. La *Minerve* dit pourquoi:

"Ils ont peur de ce paisible mais énergique vieillard qui préside aux destinées du diocèse des Trois-Rivières."

Les évêques rejetaient le Règlement en bloc. Ils avaient tort, aux yeux de catholiques tels qu'Henri Bourassa, qui écrivait naguère: "Ceux qui disent que le Règlement Laurier ne donne rien à nos compatriotes et coreligionnaires du Manitoba sont des extrémistes." Les curés des environs se réunissant à Thurso pour organiser la quête en faveur des oeuvres de Mgr Langevin, Bourassa ne se retint pas de railler "le petit concile oecuménique de Thurso". Mais sur les lèvres d'un autre, il eût vertement relevé la raillerie.

Cependant Fitzpatrick passait en Angleterre, puis à Rome. Parti sans mémoire, il manoeuvrerait de toute autre manière que l'abbé Proulx. A Londres, le solliciteur général s'adjoignit l'avocat Charles Russell, fils du juge en chef d'Angleterre, dont la famille passait les hivers à Rome et y entretenait des relations. Fitzpatrick et Russell s'abouchèrent avec Edward Blake, le prédécesseur et l'ami de Laurier, devenu membre influent du Parlement

britannique. Redoutant un soulèvement de l'opinion anglaise, Blake avait conseillé de ne pas se montrer trop exigeant dans les négociations avec Greenway.[1] Fitzpatrick flatta Edward Blake, en lui représentant le Règlement comme le fruit de ses sages conseils. Blake donna aux émissaires de Laurier une consultation juridique affirmant: a) Que la décision du comité judiciaire ne comportait ni le pouvoir ni l'intention d'ordonner le rétablissement des écoles séparées; b) Que le Règlement Laurier-Greenway l'emportait, en avantages, sur le bill réparateur. Blake, grand légiste, avait été l'avocat de la minorité manitobaine devant le Conseil Privé, ce qui doublait la portée de sa consultation. Les deux ambassadeurs se procurèrent encore des lettres d'introduction du cardinal Vaughan et du duc de Norfolk, chef des catholiques d'Angleterre. Ainsi lestés, ils allèrent prendre la place de l'abbé Proulx à Rome.

Le Saint-Siège étudiait la nomination du nouvel archevêque de Montréal. Mgr Emard avait organisé ses oeuvres diocésaines, et assuré, par l'institution des "bienfaiteurs insignes" l'assiette financière de son séminaire, en cours de construction. Que faire de plus dans une petite ville épiscopale, de population ouvrière? Mgr Emard se sentait assez d'étoffe pour paraître sur un plus grand théâtre. Il eût bien cédé le siège de Valleyfield à son brillant ami et rival, le chanoine Bruchési, et accepté une promotion. Mais les évêques proposaient en première ligne le chanoine Bruchési lui-même. Les Sulpiciens considéraient comme un des leurs le chanoine Bruchési, ancien élève de leurs maisons et qui avait longtemps caressé une voca-

1. *Discours de Rodolphe Lemieux à la Chambre des communes, séance du* 13 *mai* 1919; *et autres sources.*

tion sulpicienne. A la demande de M. Colin, son confrère M. Palin, supérieur du Collège Canadien à Rome, appuyait cette candidature.

L'abbé Proulx profitait de ses missions à Rome pour appuyer ou combattre des candidats à la mitre. Charles Fitzpatrick et Charles Russell se gardèrent bien d'une pareille intervention. Ils se présentèrent en diplomates — en diplomates catholiques — et fréquentèrent les églises, naturellement, mais aussi les ambassades, les grands cercles. On y pronostiquait un bel avenir pour le jeune Merry del Val, camérier secret, très apprécié de Sa Sainteté. Or, Mgr Merry del Val, frère de l'ambassadeur d'Espagne au Vatican, fils d'un grand seigneur espagnol et d'une mère anglaise, ancien élève d'un collège belge, anglais cependant d'éducation, et prélat romain avant tout, comptait Charles Russell parmi ses amis d'enfance.

Docteur en philosophie, docteur en théologie, docteur en droit canon, Mgr Merry del Val parlait avec la même facilité le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien. Il avait déjà rempli des missions magnifiques, représenté le Saint-Siège aux funérailles de l'empereur d'Allemagne Guillaume Ier, au jubilé de l'empereur d'Autriche François-Joseph, enseigné la philosophie chrétienne aux infantes d'Espagne. Missions représentatives. Pour le consacrer grand diplomate, il manque à Mgr Merry del Val une de ces missions proprement politiques, où l'on négocie des traités, rétablit une situation compromise, affermit la paix menacée. Si le jeune mais influent prélat veut aider Russell et Fitzpatrick — qui demandent l'envoi d'un délégué apostolique — n'aura-t-il pas les plus grandes chances d'obtenir cette mission?

Ainsi étayés, Russell et Fitzpatrick présentent des requêtes modérées. Ils présentent surtout le "Règlement" comme un commencement de règlement, perfectible à mesure que les esprits s'apaiseront et que les circonstances s'y prêteront. Un premier pas vers la justice complète, selon la thèse déjà soutenue par Henri Bourassa. Russell écrit au Saint-Siège: "Nous ne sollicitons pas de Sa Sainteté de sanctionner comme parfaites les concessions obtenues, mais que, dans sa sagesse, Elle veuille bien les regarder comme un commencement de justice. Le temps aidant, et grâce au patient travail de persuasion de leurs compatriotes, les catholiques du Manitoba peuvent espérer obtenir satisfaction."[1] Fitzpatrick parle au Saint Père en catholique et en loyaliste à la fois. Il expose le danger d'une guerre politico-religieuse, la révolte menaçante, la sécession, l'annexion aux Etats-Unis. Alors, les catholiques n'auront plus d'écoles du tout. Frappé par cet argument, Léon XIII interrompt: "N'oubliez pas de dire ces choses à Rampolla". Fitzpatrick court chez le cardinal secrétaire d'Etat. Il le trouve souffrant et allongé. Fitzpatrick commence son récit, puis, craignant de fatiguer son auditeur, offre de rédiger un mémoire spécial. Le cardinal saute sur ses pieds, et, montrant successivement la hauteur de ses genoux, de sa poitrine et de sa tête: "Des mémoires sur le Canada, j'en ai haut comme ça, haut comme ça, haut comme ça!"

Peut-être Sa Sainteté croit-elle que Charles Fitzpatrick exagère? Le solliciteur général ne demande pas au Saint-Siège de prendre sa parole, mais d'envoyer un enquêteur. Il le répète au Saint Père, en offrant: — "Nous paierons les frais". — "Non,

1. Débats de la Chambre des communes, 1898. *Vol. II, pp.* 4686 *et* 4689.

non, répond vivement Léon XIII, le Saint-Siège paiera les frais." Voilà qui présage une décision favorable. Trop habile pour insister, Fitzpatrick rentre au Canada.

La courte mission de Fitzpatrick et de Russell semblait fructueuse. Le gouvernement fédéral confia désormais à Charles Russell les causes à plaider et à surveiller à Londres — confiées depuis quarante ans, par les gouvernements successifs, y compris le gouvernement libéral Mackenzie, à l'Etude Bompas, Bischoff et Cie. Fitzpatrick et Russell comptaient sur l'envoi d'un délégué apostolique. A la fin de février, Philippe Landry partit précipitamment pour Rome, accrédité et même mandaté par Mgr Bégin. Choix significatif, de la part du coadjuteur de Québec, puisque Philippe Landry avait jadis porté plainte à Rome contre Mgr Taschereau! Une vaste union se réalisait, dans les milieux catholiques, contre les projets de Laurier, Tarte et Fitzpatrick. Le sénateur Landry représenterait au Saint-Siège le triple inconvénient de l'envoi d'un délégué apostolique: humiliation de l'épiscopat canadien, recul de la cause des écoles manitobaines, soufflet au grand parti conservateur, qui mérite un meilleur traitement.[1] Presque tout de suite après le sénateur Landry, au début de mars, Mgr Bégin partit lui-même. Le départ du coadjuteur de Québec fit écrire à Tarte, dans la *Patrie*:

"Si Sa Grandeur fait ce voyage avec l'intention de s'opposer à l'envoi d'un délégué papal au milieu de nous, nous exprimons, respectueusement mais fermement, l'espoir que sa mission ne sera point couronnée de succès."

1. Observations sur la nomination d'un délégué apostolique au Canada (*Imprimerie Forzani et Cie, Rome,* 1897).

En effet, quand Mgr Bégin arriva, Léon XIII avait désigné un délégué apostolique, et envoyé aux évêques du Canada l'ordre de "suspendre toute action".

L'envoi d'un délégué apostolique fut considéré par les libéraux comme un premier succès, et par les évêques et leurs partisans comme un affront. Une élection fédérale partielle se tenait alors (mars 1897) dans le comté de Bonaventure, pour remplacer le député Fauvel, mort subitement. Le jour où il annonçait la nomination d'un délégué apostolique, le *Soleil* inséra cette dépêche de Gaspésie:

"Mgr Blais prend une part active à l'élection fédérale qui se fait actuellement dans le comté de Bonaventure, pour remplacer M. Fauvel, et il est évident que le parti tory compte presque exclusivement sur l'action du clergé pour faire élire M. Cyr."

Mgr Blais demandait à Jean-François Guité, candidat libéral, l'engagement de combattre le règlement Laurier-Greenway. Guité répondit par écrit:

"Le Saint Père, notre chef à tous, ayant annoncé officiellement qu'il envoyait au pays un délégué chargé de s'enquérir de nos difficultés, je ne crois pas qu'il serait convenable de m'engager à adopter une ligne de conduite quelconque sur la question des écoles sans avoir au préalable pris son avis."

Les électeurs de Bonaventure vouaient respect et reconnaissance au gouvernement qui distribuait les permis de pêche et qui venait de décréter la prise de possession de leur chemin de fer par l'Intercolonial. Malgré sir A.-P. Caron, Tom-Chase Casgrain et Bergeron, venus dans le comté, le candidat libéral obtint une très forte majorité (17 mars). La *Patrie* n'en affirma pas moins que le premier

cas à soumettre au délégué apostolique serait l'intervention de Mgr Blais dans l'élection de Bonaventure. Car la mission du délégué, venant à la demande des députés libéraux, comporterait essentiellement une enquête sur l'action politique des évêques. L'abbé Proulx écrivait: "Je n'ai pas de doute que le nombre des péchés mortels dans ce pays-ci sera diminué d'au moins un après son départ." Aux protestants alarmés de voir une question politique canadienne soumise au pape, Laurier répondit que le délégué viendrait beaucoup moins pour s'occuper des écoles manitobaines que pour enrayer l'offensive antilibérale de l'épiscopat québécois. Comment les évêques n'eussent-ils pas ressenti humiliation et humeur?

* * *

A la session des Communes, ouverte huit jours après son élection, Jean-François Guité, vainqueur de Mgr Blais, fut presque porté en triomphe par les rouges. Le discours du Trône aborda deux points essentiels:

"En vous souhaitant la bienvenue, je désire vous exprimer le plaisir que me causent les sentiments de loyauté et d'affection de tout le peuple canadien pour Sa Majesté la Reine, et son ardent désir de participer, avec tous les autres sujets de l'Empire, à la célébration du Jubilé de la Reine d'une manière digne de ce joyeux événement. Et je suis heureux de pouvoir vous annoncer que, conformément à une invitation du gouvernement impérial, des arrangements ont été faits pour que le Dominion soit dignement représenté dans la capitale de l'Empire, en cette occasion historique.

"Immédiatement après la dernière session, le gouvernement du Manitoba fut invité à prendre part à une conférence avec mes ministres sur la question des griefs provenant de l'acte de cette province relatif à l'éduca-

tion, passé en l'année 1890. *En réponse à cette invitation, trois membres de ce gouvernement vinrent à Ottawa, et après des discussions nombreuses et prolongées, les deux gouvernements conclurent un arrangement, le meilleur qu'il fût possible d'obtenir dans l'état existant de cette question irritante. J'ai beaucoup d'espoir que ce règlement mettra fin à l'agitation qui a longtemps troublé et retardé le développement harmonieux de notre pays, et marquera le commencement d'une ère nouvelle où règneront, parmi tous les éléments de notre population, dans leurs rapports, un esprit de générosité et de concessions mutuelles et de bon vouloir réciproque."*

Laurier lui-même comptait représenter le Canada au jubilé de la reine Victoria. Or Chamberlain et les autorités britanniques profitaient évidemment de ce jubilé pour stimuler la propagande et resserrer les liens entre les parties de l'Empire, sous l'égide de l'Angleterre. Voilà qui ne plaisait guère aux rouges, disciples de Papineau, et qui eussent bien mené de front la guerre aux évêques et la guerre aux Anglais. Un petit journal rouge de Montréal, *Le Signal,* protestait contre la quête lancée en faveur des Hindous victimes d'une épidémie:

"Un fort vent d'impérialisme souffle sur notre pays... Soyons canadiens, très bien. Mais ne soyons pas anglais. Nos intérêts ne sont pas communs avec ceux que défend et surveille Downing street; en outre, ils sont absolument étrangers à ceux que l'Angleterre peut avoir dans les Indes, en Egypte, au Transvaal, dans la Méditerranée ou au Vénézuéla et ailleurs, et il serait antipatriotique de notre part d'épouser ses querelles et ses différends ou même ses aventures. Nous avons autre chose à accomplir.

"Que les Anglais du Canada chantent le God Save the Queen *après avoir bu une tasse de thé, après avoir joué un match de crosse, ou devant un régiment qui passe, c'est pour galvaniser leur loyalisme, c'est pour*

fouetter le sang anglais, c'est pour faire vibrer la corde anglaise, c'est pour se fanatiser.

"Pensez-vous que nos jingoes de Montréal ou de Toronto auraient donné cent sous si la peste bubonique sévissait en Indochine ou en Algérie, au lieu de sévir dans les Indes?"[1]

Cette thèse que Laurier, journaliste de vingt-cinq ans, eût sans doute contresignée, ne pouvait qu'embarrasser Laurier, premier ministre de cinquante-six ans. F.-D. Monk accusa, sans trop insister, la solidarité du gouvernement Laurier avec ses jeunes amis de Montréal. Monk, grand juriste aux allures de sage antique, donna sa propre opinion sur cette question nouvelle de l'impérialisme:

"Si par impérialisme vous entendez une basse servilité, une soumission aveugle à la Couronne anglaise, un système d'autocratie politique, alors je n'en suis plus; mais s'il s'agit de l'application de l'idée que je trouve dans ce paragraphe, à savoir que tout pays uni sous le drapeau anglais aura droit à une part plus directe dans la politique étrangère du gouvernement impérial, dans la négociation des traités commerciaux et autres, dans le commerce et les tarifs internationaux, dans la législation spéciale affectant les intérêts généraux de l'Empire, et que pour coloniser les immenses contrées non encore développées l'on doive nous donner une politique d'immigration judicieuse et vigoureuse, alors je suis impérialiste, et je condamnerai tout mouvement qui, à mon sens, ne serait pas en tout conforme aux sentiments exprimés dans le premier paragraphe de l'adresse..."[1]

Avant longtemps, la question impérialiste succédera en importance à la question politico-religieuse. Mais en mars 1897, c'est le second paragraphe du

1. *Cité et commenté par F.-D. Monk à la Chambre des communes, le* 29 *mars* 1897.

1. Débats de la Chambre des communes, 1897. *Vol. I, p.* 113 *de la version française.*

discours du Trône qui suscite de vives controverses. Le député des Deux-Montagnes, Calixte Ethier, appuyant l'adresse, affirme la question réglée, la paix rétablie. Une ère nouvelle commence:

"On a fait de l'agitation politique avec cette malheureuse question des écoles du Manitoba. On l'a exploitée, mais avec quel résultat? Depuis six ans, le trouble et l'agitation ont régné dans le pays... Depuis six ans, les affaires sont paralysées...

"Par le compromis intervenu entre le gouvernement actuel et celui du Manitoba, par les procédés de conciliation qu'il comporte, la paix est effectuée en six mois; ce que six années d'hésitation, de provocation, et je pourrai dire de mauvaise foi n'ont pu réaliser. Une ère nouvelle commence...

"D'ailleurs les élections complémentaires prouvent que la politique de conciliation suivie par le gouvernement actuel est sagement et énergiquement approuvée par l'électorat de la province de Québec..."

Laurier fit lui-même du Règlement un éloge bien dans sa manière: Imparfait, comme toute oeuvre humaine, le Règlement est le meilleur que les circonstances aient permis. Ils rétablira la paix, l'harmonie... Et les élections complémentaires — celle de Bonaventure, en particulier — témoignent de l'approbation populaire.

Les chefs de l'opposition — Monk, Casgrain, le Manitobain Larivière — contestèrent vivement la thèse de Laurier. "Je maintiens que les prétendues concessions dont on parle n'ont aucune valeur", dit Monk: "Ce Règlement est une duperie, un simulacre qui ne satisfera jamais personne".— "Ce qu'on appelle l'approbation des catholiques en faveur du Règlement a été obtenu sous de faux prétextes", dit Casgrain. — "Les concessions que l'honorable Premier Ministre prétend avoir obte-

nues ne représentent rien du tout pour la minorité", confirma Dupont, député de Bagot; "Les députés ministériels ont été élus sous de faux prétextes." Et Larivière:

"Je nie que le Règlement effectué entre les deux gouvernements ait donné le droit de faire enseigner la langue française... L'enseignement sera donné en langue française, mais l'enseignement de quoi? De l'anglais... Nous allons être mis sur le même pied que les Mennonites russes qui ont été amenés là ces dernières années. Voilà ce qu'on a fait pour la langue française dans les écoles publiques du Manitoba."

Le ton s'échauffait. Tarte mit brutalement fin au débat:

"Si les honorables députés de la gauche veulent recommencer la lutte sur la question des écoles du Manitoba, pour ma part je n'y ai pas d'objection. Le 23 juin, nous avons terrassé ces honorables messieurs, et depuis cette époque nous les avons battus dans chaque rencontre... Quand ils en auront assez, ils voudront bien nous le dire."

Les conservateurs ne présentèrent pas d'amendement. Ils ne poursuivraient pas une lutte inégale au Parlement. Mais peut-être auprès du délégué apostolique?

* * *

Léon XIII désigna le jeune prélat qui possédait sa confiance, l'ami de Charles Russell qui connaissait déjà le dossier: Mgr Merry del Val.

Le délégué apostolique passa par Londres, où il vit sir Charles Tupper. Le chef conservateur battu entretenait quelque amertume. En une seule phrase, il en dit long: "Puisque les Canadiens

français catholiques ont soutenu M. Laurier, je dois laisser leur cause entre ses mains."[1] Par Londres et New-York, Mgr Merry del Val parvint à Québec le 31 mars. De Saint-Boniface, Mgr Langevin accourut à sa rencontre. "C'est une bonne précaution", dit la *Minerve*. Le même journal, organe le plus officiel du parti conservateur dans la province, dit encore, en souhaitant la bienvenue au délégué apostolique:

"La mission de Son Excellence semble avoir pour but principal de raccommoder les libéraux avec leurs évêques; la tâche est certes aussi ingrate qu'elle est ardue. Nous souhaitons ardemment que Mgr Merry del Val y réussisse en toute plénitude.

"Si par malheur le succès ne couronne pas tous ses efforts, il échouera comme ont échoué avant lui l'illustre Pie IX et Notre Saint Père le Pape Léon XIII, dans leurs tentatives apostoliques de ramener à la vraie doctrine les maîtres et les disciples du libéralisme."

Le *Soleil*, organe le plus officiel du parti libéral, salua le délégué apostolique avec un grand respect. L'envoyé du Saint Père pourra se convaincre que les Canadiens français, conservateurs et libéraux, sont tous les fils soumis et dévoués de l'Eglise... Mais l'ex-*Electeur* démentit cette note optimiste et tolérante en ajoutant:

"Il aura enfin sous les yeux, dans notre monde politique, ceux qui cherchent la religion pour leurs fins éternelles et ceux qui l'accaparent pour leurs fins temporelles."

A la Basilique de Québec, Mgr Marois lut une adresse au délégué apostolique qu'encadraient Mgr

---

1. *Journal de sir Charles Tupper, édité par E. M. Saunders*: "Life and letters of Sir Charles Tupper", *II*, p. 224.

Laflèche et Mgr Langevin. Pendant la lecture, Mgr Laflèche, suivant les noms du doigt, affecta de s'intéresser à la liste des anciens évêques gravée sur un pilier. Les évêques trouvaient bien jeune le prélat venu les mettre au pas. Mgr Labrecque le surnommait "le petit page du Vatican". Mais Mgr Merry del Val ne s'attarda pas à Québec. Il partit tout de suite pour Ottawa, en s'arrêtant quelques heures au passage aux Trois-Rivières et à Montréal. Aux Trois-Rivières, il eut une assez longue entrevue avec Mgr Laflèche. Et les libéraux de se réjouir: le délégué paralysera l'intervention épiscopale dans la campagne électorale de Champlain, enfin déclenchée.

Mgr Merry del Val, camérier secret de Sa Sainteté, délégué apostolique, frère d'un ambassadeur d'Espagne, descendant par sa mère de la plus haute aristocratie anglaise, ne comptait plus ses quartiers de noblesse. Mais malgré son pas boiteux et sa peau mince et parcheminée de vieillard, Mgr Laflèche, avec l'étincelle de ses yeux, son aisance de parole, son habitude du commandement, ne paraissait pas le moins racé. Mgr Merry del Val avait trente-deux ans; Mgr Laflèche, soixante-dix-neuf. Dans sa vie deux fois et demi plus longue, le vieil évêque avait tellement plus souffert que ce jeune seigneur à la trop riante fortune. Il mit la main sur l'épaule de son cadet:

—"Vous êtes jeune, Monseigneur, permettez-moi de vous donner un conseil..."

C'était la gaffe. Le jeune mais noble prélat ne venait pas pour recevoir des conseils, mais pour en donner. Il cligna des yeux et ne dit mot. Il repartit. Mgr Laflèche adressa (3 avril) une circulaire à son clergé, contenant peut-être un peu plus de

précautions oratoires que les précédentes, mais encore assez nette:

"...Je dois vous indiquer, au moins sommairement, la direction à donner à vos paroissiens pour la sûreté de vos consciences et de celles de vos ouailles...

"D'abord, n'ayant en vue que le triomphe des éternels principes de religion et de justice que j'ai charge et mission de sauvegarder, je dois protester que je ne veux aucunement intervenir dans les questions de politique ou de parti, mais seulement servir les intérêts d'une cause religieuse et sociale au premier chef...

"En second lieu, je dois déclarer de nouveau que le règlement scolaire proposé est jugé par les évêques comme insuffisant, imparfait, et par conséquent inacceptable.

"Cette question est actuellement entre les mains de Son Excellence Mgr le délégué apostolique, autour duquel nous nous grouperons tous. Autant donc que la question religieuse est unie à la lutte électorale, le devoir des fidèles est de suivre la direction de leurs évêques, auxquels ils doivent soumission et obéissance dans toutes les questions où la religion est concernée, et ils doivent voter en ayant le soin de bien éclairer leur responsabilité pour le plus grand bien de l'Eglise et de la religion...

"La présente circulaire sera lue au prône de la messe paroissiale, dimanche prochain, sans aucun commentaire."

S'il faut en croire les journaux libéraux, ce mandement fut distribué comme une circulaire électorale. Mgr Laflèche, qui avait contribué à l'échec de Laurier à Arthabaska vingt ans plus tôt, contribua au seul échec enregistré par Laurier pendant cette période triomphale de 1897: les conservateurs gardèrent Champlain.

A Montréal, après hésitation, l'archevêché invita l'abbé Proulx au dîner officiel offert à Mgr Merry del Val. Accusé d'avoir accompli sa mis-

sion de 1896 malgré les ordres de Mgr Fabre, l'abbé Proulx tenait à se disculper. Il n'en toucha mot au dîner officiel où les murs pouvaient avoir, sinon des yeux comme au presbytère de Saint-Lin, au moins des oreilles. Mais il écrivit ensuite au délégué:[1]

"13 *avril* 1897,

"*Excellence,*

"*Qu'il me soit permis d'exposer ce qui suit:*

"*L'automne dernier, sur la demande réitérée de Mgr Edouard-Charles Fabre, le défunt archevêque de Montréal, je suis allé à Rome pour l'aider, au besoin, dans l'exposition d'une question politico-religieuse qui agitait alors l'opinion dans notre pays. Mgr Fabre, arrêté par la maladie à Paris, revint à Montréal, sans se rendre à Rome. Dans ces circonstances, je n'y fis rien en son nom.*

"*En même temps, avec son plein consentement, je m'étais chargé d'une commission de la part de l'Honorable Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, auprès des autorités romaines. Je l'ai remplie, en des termes que Votre Excellence connaît peut-être.*

"*Ignorant les choses, plusieurs de nos journaux, pendant plus de cinq mois, se sont permis à mon endroit nombre de suppositions, d'insinuations, d'accusations plus ou moins gracieuses. Je ne répondis à aucune, pour ne pas m'exposer à compromettre des intérêts supérieurs, que je respecte infiniment.*

"*Ces insinuations ont circulé librement dans le clergé; j'ai gardé le silence, du moins en public.*

"*Elles ont pénétré jusque dans les cercles épiscopaux: auprès des Evêques, je me suis défendu quelque peu.*

"*Si ces accusations sont portées devant Votre Excellence, supposé qu'elles partent de source qui méritent*

1. *Correspondance et documents de l'abbé Proulx; au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

considération, je serais heureux qu'il me fût donné de me justifier: c'est pour lui demander cette faveur que je lui écris aujourd'hui.

"Qu'il me soit permis aussi de profiter de cette occasion pour exprimer ma joie et mon bonheur de ce que Notre Très Saint Père le Pape a daigné envoyer un Délégué au Canada: moyen le plus sûr et le plus prompt de rétablir la paix au milieu de nous.

"Je vous demande pardon si j'ajoute que ma joie est d'autant plus grande que le choix du Saint Père est tombé sur un prélat dont j'ai entendu parler à Rome, à maintes reprises, avec tant d'avantages."

A Ottawa, c'est Tarte qui se précipita au-devant de Mgr Merry del Val. A la cérémonie de réception, à la Basilique, le premier banc fut occupé par Laurier et Mme Laurier, Tarte et Mlle Tarte, le solliciteur général Fitzpatrick et le président du Sénat Pantaléon Pelletier. Le délégué apostolique descendit à la belle résidence de sir Donald Smith, mise à sa disposition. Cette maison, voisine du Parlement (rue O'Connor) fut bientôt assiégée. On y vit Ernest Pacaud, évoquant la condamnation de *L'Electeur* — maintenue par Mgr Labrecque, dans le diocèse de Chicoutimi, contre le *Soleil*. Mais on y vit aussi Philippe Landry, J.-J. Ross, le vieux sénateur Bellerose, Alphonse Desjardins, F.-D. Monk. L'élu conservateur de Champlain se rencontra, sous la porte cochère, avec l'élu libéral de Bonaventure. La venue du délégué apostolique suscita une effervescence politique et mondaine. Laurier, comme jadis Louis XIV, était bien le premier gentilhomme de son royaume. Dans sa petite cour, le talent foisonnait: Tarte, Fitzpatrick, Geoffrion, Devlin, Brodeur, Lemieux, Bourassa, tout enivrés de leur jeunesse et de leur victoire. Des jeunes femmes de Québec, de Montréal, d'Arthabaska, faisaient les honneurs

des salons ministériels — de ces Canadiennes françaises dont lady Aylmer reconnaissait déjà, soixante ans plus tôt 'le don inné, quels que soient leur naissance et leur rang, de posséder du tact en société et de se conduire comme s'il leur était naturel de vivre *en évidence*". Et Mgr Merry del Val, prélat de trente-deux ans, auréolé par son origine étrangère et par ses missions précédentes, remportait le plus vif succès. Il était beau, aristocrate dans le meilleur sens du terme. Ses yeux brillants et doux, ses nobles manières, sa parole, reflétaient le fonds d'ardeur espagnole tempéré par la retenue anglaise. Laïc, il eût été le prince charmant. Tous les salons cherchèrent à l'attirer. Les jeunes filles de la société rêvèrent de lui.

En affaires aussi, Mgr Merry del Val conciliait l'intransigeance espagnole avec le sens pratique anglais. Fitzpatrick lui rendit d'ailleurs l'aide reçue à Rome. Les hommes politiques défilaient toujours rue O'Connor. Presque seul, Taillon refusa sa visite au délégué dont il considérait la mission comme une insulte à l'épiscopat.[1] Les sénateurs et députés conservateurs révoquaient en doute l'impar-

---

1. *Mémoire inédit de Taillon sur l'affaire des écoles manitobaines. Archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal. Taillon écrit:*

"Je ne pourrais parler avec modération de la présence de Mgr Merry del Val parmi nous. J'aime mieux me taire. Je me permettrai cependant de dire que certaines circonstances nous firent douter de son impartialité. Quand je dis nous, je parle des amis de la minorité du Manitoba. Quelques-uns des visiteurs qui ont été admis auprès de Son Excellence ont remarqué que leurs observations sur des faits qui n'étaient pourtant pas sans importance avaient plutôt l'effet de l'ennuyer que de l'intéresser. Je n'ai pas voulu en faire l'expérience; mon nom ne figure pas sur la liste de ceux qui ont été présenter leurs hommages à Son Excellence."

tialité du délégué apostolique. Tout de même, ils lui présentèrent cet exposé, contre-partie de la plainte envoyée à Rome par les sénateurs et députés libéraux, au lendemain des élections fédérales:

A Son Excellence,
Mgr Merry del Val,
Délégué apostolique au Canada,

Excellence,

Les soussignés, membres du Parlement canadien, ont l'honneur d'exposer:

Que la question scolaire manitobaine a toujours été traitée devant le Parlement comme une question de droit constitutionnel, à la solution de laquelle sont intéressés les protestants autant que les catholiques;

Que la minorité catholique du Manitoba, ayant à se plaindre de la législation provinciale de 1890, relativement aux écoles, appel fut porté de sa part devant l'exécutif fédéral, tel que prévu par la constitution;

Que l'exécutif fédéral, après avoir consulté le plus haut tribunal de l'Empire sur la nature de sa juridiction et sur les mérites de l'appel, a prononcé un jugement ordonnant à la législature du Manitoba de remédier aux griefs de la minorité;

Que la législature du Manitoba a refusé et persiste à refuser de remédier aux griefs dont se plaint la minorité catholique;

Que le devoir incombe au Parlement canadien de remédier lui-même à de tels griefs;

Que le gouvernement actuel, pour se soustraire aux devoirs qui lui incombent, est entré dans un compromis avec le gouvernement manitobain et qu'il s'en est suivi un règlement que la législature de Winnipeg a incorporé dans sa législation;

Que ce prétendu règlement ne remédie en rien aux griefs formulés et ne restitue aucunement à la minorité les droits qui lui ont été enlevés;

Que le gouvernement actuel, en cherchant à faire accepter ce règlement par les autorités ecclésiastiques, soit à titre d'essai, soit comme le seul règlement possible, tente, mais vainement, de soustraire au Parlement sa juridiction incontestable sur une question de droit constitutionnel;

Que la question scolaire manitobaine n'est en réalité qu'une question incidente, subordonnée à la question plus grave et plus étendue du maintien des droits des minorités en général et du respect aux pactes parlementaires tel que garantis par la constitution elle-même;

Que l'acceptation, même à titre d'essai, par les autorités ecclésiastiques, du règlement Laurier-Greenway, ne peut être une solution à la difficulté actuelle;

Qu'elle serait, au contraire, une complication dangereuse, n'engageant en rien l'élément protestant qui combat pour le maintien de la constitution, mais mettant en péril tous les droits que les catholiques des autres provinces ont pu acquérir, dans leurs provinces respectives, par une législation subséquente à leur entrée dans la Confédération;

Les soussignés osent en conséquence espérer que les autorités ecclésiastiques voudront bien prendre en considération l'aspect constitutionnel de la question scolaire, et ne pas oublier que le parti conservateur, qui s'est constitué le défenseur des minorités, n'a jamais voulu et ne veut pas plus actuellement sacrifier un seul de leurs droits, parce que la moindre des concessions aujourd'hui ouvrirait toute grande la porte des concessions futures;

La justice demande qu'on exige, quel que soit le parti au pouvoir, le même respect pour les décisions judiciaires et pour les obligations imposées par la constitution, et qu'on réclame pour la minorité catholique tout ce que lui accorde un tribunal protestant et tout ce que veulent bien lui donner les protestants bien pensants du Dominion.

Ottawa, 20 mai 1897,

L.-R. Masson, sénateur, membre du Conseil privé; J.-J. Ross, sénateur, membre du Conseil privé; Théodore

Robitaille, sénateur, membre du Conseil privé; Adolphe-P. Caron, député, membre du Conseil privé; Hon. Costigan, député, membre du Conseil privé; C.-B. de Boucherville; Jos.-H. Bellerose; J.-O. Arsenault; P.-A. de Blois; M. Adams; Wm. Hingston; Sullivan; A. MacDonald; J. O'Brien; J.-F. Armand; Donald McMillan; Wm. MacDonald; C.-E. Casgrain; Joseph Bolduc; T.-A. Bernier; Montplaisir; J.-O. Villeneuve; L. Forget; P. Lan[illegible] sénateurs; A.-H. Larivière; F.-D. Monk; F.-C. Du[illegible]rs.-Ant. Marcotte; J.-G.-H. Bergeron; L.-E. Dugas; Geo. McInerny; J. Clancy; A. Gillies; A.-C. MacDonald; J.-B. Morin; M.-F. Quinn; M.-F. Boisvert; Th.-Ch. Casgrain; L.-A. Chauvin; H.-F. McDougall; députés.

A l'exemple de Taillon, les évêques ne s'empressaient point au-devant du "petit page du Vatican". Mgr Merry del Val les convoqua. Il réunit à Montréal, le 8 avril, tous les évêques de la province et les archevêques de Halifax, Toronto et Saint-Boniface — et les trouva unanimes, ou presque. Les anciens zouaves pontificaux, conduits par de Montigny, en profitèrent pour venir en corps lui présenter leurs hommages. Parmi eux, ou avec eux, se trouvaient J.-A. Prendergast, Charles Thibault, le Dr Edouard Desjardins: une section d'assaut ultramontaine. Ils exprimèrent "leur dévouement à l'Eglise et à Léon XIII, leur soumission aux évêques et leur respect pour le clergé national".

Mgr Merry del Val ne se plaçait pas au point de vue de Québec, mais au point de vue du Canada, voire du continent nord-américain. Il lui fallait tout de même séjourner un peu à Québec. Il y passa quelques jours. A l'archevêché, Mgr Marois filtra les personnages admis auprès du délégué. Celui-ci sauvegarda son indépendance en achevant son séjour au Château Frontenac. Des curés du diocèse résolurent d'aller l'y trouver. D'anciens membres du Cercle Catholique figuraient parmi les plus dé-

cidés. Entre autres, l'abbé François-Xavier Gosselin, transféré de la cure de Saint-Roch à celle de Lévis à cause de ses attaches avec le Cercle, et l'abbé Apollinaire Gingras, curé de l'Ange-Gardien. Tous grands amis de Philippe Landry. Tous persuadés que le ciel est bleu et l'enfer, rouge. En définitive, l'abbé Gingras présenta au délégué apostolique un mémoire de quatre grandes pages imprimées.[1] Il prétendait agir seul, mais on le savait d'accord avec Mgr Bégin et avec presque tous ses confrères. Imposant par sa taille, par sa voix, par sa chevelure léonine, par sa réputation de poète, l'abbé Gingras lut, en amplifiant aux bons passages par des gestes de ses immenses bras:

Excellence,

Je prends, sans y être invité par Son Excellence elle-même, la respectueuse liberté non pas d'oser vous aviser, mais de vous faire connaître en quelques mots ma très humble manière de voir la situation. Il est pour moi de toute évidence que la crise actuelle est bien, au point de vue de son objectif et de ses conséquences, la plus importante lutte qui se soit faite au Canada jusqu'à ce jour. Je considère que l'éminent Délégué, aux mains de qui le Saint Père a mis l'avenir de l'Eglise du Canada — car c'est l'avenir de l'Eglise du Canada qui se joue en ce moment! — ne peut avoir trop de renseignements, fussent-ils puisés aux sources les plus modestes. Il me semble très à propos, pour ne pas dire essentiel, qu'il arrive aux oreilles de Son Excellence quelques échos des masses, du bas peuple, au milieu duquel vivent et respirent les curés de campagne. J'exerce moi-même le saint ministère depuis 25 ans. Depuis 25 ans, je suis comme un autre la marche des événements dans mon jeune pays. Depuis 25 ans, par conséquent, j'ai l'oreille dans le peuple. Il me semble que je suis, autant que d'autres plus instruits ou plus intelligents, en état de juger, comme d'instinct, la situation.

---

1. *L'exemplaire que nous avons eu en mains provient des papiers de l'abbé Gingras.*

Sans parti pris, désireux seulement de servir la justice et la Sainte Eglise, voici en toute franchise ma très humble manière de voir:

1. *La minorité manitobaine, en justice et d'après la Constitution, a clairement droit à ses écoles séparées, telles que les réclament, au nom de cette minorité, NN. SS. les évêques du Canada;*

2. *Le jugement du Conseil Privé d'Angleterre ne peut pas prêter à l'équivoque, et doit être interprété comme l'interprètent et NN. SS. les évêques et le parti conservateur, et comme le parti libéral l'a interprété lui-même aussi longtemps qu'il a vu dans semblable interprétation une chance pour lui d'embarrasser ses adversaires et d'escalader le pouvoir. L'étrange et posthume interprétation de l'honorable Edward Blake n'est à mes yeux qu'une opinion de partisan à lui arrachée par des alliés politiques qui ont l'habitude de faire flèche de tout bois;*

3. *A l'instar de leurs prédécesseurs, NN. SS. les évêques, dans toute cette lutte, n'ont fait que maintenir purement et simplement ces droits par leurs circulaires et leurs mandements. Scrupuleusement dégagés de tout esprit de parti, avec un calme et une modération admirables au milieu des provocations, ils ont patriotiquement revendiqué la mise à exécution d'un contrat solennel, la loyale et pratique reconnaissance de notre Constitution. Ils ont héroïquement revendiqué, comme un patrimoine sacré conquis à la civilisation et à l'Eglise par les intrépides missionnaires du Nord-Ouest, le droit de sauvegarder, comme un dépôt à eux confié, la foi et l'âme de cette infortunée minorité que veut écraser le fanatisme et que n'ont pas la virilité de défendre quelques compatriotes qui ne sont montés au pouvoir que sur la promesse solennelle de le faire.*

4. *Le but évident des chefs libéraux actuels est de séculariser jusque dans la province de Québec l'enseignement même primaire. L'honorable M. Tarte entre autres l'a clairement laissé entrevoir ou avoué...*

Excellence, il faut avoir lu et étudié l'histoire des deux partis, il faut, impartialement et froidement comme nous l'avons fait, avoir vu à l'oeuvre le parti libéral pour avoir une idée de l'hypocrisie dont il fait preuve aujourd'hui en provoquant cette nouvelle phase. Toute

cette fine stratégie n'est que de la haute comédie jouée dans l'unique espoir de gagner du temps, de retarder la condamnation — inévitable, il nous semble — de ce pitoyable trompe-l'oeil qu'ils appellent un règlement. Leur but — et ils menacent de réussir — c'est de retarder cette condamnation assez pour avoir le temps de faire les élections locales de Québec avec la poussée des dernières élections fédérales; une fois maîtres des deux gouvernements — les chefs, paraît-il, l'avouent cyniquement — on n'en appellera qu'à la force, on se rira et des droits de la minorité, et de l'Episcopat, et de son Excellence elle-même. Dans toute cette lutte, du commencement à la fin, le parti libéral n'a agi que de ruse et d'astuce, avec la plus insigne mauvaise foi.

5. *Si Son Excellence et le Souverain Pontife se prononcent clairement contre le règlement Laurier-Greenway, bien explicitement, de façon à être compris même du gros public chez un peuple jeune et peu instruit, la masse va plier. A part un groupe de fanatiques qui n'ont qu'une religion de surface et de tradition, la masse va se rendre immédiatement, malgré le travail fait par la mauvaise presse, malgré cet injuste préjugé que la presse libérale est parvenue à créer dans l'opinion, à savoir: que NN. SS. les évêques ne sont mus que par l'esprit de parti et non par le sentiment de la justice et le souci de la religion. Cette odieuse calomnie, insinuée, distillée à petites doses dans les masses par la presse libérale, a fait d'effrayants ravages; car elle a détruit et le prestige de l'Episcopat et la confiance du peuple dans la bonne foi et l'honnêteté de ses évêques. Pendant que les chefs libéraux remuaient ciel et terre pour empêcher ou retarder la pastorale qui devait condamner leur prétendu règlement, ces mêmes chefs, au moyen de leur presse, publiaient leurs mandements à la journée et à la semaine, soufflaient dans le peuple le mépris de l'autorité, l'esprit d'insubordination; coloraient de spécieux sophismes leur trahison, essayaient même d'effrayer par la ridicule perspective d'une guerre le peuple de sa nature peu belliqueux, etc., etc. Comme l'opinion appartient d'ordinaire à ceux qui s'en emparent les premiers, ils ont réussi à fanatiser l'opinion d'une grande partie de la population. A cause des préjugés ainsi implantés par la presse libérale, il faudra, pour se frayer dans l'opinion un large chemin, que la condamnation du rè-*

glement soit d'autant plus claire et plus explicite: il faudra qu'elle ait la force d'un torrent.

6. Si Son Excellence ne maintient pas carrément — je dis plus — si Son Excellence cède le moindre des droits de la minorité et ne maintient pas intégralement et avec un chaleureux éloge *l'attitude ferme, patriotique et strictement constitutionnelle prise par l'Episcopat, je conjure Son Excellence de vouloir bien prêter l'oreille à la prophétie que j'ose lui faire avec toute la conviction d'un homme qui lit clairement dans le peuple, parce que le livre est près de ses yeux: Les Evêques actuels n'ont qu'une chose à faire — offrir avec dignité leur démission. Et il n'y a pas un homme qui osera relever leur crosse, parce que toute l'autorité des évêques et du clergé aura sombré à tout jamais dans ce pays. L'Eglise du Canada aura entendu sonner sa dernière heure...*

Château-Richer, 15 *avril* 1897.

Une partie de la vie canadienne s'orienta sur la mission de Mgr Merry del Val. Nos adversaires se concertent pour présenter au délégué une argumentation uniforme, écrivit le Dr E.-P. Lachapelle à Laurier; que nos amis en fassent autant; ne laissons rien au hasard![1] Il convenait surtout de montrer patte blanche. La présence de Godfroy Langlois à la direction de la *Patrie* justifiait les *bleus* qui attribuaient aux *rouges* l'intention de laïciser l'enseignement primaire s'ils gagnaient les prochaines élections provinciales. Plus encore: Tardivel et ses amis soupçonnaient de plus en plus nettement l'existence de la loge L'Emancipation, et le rôle de Langlois, animateur de cette loge depuis le départ de Beaugrand.

Tardivel et ses amis se trouvaient en pleine offensive antimaçonnique. Ils avaient attentivement

1. *Lettre du Dr E.-P. Lachapelle à Laurier, du* 27 *mars* 1897; *aux Archives publiques du Canada;* Laurier papers, *document* 2652.

suivi la campagne de Léo Taxil, libraire et folliculaire parisien, passé de l'anticléricalisme à l'antimaçonnisme, et qui livrait au public des révélations tantôt burlesques et tantôt atroces sur les "tenues" des loges. Léo Taxil publiait les mémoires d'une ex-affiliée américaine, Diana Vaughan. Ces mémoires soulevaient l'enthousiasme du monde catholique. Des évêques envoyaient leurs félicitations. Tout de même, quelques sceptiques voulaient voir Diana Vaughan, en personne. Qu'à cela ne tienne, dit Léo Taxil; Mlle Vaughan paraîtra en public dans la salle de la Société de Géographie de Paris, le lundi de Pâques, 19 avril; elle livrera de nouvelles et sensationnelles révélations sur les loges américaines. De toute l'Europe affluèrent les demandes d'entrées. Les antimaçons de France souhaitaient cependant la présence d'un "Américain", en mesure de vérifier le récit de Diana Vaughan. Ils songèrent à Tardivel, né et élevé aux Etats-Unis et formidablement documenté, depuis des années, sur les méfaits de la maçonnerie américaine. Les ultramontains du Canada se cotisèrent pour envoyer Tardivel. D'après les annuaires et autres documents collectionnés par Tardivel, les révélations déjà faites par Diana Vaughan contenaient une forte dose de probabilité.

Raison nouvelle pour éliminer Langlois, âme de la loge L'Emancipation. Tarte lui substitua, à la direction de la *Patrie,* Henri Bourassa. C'était bondir d'un extrême à l'autre. Tarte, maître journaliste, donnait habituellement des consignes aux journalistes sous ses ordres, tant pour le fonds que pour la forme à suivre. "Mon ami, disait-il, soyez clair, expliquez, ressassez; prenez pour acquis que le lecteur ne sait rien..." Mais Tarte se rappelait la scène de New-Westminster; il connaissait trop

son Bourassa pour lui imposer une consigne. Le jeune député, prenant la plume de rédacteur en chef, traça, au nom de la *Patrie,* une profession de foi ultramontaine, comme on en lisait jadis dans *L'Etendard* (6 avril 1897) :

> *"Sur le terrain religieux, la* Patrie *est et sera franchement catholique, et non pas catholique de telle école et de telle nuance, mais catholique suivant le coeur et l'esprit de l'Eglise; croyant au dogme tel que l'Eglise l'enseigne; obéissant à la discipline telle que l'Eglise l'applique.*
>
> *"Je veux qu'on me comprenne; par l'Eglise, je n'entends pas telle ou telle autorité particulière dans l'Eglise, mais l'Eglise universelle que dirige aujourd'hui Léon XIII..."*

Les abonnés de la *Patrie,* les vieux rouges qui voyaient dans ce journal la suite de *L'Avenir* et du *Pays* s'étranglèrent à cette lecture. La loge L'Emancipation se réunit d'urgence. Les "vrais libéraux" mirent en branle, autour de Tarte et de Laurier, une tempête de protestations. Au bout de quelques jours, Bourassa prit congé de la *Patrie.* C'était fatal, dirent la *Minerve* et le *Courrier du Canada,* c'était prévu: "Un organe du parti libéral acceptant intégralement l'enseignement catholique... ce n'était pas possible! M. Laurier et M. Tarte sont incapables d'un si bel exemple!" Le libéral ultramontain Bourassa ne dirigerait pas la *Patrie* pendant les élections provinciales, auxquelles Tarte entendait bien s'intéresser. Mais, Langlois écarté, le journal de Tarte — le journal du parti — éviterait les coups dirigés par Tardivel contre la loge.

Une foule énorme et surexcitée envahit la salle de la Société de Géographie de Paris et ses abords, le 19 avril. Les organisateurs obligèrent le public

à laisser cannes et parapluies au vestiaire, car on craignait des incidents. Tardivel assistait à la séance, avec son ami le Dr Bourgeois, des Trois-Rivières, rencontré à Paris. Mais pas de Diana Vaughan. Léo Taxil apparut sur l'estrade et déclara froidement que Diana Vaughan n'existait pas, et qu'il avait monté de toutes pièces, depuis plusieurs années, une immense supercherie. Tardivel, honnête homme tombé dans un piège, télégraphia lui-même le compte rendu au Canada. Ses ennemis ne l'en ridiculisèrent pas moins. La lutte contre la loge L'Emancipation était désormais impossible, pour plusieurs années.

IV

FIN DE REGIME

Elections provinciales du 11 *mai* 1897 — *Formation du cabinet Marchand — Mgr Bruchési, archevêque de Montréal — Départ de Mgr Merry del Val — Prolongement de l'Intercolonial — Sorel et le projet de chemin de fer de la rive sud — Révolte des "vieux rouges" contre Tarte — Laurier et l'adoration populaire — Laurier et Chapleau — Les libéraux triomphent sur toute la ligne.*

Nous avons déjà surpris des lecteurs en écrivant que Tarte était l'homme le plus intelligent de son temps. Les persévérants qui liront encore deux ou trois volumes de la présente Histoire conviendront avec nous que l'expression était trop faible. Tarte avait du génie. Et Laurier le savait bien.

Tarte négocie le Règlement Laurier-Greenway, qui devrait s'appeler le Règlement Tarte-Sifton. Il achète la *Patrie,* reçoit le délégué apostolique, impose des candidatures, cuisine des élections. Ministre, il épuise ses secrétaires, extrait l'essentiel des dossiers trop copieux, intervient dans les affaires des autres ministres et ne tolère pas d'intervention dans les siennes. Il choque ses collègues anglais, les exaspère, et leur impose ses solutions. Il fait construire ou réparer les quais promis, dans son comté d'Iberville, à Saint-Jean, à Iberville, à Saint-

Blaise, à Sabrevois, à Saint-Paul de l'Ile-au-Noix. Il inspecte les ports, les canaux, les grands travaux en cours, non pas seulement dans la province, mais dans tout le pays. Son voyage de l'Ouest, pour la préparation du Règlement, l'a conduit jusqu'à Vancouver. Il en a profité pour visiter les ports, étudier des plans, consulter des experts. Il échafaude une véritable doctrine en vue de l'expansion économique. Le blé de l'Ouest, tout le blé de l'Ouest, d'année en année plus abondant, doit s'expédier, non plus par les voies américaines, mais par une voie canadienne —la voie des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Si Dieu, Laurier et les électeurs lui prêtent vie, Tarte réalisera ce plan. Dans l'intervalle, il aura complété la victoire fédérale de 1896 par une victoire provinciale de 1897.

Les plus clairvoyants parmi les conservateurs provinciaux comprirent qu'ils ne pouvaient lutter contre Tarte et Laurier victorieux. Chapleau et Dansereau reprirent un projet de coalition, auquel on associerait Tarte, afin d'obtenir au moins sa neutralité.[1] Chapleau prévoyait l'égalité des deux partis; il chargerait son ami Nantel de former un cabinet, en offrant trois portefeuilles aux libéraux. Et pas de castors, bien entendu! Marchand, pressenti, repoussa d'avance la proposition. D'autres se montrèrent moins inflexibles. Emery Robidoux, Horace Archambault, accepteraient peut-être un portefeuille dans un cabinet de coalition. Dansereau se mit à publier, dans la *Presse,* des entrefilets tendancieux, attribuant à Marchand des projets de retraite. Le gouvernement fédéral lui offri-

1. *Révélé lors d'une polémique entre le* Journal *(Joseph Royal) et la* Presse *(Arthur Dansereau), en novembre-décembre* 1901 *Nous tenons des précisions d'autres sources.*

rait quelque sinécure... Mais qu'apprend-on, dans les milieux politiques? Un avocat montréalais, Camille Piché, entré dans le bureau de Tarte en son absence, a trouvé, par hasard, une lettre de Chapleau relative au projet de coalition. Il s'en est emparé et l'exhibe, tout indigné, dans le petit cercle qu'il fréquente avec d'autres jeunes avocats très libéraux et très "affranchis": Gonzalve Désaulniers, Honoré Gervais, etc. Voilà qui suffit pour tout arrêter. La "découverte" de Camille Piché laisse toutefois quelques esprits sceptiques. Tarte, qui pressent et prépare une nouvelle victoire, aurait imaginé ce moyen de torpiller la combinaison sans blesser Chapleau et Dansereau — qu'il retrouvera sans doute, avant longtemps.

On conduirait donc la campagne traditionnelle des bleus contre les rouges. Flynn, de caractère hésitant, avait accompli un réel effort de gouvernement. Il demanda aux électeurs de le juger sur son programme et sur ses résultats, sans mêler les questions fédérales à la politique provinciale. De leur côtés, les libéraux voulaient écarter la question scolaire manitobaine des discussions électorales. Le *Soleil* affecta de s'intéresser exclusivement à la politique provinciale. Pour établir une démarcation apparente avec *L'Electeur*, condamné par Mgr Bégin sur une question fédérale, le *Soleil* publia cette liste de ses directeurs: S.-N. Parent, F.-X. Lemieux, L.-F. Pinault, Jules Tessier et Adélard Turgeon, c'est-à-dire cinq députés provinciaux. Mais Tarte s'était promis de compléter la victoire fédérale du 23 juin 1896 par une victoire provinciale le 11 mai 1897. Et les libéraux, le plus souvent, transformèrent le mot d'ordre: "Votez pour Marchand contre Flynn", en: "Votez pour Laurier contre Flynn."

Tarte avait préparé de longue main la campagne provinciale. Pacaud et son journal, poursuivis par le gouvernement Flynn, craignaient une condamnation ruineuse. A la suggestion des députés libéraux de la Législative, le gouvernement fédéral menaça d'intenter contre Caron, Langevin et McGreevy des poursuites basées sur les révélations des sessions précédentes.[1] Les conservateurs comprirent, et laissèrent Pacaud respirer. Longtemps aussi à l'avance, dès le mois de décembre, les libéraux avaient formé un comité, avec Raoul Dandurand, gendre de Marchand, pour secrétaire et principal organisateur. Dans toute la province, jusque dans les petites paroisses et dans le district hostile des Trois-Rivières, des clubs libéraux groupaient des jeunes gens dévoués, mobilisables sur l'heure, prêts à transmettre partout une nouvelle, une consigne, un élan. Le *Soleil* et la *Patrie* se distribuaient pour rien, à brassées. Enfin de petites feuilles combatives se fondaient de ci, de là, pour la période électorale. Dans le comté de Terrebonne, Wilfrid Gascon fonda *L'Avenir du Nord,* acheté, presque aussitôt, par Jules-Edouard Prévost — fils du Dr Jules, le traditionnel adversaire de Chapleau. Le *Nord* et *L'Avenir du Nord* perpétueraient la rivalité des Nantel et des Prévost. Pour quelque temps encore, les Nantel tenaient la corde.

Les conservateurs gardaient la majorité des grands journaux. A Montréal, la *Gazette,* le *Star,* la *Minerve,* qui, sous la direction personnelle de Joseph Royal, luttait courageusement contre le courant libéral, le *Monde,* inspiré par Nantel, mais qui végétait depuis plusieurs années, et surtout la

1. *Lettre des députés libéraux de la Législative à Laurier; aux Archives publiques du Canada;* Laurier papers, *document* 356.

Presse, le grand journal populaire, indépendant sur bien des questions particulières, mais tout de même, dans l'ensemble, fidèle au parti conservateur. A Québec, le *Courrier du Canada* de Thomas Chapais et *L'Evénement*, avaient virtuellement fusionné; le premier s'adressait plutôt au clergé, le second au grand public.

Aucun des deux chefs, Flynn et Marchand, n'avaient de dynamisme, de popularité véritable. Flynn prononçait, plutôt que des harangues politiques, des conférences de professeur. Marchand, plus avenant, n'extériorisait pas son énergie. Tous deux se dépensèrent beaucoup, accomplirent avec conscience et jusqu'au bout leur devoir de chefs de parti. Les ministres: Flynn, Beaubien, Pelletier, Nantel, principales vedettes du parti conservateur, furent aidés par Joseph Royal, Bergeron, Cornellier et Bisaillon. Ils tinrent une assemblée à Valleyfield, où Beaubien posait sa candidature, le 27 mars. Le 31, Flynn, Pelletier, Hackett et Atwater convoquèrent au Windsor, à Montréal, une assemblée pour les électeurs de langue anglaise. Flynn répéta:

> "*Notre politique est une politique provinciale et une politique d'affaires. Elle est indépendante, et j'en écarte avec soin tout sujet de discussion qui ne s'y rapporte pas directement. Nous entendons être jugés sur nos actes.*"

Et il opposa l'intégrité des administrations de Boucherville et Taillon, dont il avait pris la suite, aux scandales du gouvernement Mercier.

Ce fut en effet la tactique principale des conservateurs que d'opposer ces deux régimes et de rappeler la condamnation du régime Mercier prononcée par les électeurs le 8 mars 1892. Pelletier, Chapais et d'autres à leur suite, s'acharnèrent con-

tre Mercier. C'était une faute. Les Gladu, Turgeon, Dechène et Tessier relevèrent le défi, exaltèrent Mercier. Les plus modérés reprochèrent aux ministres d'attaquer la mémoire d'un mort. Chapais et Pelletier répondirent qu'ils ne s'en prenaient pas à la mémoire du chrétien et du père de famille qui s'était appelé Honoré Mercier, mais au premier ministre dont la folle gestion avait entraîné une crise grave. D'ailleurs, ajoutaient-ils, si Mercier est mort, son entourage, les Pacaud, les Langelier, les Robidoux, les Gouin, les Tarte vivent encore et veulent encorent tromper le peuple. Cet argument même ne portait qu'à demi, car Marchand, par prudence autant que par intégrité, écartait les plus compromis des lieutenants de Mercier. Il refusa toute investiture à Charles Langelier. Pacaud voulant passer outre, Dandurand, organisateur libéral, menaça de couper les vivres et de faire battre l'ami Charles.

Flynn, secondé par Cornellier, et Marchand, secondé par Horace Archambault, se rencontrèrent à Saint-Jean d'Iberville le 29 avril. La séance, courtoise et paisible, ne rappela en rien les fameuses joutes Mercier-Chapleau.

Les combattants réussirent assez bien à écarter des discussions l'affaire des écoles manitobaines. Il était cependant inévitable d'en subir quelques ricochets. A ce moment, les sénateurs, les députés, les journalistes, défilaient à tour de rôle chez Mgr Merry del Val. Chaque parole de la jeune Excellence était rapportée, interprétée et commentée à l'infini dans les bureaux, dans les salons, dans les presbytères, dans les clubs et "caucus" politiques. Chacun prétendit y trouver des symptômes favorables à sa cause. Les sénateurs Philippe Landry et Pantaléon Pelletier prêtèrent des opinions contrai-

res au délégué apostolique. Celui-ci ne pouvait passer son temps à publier des démentis. Il déclina par dépêche (7 mai) la responsabilité des prétendues déclarations qu'on lui prêtait. Dans une élection où se débattent des questions administratives, ajoutait-il, chacun est libre de voter pour son candidat préféré. Le clergé ne prit pas position d'une manière aussi nette que dans les élections fédérales, mais il favorisa, dans l'ensemble, les candidats conservateurs. Malgré la sourdine imposée à la *Patrie,* le petit groupe radical exerçait, parmi les libéraux montréalais, une influence supérieure à son importance numérique. Lomer Gouin, gendre de Mercier mais indemne dans les scandales, avait trouvé grâce auprès des chefs de son parti et se présentait contre Augé. On disait Lomer Gouin soutenu par Godfroy Langlois et ses amis. On attribuait à ce groupe un projet de laïcisation progressive de l'enseignement primaire, en cas de victoire libérale. La ridicule affaire de Diana Vaughan empêchait Tardivel d'attaquer la loge, mais sans dissiper tous les soupçons.

Mais quels soupçons, quelles consignes, triompheraient du mot d'ordre: "Votez pour Laurier, contre Flynn!" La seule réplique possible eût été: "Votez pour Chapleau, contre Laurier!" Or Chapleau se tenait coi, esquissait des projets de coalition; en un mot, pour les *bleus* indélébiles, Chapleau trahissait. Le 11 mai, les conservateurs furent écrasés partout, sauf dans le district des Trois-Rivières, obstinément fidèle. Montréal elle-même n'élut qu'un seul conservateur, Atwater, contre cinq libéraux. Au total, on comptait 17 bleus et 57 rouges. Beaubien était battu dans Beauharnois, malgré l'influence personnelle de Bergeron; deux autres ministres: Flynn, dans Gaspé, et Louis-Philippe Pelletier, dans Dorchester, n'obtenaient qu'u-

ne majorité infime. Les conservateurs les plus notoires, avec eux, seraient Nantel, Leblanc et Duplessis. Ce dernier, orateur éloquent et même empoignant une fois lancé, ne tenait pas outre mesure à jouer un grand rôle politique; ses amis le traînaient presque quand ils désiraient son intervention. De sorte qu'il n'exerça point, en dehors de sa région trifluvienne, l'ascendant auquel il aurait pu prétendre. Du côté libéral, une seule déception: le tribun Gladu, le "lutteur" dont les manières rappelaient celles des "lions du Nord", défait de justesse, dans le comté d'Yamaska, par le jeune et fougueux Mondou, qui affectait des allures à la Chapleau. A cette exception près, tous les chefs de file revenaient, renforcés par Lomer Gouin, vainqueur d'Augé à Montréal. Dandurand avait fort bien secondé son beau-père. Actif, intelligent, distingué, il accepta, sans fausse modestie, le titre d'organisateur de la victoire.

Flynn s'était prodigué. Joseph Royal lui télégraphia, au nom de tous les clubs conservateurs du district de Montréal:

"Avec un chef qui s'était révélé homme d'Etat de premier rang, avec un programme d'ordre et de progrès, avec une organisation aussi parfaite que possible, après une lutte dans laquelle vous avez accompli un travail de géant, nous avons perdu la bataille. L'honneur est sauf. Nous vous exprimons nos sympathies les plus vives, et nous restons groupés autour de vous, dans une inébranlable fidélité."

Le parti conservateur, parti de gouvernement, s'était ankylosé au pouvoir; et les électeurs aspiraient à la nouveauté, à la jeunesse. Avec le cabinet Flynn disparaissait le dernier gouvernement conservateur du pays. Car la province de Québec, vieille forteresse conservatrice, était la dernière à

changer d'allégeance. Mais aussi, la province de Québec, travaillée par Tarte et empaumée par Laurier, opérait le revirement le plus complet. La *Minerve* constata:

> *"Le Canada est bel et bien libéral. C'est une maladie qui sévit et qui étend aujourd'hui ses ravages à toute notre organisation sociale... Attendons-nous au pire."*

La *Vérité* reprocha aux conservateurs d'avoir composé avec le courant délétère, au lieu de le combattre. Tardivel imputait l'échec à cette tactique faible et maladroite; puis à l'influence du gouvernement fédéral; aux fautes des cabinets Flynn et Taillon, telles que l'emprunt français à 77; aux taxes imposées par le cabinet de Boucherville; enfin à l'atonie de Flynn et de Beaubien, à l'impopularité de plusieurs ministres.

L'un des conservateurs les plus énergiques, Leblanc, interrogé par la *Minerve,* discerna les mêmes causes de la défaite: intervention puissante du gouvernement fédéral; impopularité des taxes, rendues nécessaires il est vrai par Mercier, mais promulguées par de Boucherville; enfin le courant libéral qui entraînait la jeunesse. Et à ce sujet, il déclara:

> *"Cela n'aurait rien d'étonnant si l'on considère avec quelle persistance systématique certaines grandes institutions recrutent leur personnel enseignant dans les rangs de nos adversaires politiques."*[1]

L'abbé Alexis Pelletier, vieilli et physiquement déprimé, dut hocher la tête à cette approbation de la thèse qu'il avait soutenue pendant trente ans.

* * *

---

1. *La* Minerve, 20 *mai* 1897.

Le scrutin du 11 mai dissipait les derniers vestiges de projets coalitionnistes. Marchand forma un cabinet libéral. Laurier, Tarte et Dandurand s'en mêlèrent. Tous tenaient à éviter les fautes et le sort de Mercier. On pensa même écarter du gouvernement tous les anciens collaborateurs de Mercier. Mais les fidèles du grand mort s'émurent, se révoltèrent. Allez-vous renier Mercier, jeter l'opprobre sur sa mémoire, apostiller toutes les calomnies de ses adversaires? Gouin, gendre de Mercier, vint trouver Dandurand, gendre de Marchand. Les organisateurs admirent deux anciens collaborateurs de Mercier, Joseph Shehyn et Joseph-Emery Robidoux. Encore Shehyn figurait-il comme simple ministre sans portefeuille, tandis que Robidoux, ancien procureur général, baissait d'un degré en se contentant du secrétariat provincial. Et Laurier tenait un poste de juge à la disposition de Robidoux s'il ne restait pas...

Le cabinet Marchand comprit:

Félix-Gabriel Marchand, premier ministre et trésorier provincial; Joseph Shehyn, ministre sans portefeuille; Joseph-Emery Robidoux, secrétaire provincial; George-Washington Stephens, ministre sans portefeuille; François-Gilbert-Miville Dechène, ministre de l'Agriculture; Simon-Napoléon Parent, ministre des Terres, Forêts et Pêcheries; Adélard Turgeon, ministre de la Colonisation et des Mines; J.-J.-E. Guérin, ministre sans portefeuille; Thomas Duffy, ministre des Travaux publics.

Autre incident: l'attribution d'un portefeuille jugé très important à Simon-Napoléon Parent déplut à la jeune équipe qui s'était dépensée sans compter dans les campagnes électorales. Parent, dépourvu de dons oratoires, assumait des fonctions administratives tandis que les Turgeon, les Dechène, les Jules Tessier, parcouraient les campagnes, en

hiver comme en été, et déclamaient sur les "hustings". Jules Tessier, colosse parfois nonchalant, mais poussé par sa femme, avait déjà convoité, entre autres honneurs, la mairie de Québec. En 1894, il avait cru son élection assurée. Et c'est Parent, candidat de la basse-ville, c'est-à-dire des quartiers ouvriers, qui l'avait battu, presque par surprise. Trois ans après, Parent reçoit le portefeuille qui pourrait fort bien revenir à Tessier!

Mais Parent, maire de Québec, administrateur du *Soleil* et président de la Compagnie du pont, est un organisateur consommé. Il embellit Québec, avec le minimum de dépenses, en imposant aux adjudicataires le respect absolu de leur cahier des charges. Il tutoie toute la ville et manie le patronage en expert, pour son compte et pour le compte de Laurier. Le "beau" portefeuille des Terres et Forêts lui revient. Turgeon et Dechène, ministres, n'iront pas jusqu'au sacrifice par solidarité pour Jules Tessier — qui présidera la Législative, en fiche de consolation.

* * *

Le délégué apostolique pesa évidemment les résultats des élections provinciales, aussi heureuses pour Laurier que pour Marchand. Libéral de l'Ile-du-Prince-Edouard à la Colombie-Britannique, le Canada tout entier se rangeait derrière Laurier. Chaque scrutin, qu'on le voulût ou non, contrariait les évêques.

Rome préparait la nomination d'un archevêque de Montréal. Mgr Emard aurait volontiers cédé le siège de Valleyfield à son ami le chanoine Bruchési, pour devenir lui-même archevêque. Mais Mgr Bégin séjournait à Rome, et les évêques ne

favoriseraient certes pas le seul dissident de l'épiscopat. Les Sulpiciens appuyaient leur élève et ami Bruchési. On voit la gradation des rapports entre Saint-Sulpice et l'archevêché de Montréal: conflit sous Mgr Bourget; réconciliation sous Mgr Fabre; étroite collaboration par la suite. Les Sulpiciens, possédant à Rome un poste d'observation et d'influence, étaient assez naturellement consultés sur les questions montréalaises. Autrefois, M. Captier, procureur général, conseillait l'abbé Proulx dans ses missions universitaires. Aujourd'hui, M. Palin, supérieur du Collège Canadien, sera des premiers informés, et câblera aux Sulpiciens de Montréal.

Mgr Bégin rentra en mai, après un voyage de deux mois en Europe. Mgr Duhamel, Mgr Laflèche et Mgr Blais vinrent au-devant de lui à Québec. Les évêques tenaient à se montrer solidaires, à former bloc en présence du délégué apostolique. Mgr Emard, seul, gardait son attitude indépendante. La nomination du nouvel archevêque se ferait en juin.

Le chanoine Bruchési partait pour Québec. M. Colin vint, mystérieux, lui montrer un câble reçu de M. Palin, et comportant ce seul mot: *Soleil.* "Qu'est-ce-à-dire?" demanda le chanoine Bruchési. — "C'est-à-dire que vous êtes archevêque de Montréal. *Soleil* était le mot convenu avec nos Messieurs de Rome, pour annoncer votre nomination." Le chanoine Bruchési mit le télégramme dans sa poche, et partit pour Québec. Le lendemain, il dit sa messe chez les Ursulines. La messe terminée, Mgr Marois déposa sur l'autel le télégramme officiel.

Le nouvel archevêque n'avait que quarante-deux ans. Cultivé, courtois, spirituel, brillant, il avait

été "prêté" à l'Université Laval, un certain nombre d'années plus tôt, pour y enseigner le dogme. Il comptait de grands amis à Québec, en particulier l'ex-ministre conservateur Thomas Chapais. Il n'en serait pas moins, à défaut de Mgr Emard, l'archevêque le plus agréable à Laurier. Et Mgr Médard Emard lui-même comptait parmi les intimes du nouvel archevêque. Il vint le féliciter: "Quelles armes et quelle devise choisis-tu? — Je n'y ai pas pensé, je ne m'attendais pas à devenir archevêque. — Tu es un studieux, tu devrais prendre des abeilles, symbole du labeur, sur un fond bleu. — C'est une idée. Et je prendrais pour devise: Crains mes dards."

La nomination de Mgr Bruchési porterait-elle le coup de grâce à l'abbé Proulx? Celui-ci se défendait toujours d'être allé à Rome combattre les évêques, ou même faire approuver le Règlement. Comment eût-il soutenu ce Règlement, qu'il n'approuve pas sur tous les points? Verbalement d'accord avec Laurier, l'abbé Proulx lui écrit pour discuter certains aspects du Règlement. Il exhibera la copie de cette lettre, à l'occasion, pour prouver qu'il n'est pas allé à Rome "faire accepter le Règlement malgré la volonté des évêques".

Mgr Merry del Val s'apprêtait à partir. Avant de quitter le Canada, il écrivit à Mgr Langevin, principal intéressé, une lettre dont copie imprimée fut distribuée à la presse (5 juillet 1897). Le délégué apostolique demandait qu'en attendant les instructions du Saint-Siège, on s'abstienne de toute agitation, on oublie toutes les divisions, on suspende toute discussion:

"Il doit être évident, pour tout catholique éclairé, qu'on ne peut invoquer ni soutenir l'autorité du Pasteur Su-

prême en entamant celle des évêques, et que, d'un autre côté, on affaiblit l'autorité épiscopale en entravant, même indirectement, le libre exercice de celle du chef de l'Eglise."

Le délégué apostolique se répandait enfin en formules de confiance et d'amabilité à l'égard des autorités religieuses et civiles, et du peuple du Canada. *Le Monde* écrivit:

"Il n'y a pas de doute que si nous nous conformons exactement, comme c'est notre devoir, aux instructions du Délégué, toute agitation cessant et toute division et tout ressentiment étant oubliés, toute discussion étant évitée, la paix régnera. Mais à quel prix? Voilà toute la question... Le fait seul de sa venue au Canada a été exploité avec succès par le parti libéral, et représenté au peuple comme une condamnation de l'attitude de notre épiscopat et de notre clergé dans la question des écoles du Manitoba. Il faut bien avouer que les apparences donnaient beau jeu aux libéraux."

Un très petit nombre d'initiés (entre autres, Laurier, Fitzpatrick, Tarte et Bourassa) connaissaient le sens des recommandations que le délégué apostolique soumettrait au Saint-Siège: revendiquer en principe les droits entiers de l'enseignement catholique; accepter en pratique le règlement Laurier-Greenway, et tirer parti de cet instrument imparfait. Mgr Merry del Val laissa entre les mains de Fitzpatrick un petit mémoire des concessions à obtenir de Greenway: représentation des catholiques sur l'"Advisory Board" (Commission consultative) ; élimination des livres scolaires repoussés par le clergé; etc.[1] Le député de Labelle adopta ce mémoire, et promit satisfaction à Mgr Merry del Val. Cette assurance surprit un peu, mais Henri

1. *Renseignement fourni par sir Charles Fitzpatrick, et corroboré par M. Henri Bourassa.*

Bourassa exposa son plan: il profiterait de toute demande d'un subside ou d'un avantage quelconque présentée par le gouvernement manitobain au gouvernement fédéral pour obtenir, en échange, ces concessions aux catholiques. Le jeune envoyé du Saint-Siège apprécia, en connaisseur, l'autorité précoce du très jeune député. Puis il partit, la semaine suivante, par New-York, en décrivant un crochet pour visiter les chutes du Niagara. Les querelles politico-religieuses s'apaisèrent un moment.

* * *

Laurier partit aussi, pour le jubilé de la reine Victoria. En son absence, ses lieutenants éprouvèrent quelques difficultés.

La première fut un reliquat de l'affaire des écoles. Le fédéral allait verser au gouvernement manitobain un subside de $300,000, prélevé sur le vieux "Fonds scolaire". Bourassa saisit le moment de remplir sa promesse à Mgr Merry del Val. A l'école de Laurier, le jeune député de Labelle avait appris à s'attacher moins au texte qu'au fait, en matière de législation britannique. Il tenait l'accord avec Greenway pour un commencement de règlement, une reconnaissance rudimentaire du droit des catholiques à un enseignement particulier. Il avait promis d'en surveiller l'application, l'extension, selon les assurances verbales échangées de part et d'autre. Il alla trouver Cartwright: "Ces $300,000 sont le prix du marché conclu entre M. Laurier et M. Greenway, pour que le gouvernement manitobain accorde certains avantages aux catholiques. Que M. Greenway tienne ses engagements d'abord." Cartwright trouva bien du

front à ce jeune député canadien-français, qu'il connaissait à peine. Mais Bourassa se montrait catégorique: "Si vous insistez, je le dirai à la Chambre." Cartwright, légèrement interloqué, ajourna l'affaire au retour de Laurier.

Une difficulté plus sérieuse surgit sur une question ferroviaire. Pour le gouvernement Laurier, arrivé au pouvoir au début d'une ère d'expansion économique, et malgré la sourde hostilité du Pacifique Canadien, les questions ferroviaires étaient à la fois très importantes et très délicates. Des gaillards comme Sifton présentaient les revendications de l'Ouest ,exigeant des tarifs plus avantageux pour le transport de son blé. Tarte croyait aux voies d'eau, plus qu'aux voies de fer, pour l'écoulement économique des récoltes de l'Ouest. Il méditait un plan de grande envergure. En attendant la réalisation de ce plan, les chemins de fer existaient... Le Pacifique Canadien soumettait justement un projet de chemin de fer "de la Passe du Nid de Corbeau", dans l'Ouest. Le gouvernement fédéral saisit l'occasion: il accorda au Pacifique les concessions, subventions et privilèges demandés, moyennant une réduction des taux de fret sur le transport des grains et farines de l'Ouest vers l'Est, et des instruments aratoires, et autres articles nécessaires aux cultivateurs, de l'Est vers l'Ouest. Ce fut l'entente "de la Passe du Nid de Corbeau", ratifiée par le Parlement fédéral. Elle suscitera plus tard mille discussions et répercussions, ce qui nous oblige à la mentionner, un peu en marge de notre sujet propre.

Pour l'Est, c'est l'Intercolonial qui posait un problème. Ce chemin de fer d'Etat, reliant les provinces Maritimes à Lévis, subissait de lourds déficits. C'est, dirent les ingénieurs, qu'il est pour ainsi

dire inachevé. Il faudrait le prolonger, sans transfert, jusqu'au centre de l'industrie et des échanges: Montréal. Cette fois, l'idée convenait à Tarte. Le port de Montréal jouerait un grand rôle dans le plan du ministre des Travaux publics. Tarte prit l'affaire en mains, inspira le projet: prolonger l'Intercolonial, par Drummondville et Saint-Hyacinthe, en achetant le chemin de fer du comté de Drummond; obtenir le droit de passage sur le Grand-Tronc, puisque le Grand-Tronc possédait, avec le pont Victoria, la seule voie d'accès pour un chemin de fer venu de la rive sud.

Trois marchands de bois de Drummondville: Charles Church, Thomas-E. Fee et William Mitchell, avaient construit, à peu de soins, le chemin de fer du comté de Drummond, pour les besoins de leurs exploitations forestières. L'ambitieux Mitchell jouait, à l'occasion, le rôle de chef libéral à Drummondville. Plus encore: après réorganisation, la Compagnie se trouvait présidée par l'avocat J.-N. Greenshields, souscripteur de la caisse libérale et bailleur des fonds avec lesquels Tarte avait acheté la *Patrie*. La transaction avec Mitchell et Greenshields, inspirée par Tarte, parut suspecte. Le ministre aurait-il touché sa commission à l'avance, sous la forme des $35,000 nécessaires à l'achat de la *Patrie?* D'autre part, des conseils municipaux demandèrent le prolongement de l'Intercolonial à Montréal, non par la voie de Drummondville, mais le long de la rive sud du Saint-Laurent. Drummondville n'était encore, en 1897, qu'une grosse bourgade, centre d'une région forestière. Le chemin de fer du Drummond, dirent les opposants, traverse des savanes, alors qu'il est urgent de desservir les régions plus peuplées de la rive sud. La Chambre de commerce de Sorel conduisit le mouvement protestataire.

Sorel, au confluent du Richelieu et du Saint-Laurent, n'a jamais atteint la prospérité promise par sa situation géographique. L'augmentation des tonnages et surtout la multiplication des chemins de fer ont tué le cabotage sur le Richelieu. Le chantier maritime, réduit à réparer quelques bouées, quelques dragues et quelques remorqueurs pour la Commission du port de Montréal, somnole — en attendant le développement promis par l'honorable M. Tarte. Le chemin de fer des Comtés-Unis, qui relie, théoriquement, Sorel à Montréal, fonctionne au ralenti, quand les locomotives reçoivent du charbon. Sorel, privée d'activité intellectuelle par la proximité de Saint-Hyacinthe, est encore privée d'activité industrielle faute de communications praticables. Un chemin de fer de la rive sud, plusieurs fois espéré, jamais réalisé, secouerait peut-être la léthargie soreloise. Sorel, qui a élu et réélu Arthur Bruneau malgré l'influence locale des Mathieu, des Guévremont et des Morgan, et malgré les directives épiscopales, Sorel attend, exige sa récompense du régime libéral. Les Sorelois font mentir leur réputation. On les dit repliés sur eux-mêmes, méfiants devant la nouveauté, généreux, certes, lorsqu'on fait appel à leur charité, mais très divisés entre bleus et rouges, et réfractaires à l'esprit d'association. Eh bien, voilà les Sorelois unis, associés, entreprenants. La petite ville entraîne d'autres municipalités dans ses démarches.

Des hommes d'affaires montréalais, associés à l'entrepreneur H.-J. Beemer et au Sorelois Hyacinthe Beauchemin, ont déjà formé une Compagnie du chemin de fer de la rive sud, et fait ratifier à Québec leur charte, rédigée par F.-L. Béique. Le projet comporte la construction d'un second pont sur le Saint-Laurent, à Longueuil — c'est-à-dire

l'abolition du tribut payé jusqu'ici au Grand-Tronc. Voilà qui plaît au Pacifique. La *Gazette,* le *Star* et la *Presse,* journaux conservateurs et organes de gros intérêts — le *Star* est notoirement allié au Pacifique — appuient les réclamations soreloises. Leur campagne prend de l'ampleur.

Tarte rassure Bruneau, député de Richelieu, en lui donnant un aperçu de ses plans qui comportent, avec le développement du port de Montréal, le développement accessoire du chantier de Sorel. Le ministre des Travaux publics, dispensateur d'un gros "patronage", tient, bon gré mal gré, les députés libéraux. Le projet officiel — achat du chemin de fer de Drummond — passe aux Communes, malgré la campagne de presse. Mais la majorité conservatrice du Sénat, qui comprend un groupe orangiste et un groupe ultramontain également hostiles à Tarte, l'arrête. La Chambre haute précipitera-t-elle une crise politique en l'absence de Laurier? Tarte a l'affaire en mains. Il se rappelle à temps que l'abolition des chambre hautes figure au programme libéral. Il réclame, dans la *Patrie,* la fermeture du Sénat. Il attribue l'hostilité de la *Presse* à la participation financière de Trefflé Berthiaume au projet de la rive sud. Ajoutons que Berthiaume, propriétaire de la *Presse,* et Tarte, propriétaire de la *Patrie,* sont rivaux de presse. "M. Tarte a menti et odieusement trompé la Chambre", répond Berthiaume, sous sa signature; "et je souscris immédiatement à la Compagnie projetant la construction du chemin de fer de la rive sud et du pont de Longueuil, entreprise aussi utile à la province de Québec que le prolongement de l'Intercolonial par le Drummond lui serait nuisible."

Le Sénat s'entête: il refusera le vote des subsides. Les sénateurs Miller et Mackenzie Bowell

demandent et obtiennent un comité d'enquête. Ils comptent relier l'affaire à l'achat de la *Patrie*, et noircir Tarte. La *Patrie* intensifie sa campagne contre le Sénat.

Cependant on voulait finir la session. Tarte rusa. Le gouvernement renonce à l'achat ferme du Drummond, pour se rabattre sur une location-vente de 99 ans. On impute au compte des subsides le simple montant de la première année de loyer. Mais Foster, Clarke Wallace et d'autres s'élèvent contre ce procédé; en pleine Chambre, on accuse Tarte de favoriser les commanditaires de la *Patrie*. Enfin Mowat, au Sénat, réalise une conciliation. Il engage sa parole: les subsides serviront à un simple essai, non à l'achat camouflé du chemin de fer de Drummond. Sir Mackenzie Bowell enregistre cette promesse, et accepte le renvoi de l'enquête à la session suivante. Le Sénat vote les subsides; la session est prorogée là-dessus.

Dans la province de Québec, tout le monde n'eut pas confiance en la parole de Mowat. D'ailleurs le Grand-Tronc commença la transformation du pont Victoria, comme s'il s'agissait non pas d'un essai, mais bien d'un changement définitif. Le pont fut élargi, les longs tubes qui lui donnaient l'apparence d'un tunnel disparurent; on aménagea deux voies ferrées, un passage pour les piétons et un passage pour les voitures. Pour Montréal, c'était un progrès sensible. Pour Drummondville, une certitude de développement. Mais les Sorelois harcelèrent leur député.

Tarte avait été l'objet de vives attaques. L'ancien organisateur des forces conservatrices soulevait des animosités — des haines — parmi ses nouveaux comme parmi ses anciens alliés. Si les bleus

ne lui pardonnaient pas sa trahison, les "vieux rouges" le voyaient avec colère prendre la première place et tout régenter parmi eux. Le pouvoir n'est-il pas la récompense du dévouement au parti? Le député de Montmagny, Choquette, répète obstinément: "Le patronage est pour les libéraux!" Et voici que Laurier écarte de vieux lutteurs pour se confier à un ancien bleu, resté en relations personnelles avec Chapleau et avec Dansereau! La "vieille garde" s'estime frustrée de la victoire si longtemps attendue, si chèrement achetée.

Tarte est intervenu jusque dans les élections provinciales et la formation du cabinet Marchand. Il a imposé le candidat de son choix aux Iles de la Madeleine, où Rodolphe Lemieux, député fédéral, eût volontiers appuyé la candidature de Charles Langelier. Il a mis une sorte de veto à l'entrée de François-Xavier Lemieux dans le ministère provincial, et tenté la même manoeuvre contre Robidoux. Il a imposé sa solution du problème suscité par le prolongement de l'Intercolonial. Bref, il fait la loi à Québec et à Ottawa. Par-dessus le marché, ce ministre répond sèchement aux députés solliciteurs de "patronage". Des députés, le coudoyant tous les jours, ne communiquent plus avec lui que par lettres. — "Vous écrivez à Tarte", leur dit un jour le sénateur Dandurand, "mais il est ici!" — "On ne lui parle plus", répondent les conjurés. Car c'étaient bien des conjurés. Les "vieux rouges" esquissèrent une révolte. Tarte écrivit dans la *Patrie*:

"Le parti libéral est assez fort pour ne pas avoir besoin de la canaille pour gouverner."

C'est vrai, répondit un petit journal rouge, *Les Nouvelles*:

"C'est vrai.

"Si le ministre des Travaux publics veut bien se livrer à un sérieux examen de conscience, il ne tardera pas à sacrifier sur l'autel de la Patrie *son plus intime ami (on ne lui en connaît pas d'autre).*

"Et cette fois, sa conduite aura l'approbation unanime du parti libéral."

Ainsi, au retour de Laurier se poserait une "question Tarte".

On craignit qu'il ne se posât aussi une question. Laurier, à la suite d'un incident.

Au grand ralliement organisé pour le jubilé de la Reine, l'honorable Chamberlain plantait les premiers jalons de l'impérialisme. L'Angleterre prévoyait divers conflits, en Europe et ailleurs. Elle souhaitait le concours éventuel de ses colonies. Elle employait tous les moyens de pression, du faste aux prévenances, auprès des grands "coloniaux". Entre tous, le premier ministre canadien-français faisait brillante contenance, parmi la fleur de l'aristocratie européenne. Dans un banquet, il trouva sa place marquée par une carte: 'Sir Wilfrid Laurier", et ce serait désormais son titre. Il ne demeura pas en reste de courtoisie. Il employa, dans un discours, une image de poète: "Que les feux s'allument sur la colline, et le Canada sera le premier à répondre." Puis il se déclara "British to the core" — littéralement: jusqu'au coeur, jusque dans l'âme.

Laurier n'engageait-il pas trop son pays, ses compatriotes, envers l'Angleterre — envers l'Angleterre qui lui décernait un titre? Des conservateurs l'affirmèrent. Des libéraux mêmes le craignirent. Les tenants de la vieille école libérale, les dé-

mocrates hostiles à la fois à l'impérialisme et aux distinctions honorifiques, protestèrent hautement. Un petit journal rouge, *L'Avenir du Nord*, organe des Prévost dans le comté de Terrebonne, écrivit:

"Le Canada, et surtout la province de Québec, n'ont que faire d'épouser les querelles de l'Angleterre avec la Russie, la France, l'Allemagne ou les Etats-Unis. Nous élevons nos enfants pour autre chose que pour les envoyer se faire casser les os au service de John Bull, au Soudan, en Egypte, aux Indes, au Transvaal, et un peu partout, sur les océans et les cinq parties du monde."

En même temps, le mot "British to the core" fut relevé en France, où Laurier devait passer en quittant Londres. *L'Eclair*, la *Vérité, L'Autorité*, la *Vérité*, la *Libre Parole* et la *Croix* de Paris trouvèrent ce Canadien français trop britannique à leur goût. Au Canada français, la presse conservatrice partagea cet avis. Le *Monde* avait enfin succombé, après une longue agonie, mais Nantel publiait, à la place, le *Monde Canadien*, hebdomadaire. Il regretta la belle occasion gâchée — la belle occasion, pour Laurier, de proclamer, avec son talent oratoire, nos véritables aspirations nationales. Averti de la tempête, et craignant une fraîche réception à Paris, Laurier écrivit à David, le priant d'expliquer sa pensée.[1] Par "British to the core", il avait voulu se dire, quoique français d'origine, "profondément attaché aux institutions britanniques". Thomas Chapais et Jean Dumont contestèrent, dans le *Courrier du Canada*, cette traduction évidemment bien libre. Laurier — sir Wilfrid Laurier — engage son pays, trahit sa race, en échange d'un titre! Des Canadiens paieront ce titre

1. *Cette lettre est au musée Laurier, à Arthabaska. Laurier écrivit dans le même sens à Pacaud. (L. Pacaud:* Lettres de sir Wilfrid Laurier à mon père et à ma mère).

de leur vie, quelque jour, en Afrique du Sud, aux Indes, au Soudan! Des discussions s'élevèrent dans les clubs.

Subitement, la tempête se calme. Laurier n'a pas sacrifié les droits de son pays aux visées impérialistes de l'honorable Chamberlain. Loin de là: il a fait reconnaître l'entière liberté du gouvernement canadien en matière de traités de commerce. Parti premier ministre d'une simple colonie, il reviendra premier ministre d'un pays indépendant. La presse française aussi s'est calmée: le charme personnel de Laurier agit en France comme partout. On y admire cette vivante et noble synthèse d'intelligence, de pondération, de courtoisie, d'adresse. A Rome, Léon XIII reçoit le premier ministre du Canada — premier ministre catholique — et subit, lui aussi, le charme. Laurier achève son voyage parmi les acclamations. On peut lui préparer un retour triomphal.

Les libéraux allèrent jusqu'à demander aux conservateurs de s'associer aux manifestations. Le *Courrier du Canada* refusa, en termes vifs. Et le *Trifluvien,* plus vif encore:

> *"Acclamé, fêté, décoré en Europe par les protestants et les sectaires dont il a si bien servi la cause ici, M. Laurier reste à nos yeux ce qu'il était avant tout ce trémoussement du monde officiel anglais ou français: un double traître à sa foi et à sa race."*

> *"...Nous invitons tous ceux qui savent rester maîtres d'eux-mêmes, en dépit de la fortune passagère d'un homme public, qui n'a rien fait pour la mériter, à s'abstenir d'une curiosité qui, dans les circonstances, ne serait pas seulement déplacée, mais témoignerait en outre d'un affaiblissement de leur sens moral et patriotique..."*

La *Minerve* ajouta un trait: la seule présence

de M. Tarte aux côtés de M. Laurier suffirait à éloigner tout conservateur qui se respecte. Mais le *Courrier du Canada*, la *Minerve* et le *Trifluvien* luttaient contre un courant irrésistible. A l'approche du navire pavoisé qui ramenait sir Wilfrid et lady Laurier, le peuple canadien-français, presque tout entier, frémit.

L'émotion est toujours neuve et forte, de revoir Québec après une absence prolongée. La ville se fait désirer, non pas à la manière d'une coquette, mais à la manière d'une grande dame. Il faut, d'un pas alenti, remonter la royale antichambre du Saint-Laurent. Une journée d'impatience, une nuit d'insomnie. Le grand jour, le grand matin arrivé, un brouillard mince traîne encore sur le fleuve. L'altière cité se dérobera-t-elle sous ce voile?

Un dernier virage, le brouillard se déchire, et c'est Québec!

L'émotion est toujours neuve et forte. Elle est inouïe quand un peuple vous attend pour vous acclamer, pour vous crier son amour. Le 27 août 1897, une explosion souleva Québec. Les chapeaux volaient; les gorges s'éraillaient de cris. On savait gré surtout au chef canadien-français d'avoir fait si belle figure à Londres. Laurier parla de son voyage, des pays et des villes qu'il avait traversés. Quand, après l'énumération de ces capitales, il affirma qu'aucune d'elles n'avait parlé à son âme comme le rocher de Québec, il connut réellement l'adoration populaire. D'ailleurs, le *Soleil* soignait la publicité, multipliant les anecdotes touchantes où l'on voyait, par exemple, sir Wlifrid Laurier quitter les personnages officiels pour serrer la main d'un modeste vieillard, pauvrement vêtu.

Laurier remonta le Saint-Laurent sur le *Druid*,

qui avait transporté, en 1873, la dépouille mortelle de Cartier. Le bateau s'arrêta aux Trois-Rivières. Laurier prononça une allocution, insistant sur la visite rendue à Rome, "afin de déposer aux pieds du chef de la religion dans laquelle mes pères sont morts, et dans laquelle je suis né, je vis, et je veux mourir, l'hommage de mon respect et de ma soumission."

Aux Trois-Rivières, le chef libéral ne pouvait attendre l'unanimité comme à Québec. Mais à Montréal l'enthousiasme fut aussi prodigieux. Laurier, en redingote claire, une rose à la boutonnière, parla au Champ de Mars devant une foule dont une partie seulement pouvait l'entendre. Il répéta que ce retour était le plus heureux moment de son voyage. Puis il s'étendit sur les résultats obtenus, et qui constituaient une étape dans l'évolution du Canada, du rang de colonie à celui de nation. Le discours terminé, une clameur innombrable s'éleva sur le Champ de Mars, emplit les rues voisines: "Vive Laurier!"

La *Presse* — un des milieux où l'on ne goûtait guère la présence et l'influence de Tarte auprès de Laurier — reconnut que la moitié de la ville, hommes, femmes et enfants, s'était portée au-devant du premier ministre. La *Patrie* exulta: "Quel triomphe! Quel enthousiasme!! Quelle féerie!!!"

Laurier avait conquis, empoigné, magnétisé les Canadiens français. Il recommandait avant tout l'union des races, son idée de plus en plus favorite. Il disait:

"Je ne suis pas de ceux qui font consister le patriotisme à éterniser les anciennes luttes; je ne suis pas de ceux qui croient que la Providence nous a réunis ici, hommes de toutes les races, pour continuer les combats que nos pères ont combattus."

Il le répéta en anglais à Toronto, où on le fêta aussi. Mais, dans son compte rendu, le *Mail and Empire* énuméra ainsi les délégations *étrangères*: Les Belges, les Espagnols, les Roumains, les Italiens, les Canadiens français et les nègres!

* * *

Le plus urgent à régler, pour Laurier, c'était sans doute la question Tarte — d'ailleurs posée publiquement, par suite du procès Tarte-Grenier.

W.-A. Grenier, ancien agent de publicité du *Soir*, avait édité pendant quelque temps une petite feuille indépendante, la *Libre Parole*. Il avait offert à Tarte de mettre cette feuille à son service, moyennant finances, bien entendu. Econduit, il passa au service du groupe libéral adversaire de Tarte, et multiplia les accusations contre le ministre des Travaux publics. Un article intitulé *Non serviam*, et particulièrement dur, fit sensation. Tarte poursuivit Grenier pour libelle. Mais le public ne connaissait pas Grenier, alors que la personnalité de Tarte attisait la curiosité générale. Le procès Tarte-Grenier prit l'aspect d'une cause Grenier-Tarte. Grenier choisit pour avocats un libéral avancé: Lebeuf, et un conservateur: Cornellier. Tarte choisit H.-C. Saint-Pierre et Raoul Dandurand. L'affaire s'évoqua devant le juge Wurtele, l'ancien ministre et l'ami de Chapleau, le juge du procès Mercier. Et des vedettes politiques témoignèrent: Taillon, Leblanc, Bergeron, Gustave Lamothe, François Langelier, Pantaléon Pelletier, C.-A. Geoffrion, Louis-Philippe Brodeur, Laurier lui-même.

Car on passait en revue les souscriptions reçues par Tarte et qui lui avaient permis d'acheter la *Patrie* — pour le parti libéral, mais au nom de ses

fils. Dans la *Presse,* Helbronner et Sauvalle éreintaient tous les jours le ministre des Travaux publics; et les petites feuilles "rouges", à l'instar de la *Libre Parole,* ajoutaient leurs flèches aux boulets des journaux conservateurs. Grenier, garçon adroit, bien vêtu, supérieur à son rôle de comparse, assumait crânement les responsabilités; mais des libéraux le soutenaient en coulisse. Ces libéraux supportèrent les frais du procès et payèrent les avocats de Grenier. Ils avaient inspiré l'article *Non serviam;* peut-être l'avaient-ils écrit? Tarte cherchait à savoir. Questionné, questionnant, interrompu, interrompant — et bégayant — le ministre tressautait dans la "boîte aux témoins". Lebeuf et Cornellier le harcelaient. — "Vous êtes libéral?" lui demandait Cornellier. Tarte se dérobait, évitant l'étiquette libérale qui eût souligné ses évolutions. Mais Cornellier d'insister: "Vous faites partie du cabinet de M. Laurier, qui est un cabinet libéral. Donc vous êtes un libéral?" Tarte répondait encore à côté, et les rouges l'exécraient autant que les bleus.

Le 2 octobre, les jurés déclarèrent Grenier coupable de libelle. Le 14, le juge Wurtele le condamna à six mois de prison.

La *Presse* déclara:

"La condamnation de M. Grenier n'a pas détruit dans l'opinion publique l'intuition de la véracité d'un grand nombre des accusations portées contre M. Tarte... Le jury a déclaré M. Grenier coupable; l'honorable M. Tarte, lui, est loin d'avoir été acquitté par l'opinion publique."

Ce fut naturellement l'avis de la *Minerve,* du *Courrier du Canada,* de la *Gazette,* du *Star,* l'avis de la *Vérité;* mais ce fut aussi l'avis d'organes libéraux comme le *Witness.* Les rouges mettaient

Israël Tarte en accusation auprès de Laurier. Choquette, que la *Minerve* appelait le Mérovingien à cause de sa chevelure opulente, répétait, avec plus d'obstination que de style: "Le patronage doit être pour les libéraux!" et se voyait déjà ministre à la place de Tarte.

Mais Laurier estimait à son prix l'intelligence de Tarte, principal négociateur, avec Sifton, du Règlement Laurier-Greenway. Il savait qu'en le lâchant, il convertirait cet allié en un ennemi terrible. Et même, arrivé au pouvoir avec Tarte, il le considérait un peu comme un porte-bonheur, une mascotte. Il éprouvait pour Tarte les sentiments mêlés — admiration, crainte, superstition — de Napoléon pour Talleyrand. A ce moment même, Tarte conduisait une négociation secrète de première importance.

Avait-on, dans les milieux politiques, prêté une attention suffisante à cette saillie d'Israël Tarte: "Laurier et Chapleau, quel attelage cela ferait!" Le mandat de Chapleau expirait le 5 décembre. Or Chapleau s'était rapproché de Laurier — par l'intermédiaire de Tarte. Il avait travaillé, en sous-main, à l'acceptation du Règlement Laurier-Greenway par le délégué apostolique. Tarte disait à Laurier: Chapleau est seul capable de réorganiser le parti conservateur dans la province de Québec, et de lui rendre un mordant redoutable; maintenons-le dans la demi-retraite dorée de Spencer-Wood. Laurier s'était laissé convaincre.

Laurier et Chapleau s'admiraient sincèrement. Chapleau prononça l'éloge de Laurier dans un banquet de Franco-Américains, à Salem. Et il écrivait à Nantel, dans ses lettres confidentielles: "Qu'on apprenne donc une fois à voir plus loin que son

parti, son champ, sa maison! Qu'on trace donc les lignes larges qui doivent atteindre les bornes que Dieu a plantées comme limites immenses de l'héritage national! Laurier a fait applaudir l'Europe, en parlant comme le représentant d'un grand peuple. Ses amis le rapetissent en l'enchaînant dans l'enclos mesquin d'un parti arbitraire et jaloux..."[1] Nantel partageait cette opinion. Il suggéra, dans le *Monde Canadien,* une coalition Laurier-Chapleau. David souhaitait ce rapprochement comme il avait, jadis, souhaité le rapprochement Mercier-Chapleau. Dansereau, intime de Chapleau, tutoyait Laurier, son ancien condisciple du collège de l'Assomption. Et l'ex-boss Dansereau, le portrait vivant de Balzac, devenu directeur de la poste à Montréal, ne s'était jamais écarté de la politique. David, Dansereau et Nantel faisaient la chaîne entre Laurier et Chapleau. Et Tarte, comme d'habitude, tenait tous les fils.

Laurier ne lâcherait pas un pareil collaborateur. D'ailleurs, Tarte disposait d'une nouvelle arme. Il avait fini par connaître les noms des deux auteurs de l'article *Non serviam*: Rodolphe Lemieux et Lomer Gouin. Il pouvait, en les démasquant, leur porter une fameuse botte. Plus habile encore, il se fit organiser une fête par le club qui portait son nom — car il existait un club Tarte à Montréal. Laurier y vient, vante les brillantes aptitudes de son collègue, et recommande — et commande — l'union. Le *Soleil* met les points sur les i: "Laurier n'est pas un lâcheur. Il est arrivé au pouvoir avec Tarte, et il n'entend pas s'en séparer."

Grenier recouvra la liberté sous caution, après

1. *Lettre de Chapleau à Nantel du 7 novembre* 1897. *Archives privées de M. le sénateur Athanase David.*

34 jours de prison. Sacrifié pour deux chefs libéraux, il n'avait pas desserré les dents. Tarte admira tant cette discrétion, ce courage, qu'il engagea Grenier à la *Patrie,* sur le champ, comme chef de publicité.

Tarte restait tout puissant. Et le parti libéral, trop heureux, n'avait pas le droit de bouder son bonheur. Le député de Drummond-Arthabaska, Joseph Lavergne, grand ami de Laurier, étant nommé juge, on décide de faire élire à sa place son frère Louis. Un jeune avocat libéral, Auguste Noël — nationaliste avant la lettre — révolté par le "règlement infâme", rompt avec ses amis Lavergne et pose sa candidature. Ecrasé malgré une ardente campagne et l'appui des conservateurs, il perd du coup sa clientèle, et s'en va chercher fortune au Yukon. Tant la politique conditionne la carrière d'un avocat — ou d'un médecin![1]

Mieux encore: le député de Nicolet venant à mourir, le libéral Joseph-Hector Leduc reprend, le 21 décembre, ce comté qui avait résisté à la marée libérale aux élections fdérales du 23 juin 1896 et aux élections provinciales du 11 mai 97. Et voici qu'après la disparition du *Monde* quotidien, la vieille *Minerve,* en démêlés avec son imprimeur, interrompt sa publication le 18 décembre 1897. Devant Laurier, les obstacles s'effondrent d'eux-mêmes.

Restent les difficultés religieuses, le différend avec l'épiscopat.

---

1. *Armand Lavergne*: "Trente ans de vie nationale", p. 80.

TABLE DES MATIERES

DU TOME VIII

CHAPITRE I

LA "LOI REPARATRICE"

CHAPITRE II

ELECTIONS FEDERALES DE 1896

CHAPITRE III

LE MINISTERE FLYNN

CHAPITRE IV

FIN DE REGIME

INDEX

A

B

C

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

Z

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE NEUVIÈME JOUR DE JUIN
MIL NEUF CENT QUARANTE-DEUX
POUR LES
EDITIONS BERNARD VALIQUETTE
1564 RUE SAINT-DENIS
À MONTRÉAL
AUX ATELIERS
DE « LA PAROLE » LIMITÉE
À
DRUMMONDVILLE.